

le Contrat — de Ville

quartiers 2030

EDITO

Le Contrat de ville "Quartiers 2030" relève d'une démarche partenariale avec plus de trente signataires et constitue notre document cadre stratégique et opérationnel, pour améliorer les conditions de vie des habitants vivant dans les neuf quartiers prioritaires de la Ville de Limoges.

Porté par l'État, Limoges Métropole et la Ville de Limoges, ce contrat a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Notre ambition commune est d'agir au plus près des besoins et des attentes des habitants, en les plaçant au cœur de la politique de la ville.

Afin de répondre aux problématiques spécifiques de ces territoires, notre action se traduit par :

- La mobilisation au quotidien de nombreux leviers pour assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants ; en matière de logement, d'espaces publics, de prévention et de sécurité, de développement économique, social et durable, d'éducation, de sport, d'accès aux soins, à la culture, à l'emploi, à la formation ;
- La simplification de l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Le développement de projets d'envergure pour garantir une amélioration durable des conditions de vie.

L'inclusion de tous doit être notre préoccupation principale. C'est dans cet esprit que nous œuvrons pour lutter contre toutes les discriminations et les barrières qui peuvent empêcher les habitants des quartiers de s'ouvrir à tous les horizons qu'offre la République. Chaque habitant doit avoir les moyens de vivre et d'agir, indépendamment du quartier dans lequel il habite. Dans cette veine, la jeunesse des quartiers mérite toute notre attention. Nous nous devons d'être à l'écoute de ses besoins et de ses préoccupations à une époque où leurs incertitudes s'aggravent et leurs perspectives s'éloignent. Elle peut compter sur notre détermination.

L'élaboration de ce contrat s'est donc naturellement appuyée sur une vaste consultation citoyenne entre septembre 2023 et février 2024, permettant de mobiliser plusieurs centaines de personnes afin d'enrichir les décisions rendues par les pouvoirs publics. Nous souhaitons ici remercier les habitants, acteurs associatifs et représentants des conseils citoyens pour leur investissement.

La territorialisation du contrat de ville, par sa déclinaison en projets de quartier, permettra aussi de favoriser la mobilisation concrète des acteurs de proximité et la participation des habitants, en s'appuyant sur leur expérience pour prioriser les actions à mener. Ce nouveau contrat nous engage. Il doit maintenant être opérant et concret sur le terrain afin de répondre aux objectifs qu'il poursuit.

Aux côtés de nombreux organismes, structures et entreprises, tous soucieux de l'inclusion et de l'avenir de nos concitoyens, notre mobilisation commune sera notre force et nos efforts concertés continueront d'agir pour l'amélioration du quotidien des habitants de nos quartiers.

François PESNEAU
Préfet de la Haute-Vienne

Guillaume GUÉRIN
Président de Limoges Métropole

Émile Roger LOMBERTIE
Maire de Limoges



01	PRÉAMBULE	p 3
02	ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC GÉNÉRAUX SUR L'ENSEMBLE DES QPV	p 6
03	CONTRAT SOCLE DU CONTRAT DE VILLE	p 13
04	PROJETS DE QUARTIER	
	DU PORTRAIT DE QUARTIER AU PROJET DE QUARTIER	p 17
	LES NEUF PROJETS DE QUARTIER	
	BEAUBREUIL	p 19
	BELLEVUE	p 23
	LA BASTIDE	p 27
	LE SABLARD	p 31
	LE VIGENAL	p 35
	LES COUTURES	p 39
	LES PORTES FERRÉES	p 43
	VAL DE L'AURENCE NORD	p 47
	VAL DE L'AURENCE SUD	p 51
05	GOUVERNANCE ET MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE	
	LES INSTANCES DÉCISIONNELLES	p 55
	LES INSTANCES CONSULTATIVES	p 56
	LA PARTICIPATION DES HABITANTS	p 56
	L'ANIMATION LOCALE DES PROJETS DE QUARTIER	p 56
	LES APPELS À PROJET	p 57
06	MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	p 59
07	LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	p 61

1. PRÉAMBULE

Limoges, 135 000 habitants, est la deuxième ville de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle est la ville-centre de Limoges Métropole, qui compte 207 000 habitants.

La ville de Limoges est engagée dans de nombreux programmes visant à toujours améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants et promouvoir son patrimoine culturel, historique et naturel : Ville verte, Ville santé-citoyenne, Ville d'Art et d'histoire. Elle a également intégré en 2017 le réseau mondial des Villes créatives de l'UNESCO.

Limoges est par ailleurs le 1er pôle économique du centre ouest, son dynamisme économique s'appuie sur son pôle de compétitivité spécialisé dans la céramique technique et industrielle, le leader mondial des équipements électriques pour le bâtiment, l'industrie de luxe et un tissu économique de 13 000 PME et PMI.

Portée par l'État, Limoges Métropole et la ville de Limoges, la politique de la Ville, publique, partenariale et territorialisée se poursuit. Elle propose de déployer dans les quartiers prioritaires, de nouveaux contrats de ville dénommés "Quartiers 2030", pour la période 2024-2030. Ils s'inscrivent dans la suite de la loi Lamy du 21 février 2014 qui a délimité la géographie prioritaire de la politique de la ville sur un critère unique de pauvreté et en a donné la définition suivante dans son article 1 : "La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants." Le Comité Interministériel des Villes d'Octobre 2023 en a précisé les intentions pour la nouvelle contractualisation : transition écologique, plein emploi, services publics et sécurités.

Cette politique publique s'adresse sur Limoges Métropole aux neuf quartiers prioritaires, tous localisés sur la ville-centre. Ils s'intègrent de manière équilibrée et ouverte à l'espace urbain de l'agglomération. Ensemble, ils représentent 25 000 habitants, soit 19% de la population de la commune et 14,5% de celle de Limoges Métropole. Une baisse de cette population est attendue dans les années à venir, consécutivement aux programmes de renouvellement urbain qui concernent trois quartiers : Val de l'Aurence Sud, Beaubreuil et Portes-Ferrées.

Les périmètres des neuf quartiers prioritaires ont été définis par le décret du 28 décembre 2023. La politique de la ville, qui s'y déploie pour améliorer la vie de leurs habitants, est une politique additionnelle, qui vient renforcer les dispositions de droit commun conformément aux orientations nationales, afin de répondre à trois objectifs :

- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles les sécurités, l'écologie du quotidien, la qualité de vie, la cohésion sociale, l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale, ainsi que la mobilité, l'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle ;
- maximiser la mobilisation des collectivités territoriales qui concourent à la mise en œuvre des stratégies de développement des quartiers, ainsi que des acteurs publics et privés, en suscitant des convergences et/ou la recherche de complémentarité, avec le déploiement de politiques publiques déjà territorialisées, portées par l'État, la Ville de Limoges et Limoges Métropole, et tenant compte, y compris, de dispositifs et d'actions implantés à l'échelle de la ville, de la métropole comme au sein des quartiers ;
- simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.

Ce nouveau contrat de ville du territoire de Limoges Métropole pour la période 2024-2030 prend donc en compte les spécificités et les ressources des neuf quartiers prioritaires de la ville et de leurs habitants.

Il se décline comme suit :

- 1) Préambule
- 2) Éléments de diagnostic généraux sur l'ensemble des QPV
- 3) Contrat socle du contrat de ville
- 4) Projets de quartier
- 5) Gouvernance et mise en œuvre du contrat de ville
- 6) Modalités de suivi et d'évaluation du contrat de ville
- 7) Les engagements des signataires

Le contrat socle propose de déployer une démarche stratégique pour l'ensemble des neuf QPV. Elle s'appuie sur une approche globale qui articule les échelles de référence que sont les quartiers avec la ville et la métropole. Elle active également des partenariats institutionnels avec le Conseil départemental, le Conseil régional, la CAF, l'ARS, les bailleurs sociaux, France Travail, l'Education Nationale, les chambres consulaires et tout autre partenaire, pour les compétences et les objets qui invitent à les mobiliser.

Fondée sur des données de diagnostic recueillies depuis plusieurs mois, la réflexion qui porte ce contrat de ville est enrichie par les apports d'une démarche de consultation des habitants (1614 personnes sollicitées). Menée en trois phases, depuis l'automne 2023, dans les quartiers, elle s'est complétée d'une collecte via une plate-forme en ligne, proposée par les services de l'État.

Huit conseils citoyens et vingt-cinq associations de proximité se sont mobilisés pour assurer la réussite de cette démarche. Elle souscrit aux attendus de la nouvelle génération des contrats de ville, dont l'ambition est d'associer les habitants des quartiers prioritaires tout au long du contrat. Il s'agit de pouvoir prendre en compte leur expérience, leur vécu, leur quotidien, afin d'éclairer utilement les arbitrages et les décisions des pouvoirs publics.

L'évaluation du contrat précédent, les éléments de diagnostic et la consultation des habitants invitent à une territorialisation affinée du présent contrat. Le contrat socle s'accompagne, à l'échelle de chaque QPV, de projets de quartier, qui procèdent d'une logique de spécification et de subsidiarité, marquée par des ajustements et des propositions. Celles-ci prennent en compte les besoins fins et les ressources disponibles ou à développer, au sein de chacun d'entre eux.

Ces projets de quartier peuvent s'appuyer, le cas échéant, sur les démarches participatives déjà existantes et sur des projets sociaux répondant aux besoins des habitants. Les structures d'animation de la vie sociale, d'insertion, les centres sociaux et espaces de vie sociale, peuvent ainsi jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre du contrat de ville au plus près des habitants.

Quatre grandes thématiques sont développées dans le cadre national de la politique de la ville :

- Vivre ensemble et amélioration des sécurités,
- Transition écologique et solidaire des quartiers,
- Accessibilité des habitants à tous les services,
- Développement de l'emploi et de la formation pour tous et tout au long de la vie.

Parce qu'il s'agit de "faire société" dans les quartiers et au-delà, ces grandes thématiques concernent la connaissance et le respect des valeurs de la République et de la laïcité, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes, les relations et la solidarité inter-générationnelles.

Parce qu'il s'agit de soutenir les engagements de tous les acteurs et notamment la participation des habitants, elles impliquent une mobilisation en faveur de la formation et de la circulation des savoirs. Enfin, parce qu'il s'agit de valoriser les ressources de ces territoires, notamment des habitants eux-mêmes, elles appellent à développer les liens avec les acteurs privés et économiques. Ces ressources doivent en effet davantage être reconnues et développées, au bénéfice de l'activité dans les QPV comme de l'emploi de leurs habitants.

Dans ce cadre "Quartiers 2030" , il convient d'affirmer la cohérence d'ensemble avec les dispositifs existants, notamment le contrat local de santé, la convention territoriale globale et le plan local de la sécurité et de prévention de la délinquance.

Prévu pour six ans, ce contrat socle se veut souple et ajustable. Il fera l'objet d'une communication accessible au plus grand nombre. Il fera également l'objet d'une réunion annuelle avec les partenaires de la contractualisation, il intègre enfin l'obligation d'un bilan à mi-parcours. Ce dernier sera l'occasion de souligner les enjeux, éléments et choix d'adaptation. Le déploiement du contrat de ville prévoit en effet une clause de revoyure en 2027, qui permettra notamment l'éventuelle intégration de nouveaux partenaires, le réajustement de certains de ses axes en fonction des évolutions constatées, enfin la révision, l'actualisation et l'approfondissement de certaines actions.



2. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC GÉNÉRAUX SUR L'ENSEMBLE DES QPV

2.1 DESCRIPTION DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Limoges compte neuf QPV (Beaubreuil, Bellevue, La Bastide, Le Sablard, Le Vigenal, Les Coutures, Les Portes Ferrées, Le Val de l'Aurence Nord, Le Val de l'Aurence Sud). La révision nationale des QPV en décembre 2023 a très marginalement modifié la cartographie de cet ensemble en élargissant le périmètre du quartier des Portes-Ferrées.

Trois de ces neuf quartiers sont engagés dans un programme de renouvellement urbain selon des temporalités liées aux conventions avec l'ANRU. Les enjeux et objectifs portés sur ces 3 quartiers sont les suivants :



Pour le quartier de Beaubreuil, dit d'intérêt national, l'ambition du projet de renouvellement urbain est de passer d'une cité fracturée, aux services dispersés, à un quartier-parc unifié, équipé et relié aux zones d'emplois et au centre-ville.



Pour le quartier du Val de l'Aurence Sud, dit également d'intérêt national, l'ambition forte du projet de renouvellement urbain est d'offrir au Val de l'Aurence toutes les qualités de la grande ville à la campagne. Le quartier tend à s'imposer comme une porte d'entrée majeure et contemporaine de l'agglomération limougeaude, ouverte sur sa vallée, à travers un paysage urbain fortement végétal, une bonne desserte par tous les modes de transports et des équipements attractifs.



Pour le quartier des Portes-Ferrées, dit d'intérêt régional, il s'agit de créer un écoquartier relié au centre-ville et au parc des bords de Vienne, au travers de la création d'un parc urbain en cœur de quartier et du réaménagement des voies le desservant.

2.2 EVOLUTION DES POPULATIONS ET DES NIVEAUX DE FORMATION

(données RP 2018)

	QPV Limoges	QPV France	Limoges Métropole	National
+ 60 ans	20,4%	17,2%	28,3%	26,3%
- 15 ans	26,5%	24,5%	15,7%	17,9%
Monoparentalité	21,6%	19,2%	13,1%	14,4%

JEUNES ET NIVEAUX D'ÉTUDES



Les moins de 15 ans représentent plus du quart de la population des neuf QPV (26,5%). Ce qui est supérieur aux QPV en France (24,5%), et est, de plus de dix points, supérieur à la population de Limoges Métropole (15,7%). Les neuf QPV sont donc "jeunes" et l'on peut noter que ces jeunes gens habitent plus longtemps chez leurs parents qu'ailleurs.

Il s'agit là d'éléments marquants pour apprécier les dynamiques des populations, éléments qui doivent être rapprochés des indicateurs de poursuite d'étude et des niveaux de formation pour les tranches d'âges plus avancées afin d'affiner la compréhension de ce qui est en jeu.

44% des collégiens de Limoges en REP et REP+ habitent dans les QPV et, sur 100 élèves de 3ème habitant en QPV, 73 % vont au moins jusqu'en Terminale (dont plus de la moitié sont alors orientés en lycée professionnel), contre 100% pour les élèves issus de Limoges Métropole hors QPV (dont le quart vont en lycée professionnel). Par ailleurs, en 2018, d'après l'INSEE, le taux de scolarisation pour les 16/24 ans (57,9% pour les neuf QPV) est en retrait par rapport aux QPV de France métropolitaine (59,1%), et est nettement plus bas que pour la ville de Limoges (72, 2%) et pour Limoges Métropole (73,3%).

Enfin, le nombre de sorties anticipées du système scolaire, sans formation secondaire du second cycle, y est plus élevé, ce qui obère donc les capacités de diplômation et de qualification.

Si, en étant cumulés à des indicateurs socio-économiques et familiaux, ces éléments concourent à fragiliser au plan socio-éducatif (selon l'enquête Compas 2022) plus de la moitié des mineurs des quartiers (30% pour la Ville et 23% pour Limoges Métropole), ils ne sont cependant pas déterministes. En effet, on observe dans les neuf QPV, que la part des jeunes gens de 16 à 24 ans non scolarisés a baissé entre 2013 et 2018 selon l'INSEE de 24,7% à 19,4%, même si elle demeure près de 3 fois supérieure à celle de Limoges Métropole (7% en 2018), et près de 5 fois supérieure au territoire de la ville de Limoges, hors QPV (4,7%).

Même si elle reste en retrait par rapport à leur environnement (31,9% pour la ville de Limoges et 32% pour Limoges Métropole en 2018), la part des diplômés à bac + 2 et plus, augmente dans les neuf QPV, passant de 9,4% à 12, 4% de la population entre 2013 et 2018, ce qui montre une évolution timide mais réelle de la démocratisation des études supérieures.

Mais cela ne se traduit pas immédiatement par une entrée dans l'emploi. Ce qui relativise quelque peu ces atouts et appelle donc à poursuivre les travaux de coordination engagés dans le cadre de la Cité de l'emploi, notamment pour valoriser ces compétences aux yeux d'employeurs potentiels dans les QPV et au-delà.

VIE DE FAMILLE



Nous observons ensuite le maintien d'une part importante de familles monoparentales (21,6%), supérieure aux QPV en France (19,2%), et plus nettement marqué encore par rapport à l'ensemble du territoire de Limoges Métropole ou national (13,1% pour Limoges Métropole, 14,4% au national). Si ces taux de familles monoparentales sont globalement en baisse (22,3% en 2016, 21,6% en 2020), avec des évolutions plus soutenues pour Le Sablard (-4,1%) et le Vigenal (-2,5%), il reste cependant des hausses dans deux quartiers : La Bastide (+1,8%) et les Portées-Ferrées (+0,4%), dans un tableau général où se présentent également, dans ces taux de familles monoparentales, des variations par quartier (26,7% à Val de l'Aurence Sud, 14% au Sablard).

De même, si la part de ces familles monoparentales parmi les allocataires de la CAF recule dans la plupart des QPV, elle demeure cependant largement supérieure à celle de la ville de Limoges hors QPV.

Il convient ensuite de signaler pour l'ensemble des neuf QPV, une part des jeunes mères à 42,1% (parentalité précoce des 18-24 ans) plus importante que pour la ville (37,1%), Limoges Métropole (37,5% et 32,7% hors QPV) et par rapport au territoire hexagonal (28,9%). Ce qui a également des incidences sur leur possibilité de se former, ou d'entrer dans l'emploi.

Il est enfin constaté un vieillissement de la population dans les neuf QPV de l'agglomération, avec toutefois des variations par quartier (14,2% à Val de l'Aurence Sud et 28,6% aux Coutures, pour les plus de 60 ans).

A ce premier constat s'ajoute celui d'une augmentation de personnes vieillissantes mais aussi des personnes isolées. Le nombre de ménages composés d'une seule personne augmente. Et il est également à noter dans les neuf QPV des taux d'hommes seuls, égaux (pour la tranche 30-59 ans) puis supérieurs, à plus de 30% des ménages (pour les 60 ans et plus) par rapport aux taux hors QPV de Limoges Métropole.

Ces taux supérieurs sont aussi constatés pour les femmes, de plus de 60 ans, en QPV, avec des scores plus importants encore, à 55% de la part des ménages, par rapport à ces mêmes taux hors QPV de Limoges Métropole (50%).

Ces éléments relatifs à l'évolution des populations au sein des QPV montrent des enjeux qui relèvent aussi de la capacité à faire reconnaître et/ou à valoriser les atouts et compétences des populations non seulement pour appuyer l'insertion des jeunes diplômés de ces territoires, mais aussi pour répondre notamment aux besoins de soutien et d'aide à la personne qui se font jour : former au sein des QPV des jeunes gens aux métiers de la relation (assistantes maternelles, assistantes familiales, aide à domicile, aide-soignant) peut, dès lors, être considéré comme un enjeu servant une démarche systémique.

En synthèse de ce diagnostic rapide des populations des neuf QPV, il faut rappeler que les quartiers sont jeunes, ce qui oblige à une attention soutenue à ce public tant en termes d'offres d'activités que d'insertion. Mais les QPV sont aussi à l'image du reste de la société avec une part croissante de populations vieillissantes en leur sein, ce qui oblige là aussi à une attention aux enjeux de santé, d'intergénérationnel et d'autonomie de cette population. Enfin, la place des femmes et des personnes isolées doit être pointée : le nombre de personnes isolées est conséquent, la part des jeunes mères (moins de 25 ans) est élevée. Mais ces données quantitatives ne doivent pas faire oublier que sur la question des femmes, des préoccupations restent fortes, quant à leur possibilité d'occuper des espaces publics (avec des stratégies d'évitement de leur part de certains espaces occupés par des hommes), ou quant à leur sous-utilisation de certains équipements publics (sportifs en particulier) ou à leur sous-représentation parmi les pratiquants, notamment affiliés à des clubs.

2.3 OCCUPATION DU PARC SOCIAL

(Données RPLS 2022 et RP 2018)

Il faut d'abord pointer une mobilité importante dans le parc HLM qui produit des disparités entre quartiers, quant au taux de locataires anciens et nouveaux dans le parc :



un taux de rotation annuel de 8,5% à Beaubreuil et 13% à Bellevue,



un taux d'emménagés de plus de dix ans de 34,3% à Bellevue à 47,9% à Beaubreuil.

Cela peut avoir des effets sur les manières d'atteindre et de travailler avec certaines des populations, nouvellement arrivées, comme l'ont signalé plusieurs acteurs, notamment associatifs, dans les portraits de quartier. Quoi qu'il en soit, l'accueil des nouveaux arrivants doit être gardé à l'esprit, pour le futur. On peut ensuite noter un paradoxe : alors que l'on constate un nombre de personnes par ménage qui s'accroît dans les logements sociaux, on observe également une forte proportion de personnes seules dans les logements.

Pour l'ensemble des QPV de Limoges, le nombre de personnes par logement est de 2,3, en hausse par rapport à 2011 et la proportion des familles avec enfants reste relativement élevée.

Les nouveaux entrants dans le parc social sont donc plutôt des personnes seules, et pour partie, récemment arrivées sur le territoire hexagonal ou local. De même, il est indiqué de plus en plus de familles nombreuses avec des situations de surpeuplement dans les logements.

Il est constaté que 43 % des ménages dans les QPV de Limoges sont composés de personnes seules (29% à Beaubreuil, 62% au Sablard) et qu'en 2018, 38% de logements sont attribués à une personne seule, 21% à une famille monoparentale, 25% à un couple avec enfant et 10% à un couple sans enfant.

Enfin, la population étrangère est en hausse dans presque tous les QPV. Leur part reste bien supérieure à celle de Limoges. Elle représente 29,7% pour l'ensemble des QPV, 10,8% pour la ville de Limoges et 7,6% pour la métropole.

La question de l'accueil et de la vie au quotidien de ces personnes seules et parfois récemment arrivées dans les quartiers reste donc un enjeu.

2.4 UNE PAUVRETÉ ANCRÉE

(Chiffres Compas 2022 et Pôle Emploi juin 2023)

Les éléments chiffrés indiquent une pauvreté plus familiale, plus intense et plus durable avec des indices de difficultés accrues par rapport aux autres QPV de France métropolitaine.

Le taux de pauvreté augmente. Il apparaît en effet plus de deux fois supérieur dans les QPV, à celui de la ville de Limoges. 54% de personnes vivant en QPV à Limoges sont sous le seuil de pauvreté (45 % dans les QPV de la France métropolitaine). 13 617 personnes vivent avec moins de 1 063 euros par mois. Ces personnes dépendent fortement des prestations de la CAF et des minima sociaux.

Ainsi, 36% des ménages des QPV sont dépendants à 100 % des prestations CAF. Les écarts sont notables avec les QPV de la France métropolitaine, à 28% en moyenne. Le taux de bénéficiaires de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) est lui, plus de trois fois plus élevé dans les neuf QPV (42%) que pour la moyenne nationale à 13%.

Le nombre de personnes se déclarant au chômage y est plus important malgré un niveau de formation équivalent : la part des personnes âgées de 15 à 64 ans au chômage est ainsi deux fois plus importante par rapport à celle de Limoges hors QPV. De même la présence de travailleurs pauvres est plus importante que dans les autres quartiers. Enfin, on peut noter que les demandeuses d'emploi au sein des QPV représentent 48% des personnes inscrites, contre 52% à l'échelle de la métropole, écart qui indique le retrait relatif des femmes en matière de recherche d'emploi.

Le faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi dans les neuf QPV est également à signaler comme un élément de difficulté en dépit de la hausse de la scolarisation des jeunes en QPV.

22% de demandeurs d'emploi des neuf QPV n'ont aucune formation contre 8% pour le département. 51% des demandeurs d'emploi des neuf QPV ne sont pas qualifiés contre 30% pour le département. 67 % des demandeurs d'emploi des neuf QPV ont une mobilité de moins de 30 mn ou 15 km contre 50% dans le département. Mobilité, formation et qualification demeurent bien des enjeux pour l'avenir.

Le présent contrat de ville ouvre la possibilité d'accompagner et de favoriser l'amélioration de l'offre de santé au bénéfice des populations défavorisées des QPV par des aides à l'installation dans les "déserts médicaux" en limite extérieure et hors des périmètres du décret précité, en utilisant pleinement les leviers "investissement et fonctionnement" offerts tant par le contrat de ville que par le contrat local de santé en vigueur.

2.5 LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE : DE RÉELLES POTENTIALITÉS À ÉTAYER ET À RESSOURCER

L'offre associative est loin d'être négligeable. Les chiffres mis à jour par les études préparatoires indiquent une moyenne de 65 associations pour mille habitants dans les QPV de Limoges Métropole. Elle est de 45 pour mille habitants pour la Ville de Limoges, et de moins de 10 associations pour mille habitants pour les QPV en France métropolitaine.

Cela fait apparaître une importante dynamique associative, mais aussi de réelles potentialités. Notons ensuite que sept des neuf QPV bénéficient de l'implantation de centre sociaux municipaux ou associatifs qui ont un rôle structurant et coordonnent les actions menées avec les populations dans une logique de développement social sur le territoire.

L'implication associative est inégale entre les QPV. Les associations repérées ne sont pas forcément toutes actives ou n'interviennent pas forcément sur le quartier stricto sensu.

De plus, les données ne permettent pas de connaître la distinction entre les associations locales et celles appartenant à des réseaux, fédérations de dimension régionale ou nationale. Ce qui peut avoir une double incidence : d'une part, en matière d'implantation, de proximité et de forces vives disponibles et mobilisables dans les quartiers, d'autre part, en matière de connaissance fine des enjeux, des besoins, des publics et des autres acteurs de ces quartiers, s'il est envisagé notamment, de monter des consortia pour porter des projets plus larges.

Enfin, en matière d'offre associative, les choses peuvent évoluer assez rapidement. Les portraits de quartier appellent à la vigilance face à une perte de dynamisme associatif, dû notamment à un vieillissement, ou à une fatigue des bénévoles dans certains des QPV.

L'analyse des financements alloués par les partenaires financiers du contrat de ville permet de constater qu'en 2023 par exemple, 223 actions ont été soutenues financièrement. 56% des actions sont menées sur un quartier précis, tandis que les autres sont mises en œuvre sur plusieurs quartiers. Cela s'explique par la présence des centres sociaux qui sont implantés dans un quartier et agissent donc sur place. Parmi les actions développées sur un quartier précis, il faut noter la prépondérance des actions menées à Beaubreuil, ainsi que sur le Val de l'Aurence en regroupant le nord et le sud. À l'inverse, les Portes- Ferrées bénéficient bien moins d'initiatives associatives. Près de la moitié des actions soutenues concernent tous les publics, puisque les combinaisons enfance/jeunesse et jeunesse/adultes sont les cibles priorisées.

Pour ce qui concerne les thématiques des actions mises en œuvre, on constate une prépondérance des actions soutenant l'insertion sociale et professionnelle.

Sur les thématiques des associations, les activités de culture, de loisirs et de vie sociale sont toujours les plus proposées, à la hauteur notable de 46,3% de l'offre totale, à l'exception des quartiers du Vigenal, des Coutures et du Sablard, assez nettement en dessous de cette moyenne.

Les activités de santé et d'action sociale affichent un taux moyen pour les neuf QPV de 18,5% (17,1% pour Limoges). Elles sont cependant très inégalement proposées en fonction des QPV. Ce qui est sans doute en lien avec l'histoire locale du monde associatif, mais a des incidences sur l'offre en direction des populations, comme sur la vitalité de la thématique sur certains QPV (30,3% de l'offre associative au Sablard, 5,6% au Val de l'Aurence Nord, 0 affiché à La Bastide).

De même, l'offre d'activités sportives, en moyenne à 16,5%, affiche un taux assez nettement inférieur pour les neuf QPV, par rapport à celui de la ville (23,5%). Elle est par ailleurs très variable selon les quartiers : 33,3% au Vigenal, mais 6,7% à La Bastide. Les taux de licenciés dans les QPV sont bien en deçà des taux de Limoges Métropole : 21,5% des hommes dans les QPV, 35,7% pour Limoges Métropole. Cet écart est également très marqué pour les femmes : 8,1% contre 19,6% pour Limoges Métropole.

Certes, les questions de l'offre et des pratiques sportives ne doivent pas se résumer aux activités en lien avec les enjeux de compétition, et le critère de la détention d'une licence peut en partie être relativisé. Les écarts entre les femmes et les hommes, comme entre la ville de Limoges et de Limoges Métropole doivent être pris en compte, y compris dans les enjeux de participer à la vie sociale, de rencontrer d'autres personnes, de sortir de chez soi et d'être mobile.

Enfin, si nous observons des taux d'offre associative en matière d'économie, d'éducation et en lien avec les enjeux environnementaux assez proches de ceux affichés par la Ville de Limoges (12,7% pour les neuf QPV et 13,9% pour la ville, tous deux supérieurs au taux national de 10,6%), ceux-ci sont aussi très inégaux à l'échelle des quartiers. Quand La Bastide, Les Coutures et Le Vigenal, affichent des taux importants (entre 20 et 33% de l'offre associative) d'autres QPV sont bien moins fournis à ce sujet (Bellevue à 8,3% et Beaubreuil 3,3%).

Et l'on ne peut alors, sur ce point, qu'imaginer ce qu'apporterait sur ces questions une alliance éducative avec le collège et lycée du premier QPV, et les écoles primaires du second, qui sont des établissements déjà labellisés par l'Éducation nationale dans le cadre des actions relatives aux enjeux de développement durable, en s'inspirant notamment de la démarche mise en œuvre par la Cité éducative. Fondée sur la facilitation des rencontres entre acteurs scolaires, éducatifs, sociaux, institutionnels et associatifs, elle vise, par le croisement régulier des expertises à repérer et expliciter, de manière fine, besoins et ressources sur le quartier de Beaubreuil. Cette structuration de la Cité éducative, par les actions, s'appuie ainsi sur les projets développés par des consortia d'acteurs, d'institutions et d'associations qui font alliance, bénéficient de cette circulation des savoirs originale, et l'alimentent au fur et à mesure de la démarche.

2.6 CONCLUSION

Ce diagnostic met en exergue les difficultés socio-économiques fortes des neuf quartiers de Limoges mais également la diversité des situations, tant concernant les profils des habitants qu'au sujet des ressources humaines, institutionnelles et associatives dans chaque quartier.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque quartier, dans une logique de mobilisation ciblée et accentuée des crédits, le choix a été fait de construire des projets de quartiers. Sur la base de données territorialisées (diagnostic et consultation des habitants, mobilisation des différentes ressources existant sur les quartiers) chaque projet de quartier va donc définir les priorités d'intervention du contrat de ville pour chaque quartier et le plan d'action afférent.

3. LE CONTRAT SOCLE DU CONTRAT DE VILLE

3.1 VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE AU SEIN DES QUARTIERS

L'enjeu du vivre ensemble et de la garantie des sécurités de chacun vise autant les questions sécuritaires que les questions sociales et de solidarité : garantir pour les habitants des quartiers de la politique de la ville une qualité de tous les services existants, favorisant leurs sécurités, invitant à partager et faire ensemble, et visant à l'amélioration de la qualité de la vie des habitants au quotidien, notamment en encourageant les comportements solidaires.

3.1.1 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET RÉSIDENIELLE DES HABITANTS

Favoriser pour toutes les populations l'appropriation des espaces publics



Renforcer la présence sociale par le développement d'activités hors les murs et l'aller vers les populations



Réduire les incivilités au quotidien



Les outils de la Gestion Urbaine de Proximité, visant la mise en cohérence des différentes actions menées en termes de qualité de vie et travaillant ce sujet avec les bailleurs sociaux sur la base de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, seront mobilisés, tout comme les axes du Conseil Local de Sécurité Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et les actions financées dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

3.1.2 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ SOCIALE ET SANITAIRE DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

Accueillir les nouveaux arrivants sur les quartiers



Anticiper et accompagner les effets du vieillissement de la population, en travaillant à rompre l'isolement résidentiel



Prévenir et réduire les comportements à risques



Eclairer les habitants sur leurs droits, les expliciter et travailler à réduire, avec eux le non-recours



Les actions qui en découleront seront déterminées en lien avec le Contrat Local de Santé et la Convention Territoriale Globale et articulées avec celles déployées au quotidien par les équipements d'animation de la vie sociale (Espaces de Vie Sociale et centres sociaux).

3.2 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DES QUARTIERS

L'enjeu de la transition écologique doit permettre, en lien avec les projets de renouvellement urbain, de jouer, tant sur la qualité écologique des bâtiments en vue d'une moindre dépense énergétique, que sur la réduction des îlots de chaleur dans les espaces publics ou privés (en lien avec le PCAET piloté par Limoges Métropole). De même, cela consiste à travailler sur la réduction des déchets, la pollution et la propreté des espaces partagés, avec les bailleurs, mais aussi dans le cadre de la démarche "Limoges durable", portée par la Ville de Limoges. De ce point de vue, le lien aux établissements scolaires, par l'éducation des enfants dès le plus jeune âge, permettra également de continuer à développer, dans les quartiers, des cercles vertueux au bénéfice de l'évolution des pratiques des parents.

3.2.1 SOUTENIR LA PRISE DE CONSCIENCE DES HABITANTS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN LIEN AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Sensibiliser et former de manière durable aux éco-gestes du quotidien



Favoriser l'accès à une alimentation de qualité, saine, locale et abordable



Développer les actions de développement durable en lien avec les établissements scolaires



L'articulation avec la démarche "Limoges durable", liée aux Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030, développée par la ville de Limoges sera recherchée, tout comme l'appui de la démarche "Ville nourricière", le développement de l'agriculture péri-urbaine et les bonnes pratiques issues de la démarche "Quartiers fertiles" portée par Limoges Métropole.

3.2.2 PROMOUVOIR DES PRATIQUES SOUCIEUSES DE L'ENVIRONNEMENT



Travailler avec les bailleurs sur les enjeux de collecte et de recyclage des déchets

Développer l'accès aux mobilités douces



Susciter les dynamiques participatives en faveur de la transition écologique pour un impact vertueux sur le quartier



3.3. ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES

Cet enjeu vise l'accessibilité au sens large en tant que levée des obstacles qui empêchent les habitants d'accéder à un certain nombre de services. Sont ainsi concernés l'offre de service sur les quartiers mais aussi la manière dont les habitants accèdent aux services en dehors de leur quartier. Il s'agit donc tout autant de faire du quartier un lieu ressource pour les habitants que de leur permettre d'utiliser l'ensemble des ressources urbaines (sport, loisir et culture notamment) en favorisant leur mobilité aux différentes échelles territoriales (quartier, ville, métropole).

3.3.1 FAVORISER LES RÉUSSITES SCOLAIRES ET PERSONNELLES



Lutter contre l'échec scolaire et renforcer les continuités éducatives en s'inspirant de la démarche développée au sein de la Cité éducative (concertation, coordination et appui de consortia d'acteurs sur des projets calibrés vers les autres QPV)



Valoriser les potentialités des habitants en développant des formations sur site, en lien avec les enjeux intergénérationnels

3.3.2 ADAPTER L'OFFRE DE PROXIMITÉ DES SERVICES PUBLICS ET DES ACTEURS DE QUARTIER

Différents équipements de proximité sont labellisés France Services dans certains des QPV. Les centres sociaux et les EVS, lieux identifiés et fréquentés, tout comme d'autres ressources locales (associations sportives, culturelles), serviront de point d'appui à cet objectif en veillant à favoriser l'accessibilité aux équipements de centre-ville.



Faire du quartier un lieu ressource pour les habitants



Permettre aux habitants d'accéder à l'ensemble des ressources urbaines

3.3.3 RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE, LINGUISTIQUE ET NUMÉRIQUE

Développer les accompagnements visant à réduire les vulnérabilités numériques pour améliorer l'accessibilité aux outils de dialogue et aux démarches en ligne.

3.4. DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE

Cet enjeu vise à sécuriser les parcours d'insertion professionnelle et de formation des demandeurs d'emploi par la mobilisation des services de droit commun, l'accès aux entreprises et l'aller vers les publics dans la proximité. La démarche développée dans le cadre de la Cité de l'emploi doit s'intégrer dans le réseau et la gouvernance France Travail, en ce qu'elle vise à coordonner les acteurs et les dispositifs et à travailler de manière fine à l'interface formation-emploi-publics de manière territorialisée. Elle constitue de ce fait un cadre structurant d'intervention pour le déploiement de cet axe qui s'inscrira dans le cadre de la politique de plein emploi menée par l'État et portée par le réseau France Travail.

3.4.1 LEVER LES OBSTACLES À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Approfondir les synergies entre acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle



Valoriser les diplômés des QPV, les faire connaître aux employeurs potentiels



Faciliter l'accès au monde de l'entreprise

3.4.2 FAVORISER LA DIVERSITÉ DES CHOIX PROFESSIONNELS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



Accompagner les enfants et leur famille à l'orientation et à l'insertion socio-professionnelle



Ouvrir le champ des possibles

3.4.3 MOBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



Favoriser l'accès aux entreprises du territoire dans le but de développer des projets de territoire

(en s'appuyant sur la démarche Cité de l'emploi et le service public de l'Emploi Local)

Développer les liens avec les grandes entreprises du territoire, les opérateurs de formation, les grands clubs sportifs et tout acteur économique



4. PROJETS DE QUARTIER

4.1 DU PORTRAIT DE QUARTIER AU PROJET DE QUARTIER

Le portrait de quartier se veut la photographie d'un quartier à un moment donné. Il en révèle les caractéristiques de la vie sociale, culturelle, associative et citoyenne. Il exprime le vécu des habitants dans leur cadre de vie quotidien, il consigne leurs constats et leurs attentes, il montre leurs logiques et leurs paradoxes, il objective et classe les problématiques.

La façon dont les habitants perçoivent leur quartier est déterminée par des critères aussi divers que la situation géographique, les déplacements, les différences socio-culturelles et économiques, ainsi que par des phénomènes difficilement perceptibles comme le sentiment d'appartenance, les liens de solidarité et les jugements portant sur la proximité et la réciprocité.

Ce portrait est soutenu par une analyse quantitative des données froides : les statistiques socio-économiques et démographiques, sur la précarité, les sécurités, l'emploi et l'insertion, l'éducation, la santé... permettent d'enrichir et de nuancer le vécu des habitants.

Le projet de quartier, quant à lui, définit une dynamique de développement, de transformation et de progrès, à laquelle chaque habitant, chaque intervenant associatif, institutionnel ou politique souscrit.

Il relève en ce sens d'un processus politique à visée opérationnelle qui permet :

- de répondre par les moyens additionnels du contrat de ville aux préoccupations des habitants dans ce domaine,
- de formaliser un ensemble d'enjeux coconstruits,
- d'impulser - ou de participer à - des actions concrètes, répondant aux problématiques identifiées,
- de mettre en œuvre les orientations et les engagements des différents partenaires du contrat de ville,
- de s'adapter, de s'ajuster, de se redéfinir au gré des évolutions du portrait du quartier.

Le projet de quartier s'entend donc comme un foyer d'initiatives au service de ses habitants. Ces initiatives sont permises par les relations sociales développées dans le quartier. Elles font apparaître des complémentarités, des collaborations, des convergences. Elles s'attachent à réduire les doublons, combler les manques, à compléter, renforcer ou reconfigurer l'existant.

Le projet de quartier se fonde sur une démarche participative affirmée et sur une consultation continue des habitants. Les conseils citoyens affirment leur légitimité dans chaque quartier pour garantir la participation active et directe de l'ensemble des habitants.

Les structures d'animation de la vie sociale, centres sociaux, espaces de vie sociale sont, par leurs compétences et/ou leur présence dans les quartiers, des relais privilégiés pour susciter, soutenir, développer et mettre en œuvre les projets de quartier. Il s'agit de permettre aux projets de quartier, en les coordonnant sur le terrain, de renforcer leur efficacité. Les structures associatives et municipales participent également à la création et à l'amélioration des conditions du pouvoir d'agir des habitants.

C'est le moment pour les habitants de s'emparer de cet outil décisif qui propose, en tenant compte des ressources humaines et associatives de ces quartiers d'ajuster, au plus près de leurs besoins et des aspirations exprimées, une politique de la ville engagée par les pouvoirs publics au profit des quartiers prioritaires.

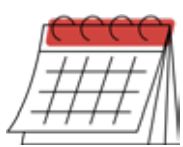
En lien avec les quatre axes stratégiques énoncés dans le contrat socle, chaque projet de quartier vise à indiquer les objectifs prioritaires dans le cadre du contrat de ville, en tenant compte des besoins repérés, des ressources du territoire (mobilisation de la population, dynamiques des acteurs de terrain, des institutions, des associations, des équipements) et enfin des opportunités.

LES PORTRAITS DES NEUF QUARTIERS PRIORITAIRES DE LIMOGES EN ANNEXE N° 5 ONT ÉTÉ ÉLABORÉS À PARTIR :

- des conclusions de l'évaluation du contrat de ville 2015-2021 présentées lors des journées de la politique de la ville organisée les 22, 23 et 24 juin 2022,
- de la synthèse des journées de la politique de la ville du 5 octobre 2022,
- de l'analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités (méthode SWOT) en collaboration avec les agents municipaux déployés dans les quartiers prioritaires (agents de qualité de cadre de vie, médiateurs de quartier),
- des entretiens avec les responsables des centres sociaux associatifs et municipaux, des séances de travail avec les partenaires du contrat de ville (Limoges Métropole, Ville de Limoges, l'État, CAF, Éducation nationale).

LES PROJETS DES NEUF QUARTIERS PRIORITAIRES ONT ÉTÉ ÉLABORÉS À PARTIR DE :

- des choix stratégiques définis, de manière concertée par les trois pilotes Ville de Limoges, Limoges Métropole et Préfecture,
- la consultation des habitants des neuf quartiers prioritaires de Limoges menée par 25 associations et 8 conseils citoyens en 3 phases du 19 septembre 2023 au 20 février 2024 :



19 septembre - 20 octobre 2023 : 833 habitants consultés,
13 décembre 2023 – 17 janvier 2024 : 530 habitants consultés,
23 janvier 2024 – 20 février 2024 : 251 habitants consultés lors des rencontres dans les neuf quartiers (les comptes rendus de ces rencontres se trouvent en annexe n°6)

- la consultation des habitants des quartiers prioritaires via la plateforme numérique menée du 20 septembre au 31 octobre,
- la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains du 31 août 2023,
- le rapport du comité interministériel de la politique de la ville – bilan et perspectives du 27 octobre 2023,
- le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville "quartiers 2030" du 4 janvier 2024,
- les engagements des bailleurs (Limoges Habitat, NOALIS, SCALIS, CDC Habitat) formulés dans le cadre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la période 2024-2030.

4.2 LES NEUF PROJETS DE QUARTIER

Les neuf projets de quartier sont présentés dans la suite du document en respectant le même plan, mais en faisant valoir les spécificités et les ressources propres à chacun des territoires.

CONTEXTE DU PROJET

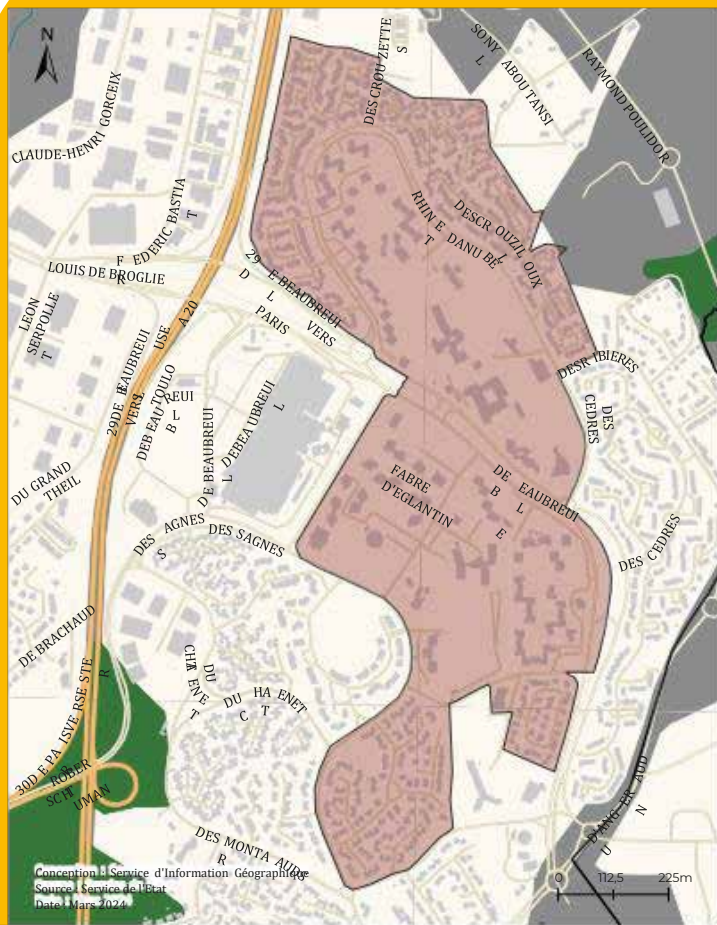
Situé à 8 km du centre-ville, le quartier de Beaubreuil, réalisé à partir de 1972, est le grand ensemble situé le plus au nord de la ville, coupé du tissu urbain par l'A20 et le bois de La Bastide.

Ce quartier excentré de près de 11 000 habitants (5 567 habitants dans le quartier prioritaire) se singularise par un fonctionnement autonome, des réseaux de solidarité solides et un esprit de quartier. Sa proximité avec des zones d'activité économique et commerciale (le centre commercial Cora qu'il jouxte directement, la zone commerciale Family Village, la zone industrielle Nord et Ester Technopole) constitue un point d'appui réel pour sa vitalité, qui doit être confortée.

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), qui prend la suite du PRU 1 à partir de 2014, Beaubreuil est classé quartier d'intérêt national. Aussi des moyens importants peuvent-ils être consacrés à la mutation urbaine et à la dé-densification de l'habitat du quartier.

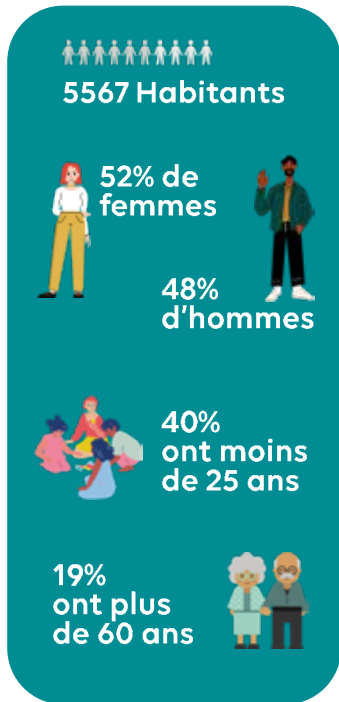
Ce renouvellement urbain, "Quartiers en mieux" s'achèvera en 2030. Son ambition est de revoir l'offre de logements, de réorganiser l'espace et les déplacements, d'améliorer la situation du commerce et l'offre de services de proximité. Ces transformations visent à créer un seul quartier-parc affirmant et renforçant les continuités existantes autour d'une centralité, qui regroupe des services et équipements municipaux (BFM, centre social, France Services...).

Les travaux réalisés et à venir ont des conséquences importantes sur la densité de la population, la dynamique du quartier, les déplacements et la mobilité des habitants, ainsi que sur les réseaux de solidarité, la mixité sociale et fonctionnelle.



DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

(Source SIG Politique de la Ville – Données INSEE 2022)



1070 € revenu médian disponible (Commune 1620€)



27% des jeunes âgés de 15-24 ans sont ni en formation ni en emploi, (25,5% QPLM/11,5% LM)



30 % de ménages couverts par les minima sociaux



18 % de familles monoparentales (Commune : 12,4 %)



80% de logements sociaux



33% de ménages d'1 personne (Commune : 55,5%)



5 % de ménages de 6 personnes ou plus (Commune : 1,2%)

Taux de pauvreté (seuil 60% du revenu disponible) (Commune : 22,7)

52%

Taux d'emploi des femmes

34,2 %

Part des ménages imposés (Commune : 46,2)

18,2%

Éléments concernant la mobilisation associative.

Appel à projet 2024



12 projets déposés



9 associations candidates

VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE



Les signataires du contrat de ville constatent que l'insécurité liée au trafic de drogue est fortement ressentie par les habitants et les professionnels dont le quotidien est perturbé. Une attention particulière sera portée à la sécurisation des chantiers. Les moyens mis en place pour lutter contre la délinquance apparaissent insuffisants ou inefficaces. Les initiatives d'entraide et les réseaux de solidarité essaient de faire face à ces problématiques et méritent d'être soutenus. Des jeunes mineurs se retrouvent seuls sur l'espace public sans surveillance des parents. La délinquance touche une population de plus en plus jeune. La lutte contre l'insécurité routière (excès de vitesse, rodéos urbains...), et celle contre le stationnement anarchique doivent être renforcées afin d'éviter des accidents notamment près des aires de jeux pour enfants. Certains utilisent celles-ci pour stationner leurs véhicules. Cela engendre des conflits et des tensions sur le quartier.

Conforter la tranquillité publique et résidentielle

- Soutenir les initiatives citoyennes de prévention des incivilités
- Imaginer de nouvelles modalités de sensibiliser aux conduites à risques avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le quartier
- Poursuivre des actions de soutien à la parentalité en direction des parents des adolescents

Lutter contre l'insécurité routière

- Identifier et sécuriser les endroits de circulation à risques
- Sécuriser les abords des aires de jeux pour enfants et empêcher l'accès des véhicules
- Sensibiliser les habitants aux risques de la circulation routière

ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES



Les signataires du contrat de ville savent pouvoir appuyer les objectifs sur la richesse des services et équipements publics de qualité, ainsi que de services labellisés (cité éducative, cité d'emploi, France services). Le centre social propose de nombreuses activités aux habitants, soutenues par une offre complémentaire d'une vie associative active et diversifiée, source de créativité et de vivre-ensemble. Comme dans d'autres quartiers prioritaires, les jeunes de 16-25 ans doivent bénéficier d'une attention particulière afin de les éloigner des comportements à risques, de prévenir le décrochage scolaire et d'éviter des incivilités. De même, l'offre d'animation et de soutien en direction des seniors mérite d'être renforcée pour lutter contre leur exclusion. Les possibilités de transports en commun vers l'extérieur du quartier sont insatisfaisantes compliquant l'accès aux loisirs, activités et services situés en centre-ville.

Renforcer l'émancipation des 16-25 ans

- S'appuyer sur les acteurs pour accompagner les jeunes dans leur parcours de réussite scolaire : orientation scolaire, recherche de stage et soutien scolaire, découverte des métiers...
- Mettre en valeur et soutenir les initiatives, la créativité et les talents des jeunes et renforcer leur pouvoir d'agir

Soutenir les publics en difficulté

- Favoriser les apprentissages au numérique, et à la langue française
- Développer l'accès à l'offre de loisirs, à la culture et à la pratique sportive
- Favoriser des actions de prévention santé, notamment à destination des enfants, ados et seniors en lien avec le contrat local de santé (CLS)

Elargir l'accessibilité aux services

- Faciliter l'accès aux services extérieurs au quartier
- Développer des déplacements alternatifs aux transports en commun en fonction des besoins des habitants (covoiturage, cyclomoteurs, vélos...)
- Développer les initiatives intergénérationnelles et solidaires

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Les signataires du contrat de ville estiment que Beaubreuil bénéficie d'un environnement naturel à fort potentiel avec suffisamment de pelouses et de cheminements verts, qui favorisent les promenades et les sorties familiales de plein air. En cours de requalification, ces espaces constituent un levier intéressant pour redynamiser le vivre-ensemble et le partage citoyen (événements, festivités en plein air). Le manque de propreté du quartier est cependant une source de mécontentement. Les dépôts de déchets et d'encombrants sauvages ou dans les poubelles communes proviennent également des personnes extérieures au quartier. En pleine transformation urbaine, Beaubreuil s'apprête à engager la transition écologique en accompagnant ses habitants dans l'évolution des modes de vie (eco-gestes, tri, consommation, déplacements doux...). Les jardins familiaux, appréciés par les habitants, et le projet "Quartiers fertiles" sensibilisent les habitants au jardinage.

Améliorer la propreté du quartier

- Mobiliser les habitants, renforcer la solidarité pour un quartier plus propre
- Prévenir les dysfonctionnements sur l'espace public (déchets, tri et propreté)
- Sensibiliser les nouveaux habitants dès leur arrivée dans l'immeuble sur leurs droits et obligations en matière du respect de la propreté des espaces publics et des parties communes
- Soutenir l'économie circulaire et collaborative par la possibilité de reprise, de stockage et de réemploi de matériaux, de textiles et de mobilier

Accompagner le quartier à la transition écologique solidaire du quartier

- Accompagner les habitants dans le bien-vivre chez soi (éco-gestes, consommation énergétique responsable, sensibilisation à la récupération...)
- Mettre en place des actions graduées de sensibilisation dès le plus jeune âge

Favoriser le bien-vivre des habitants dans leur quartier

- Accompagner l'appropriation du projet "quartiers fertiles" et des jardins familiaux
- Encourager l'utilisation positive et responsable des espaces publics

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE



La proximité d'un bassin industriel et commercial important et de qualité fait de Beaubreuil un quartier privilégié par rapport aux autres quartiers prioritaires de Limoges en matière d'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Les signataires du contrat de ville souhaitent davantage mobiliser les entreprises. L'offre actuelle de transports en commun ne répond pas toujours aux besoins et aux attentes des habitants (durée du trajet, horaires notamment...). Le développement de mobilités alternatives (covoiturage, cyclomoteurs...) pourrait compléter cette offre. Le fait que les jeunes et adultes du quartier estiment rencontrer des formes de discrimination empêchant l'accès au monde du travail, doit être pris en considération. Une maîtrise insuffisante de la langue, des codes culturels ou des démarches administratives (fracture numérique) sont autant d'obstacles à l'insertion professionnelle.

Ouvrir le champ des possibles pour les habitants du quartier

- Inciter les employeurs au développement des compétences psycho-sociales, la maîtrise de la langue française et l'accès aux formations
- Soutenir une orientation scolaire ambitieuse
- Communiquer sur les offres d'emplois, d'insertion et de formation par des moyens conventionnels (affichages halls d'immeubles, centre social, brochures, newsletters, réunions d'information)

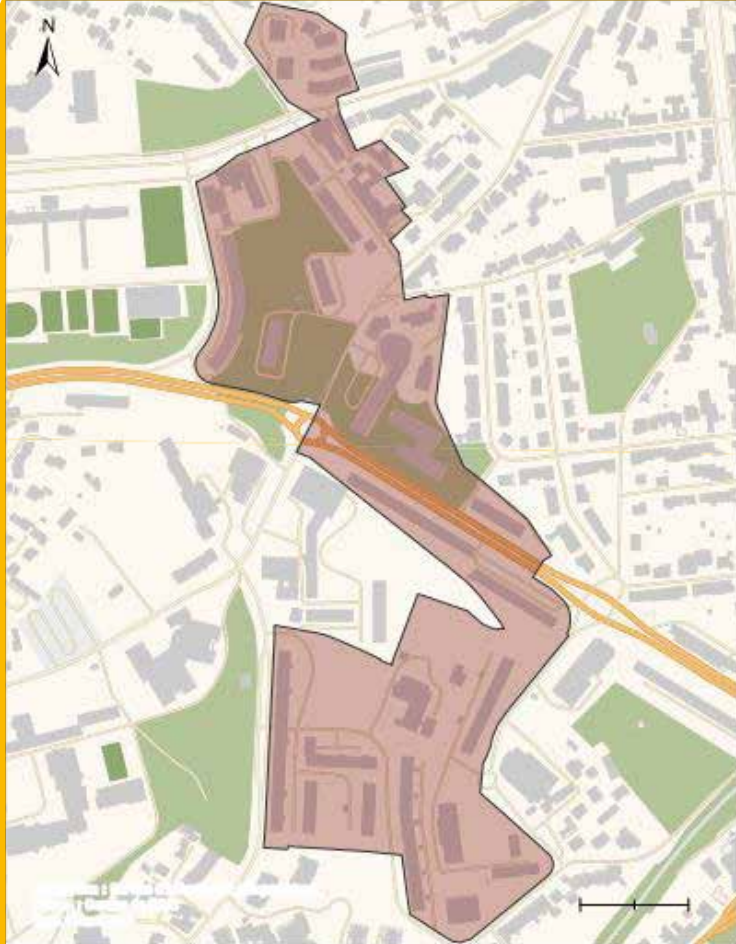
Faciliter l'accès aux emplois de proximité

- Mobiliser les entreprises à proximité
- Favoriser l'accès à l'emploi et aider à développer l'employabilité pour les habitants du quartier en lien avec les problématiques locales

PROJET DE QUARTIER

BELLEVUE

CONTEXTE DU PROJET



Proche du centre-ville, bien desservi par les transports en commun, ouvert sur son environnement, ce secteur prioritaire au périmètre atypique se vit en deux secteurs séparés par le boulevard Bel-Air.

Les secteurs Bellevue et Sainte-Claire se caractérisent par la présence d'espaces minéralisés très routiers, par une circulation complexe et par un manque de lieux de convivialité.

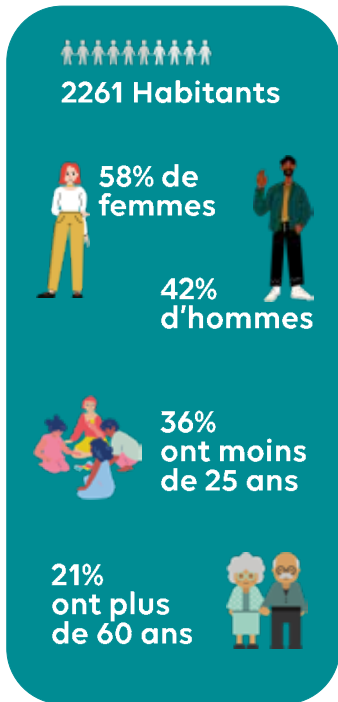
De par sa situation géographique, le quartier bénéficie de commerces de proximité, de services publics, notamment des établissements scolaires et des gymnases, ainsi que des structures de soins.

La vie associative est portée quasi-uniquement par le centre social associatif. Implanté dans le secteur Bellevue, il lui manque des locaux adaptés à son activité tant dans ce secteur que dans celui de Sainte-Claire.

Presque la moitié de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté avec une présence importante de familles monoparentales et de personnes isolées. Avec une grande fragilité économique et sociale, une paupérisation rapide, un taux de renouvellement important, la population du quartier est particulièrement exposée aux récentes crises économiques et sanitaires.

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

(Source SIG Politique de la Ville – Données INSEE 2022)



1090 € revenu médian disponible (Commune : 1620€)



19% des jeunes âgés de 15-24 ans sont ni en formation ni en emploi, (25,5% QPLM/11,5% LM)



33 % de ménages couverts par les minima sociaux



24 % de familles monoparentales (Commune : 12,4 %)



87% de logements sociaux



48% de ménages d'1 personne (Commune : 55,5%)

Taux de pauvreté (seuil 60% du revenu disponible) (Commune : 22,7)

50%

Taux d'emploi des femmes

42 %

Part des ménages imposés (Commune : 46,2)

13,6%

Éléments concernant la mobilisation associative.

Appel à projet 2024



11 projets déposés



2 associations candidates

VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE



Ce quartier est, traversé par une voie de circulation importante au sein de l'agglomération, il convient de prendre en considération la dangerosité des flux de véhicules, notamment pour les enfants. Des actions de préventions routières et des mesures renforcées afin de lutter contre les excès de vitesse pourraient être menées de manière plus régulière. Les signataires du contrat de ville sont par ailleurs attentifs à l'augmentation des actes divers d'incivilités et les délits. Pour réduire cette insécurité, une réflexion concertée en lien avec le centre social, les bailleurs et les habitants doit pouvoir être soutenue dans la durée.

Lutter contre l'insécurité routière

- Identifier et sécuriser les endroits de circulation à risques
- Sécuriser les déplacements des écoliers, collégiens et adultes du quartier
- Sensibiliser les habitants à la sécurité routière

Conforter la tranquillité publique et résidentielle

- Réduire les incivilités du quotidien en favorisant l'appropriation des espaces partagés et des infrastructures du quartier
- Favoriser le lien social et l'accueil des nouveaux arrivants

ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES



Le quartier est correctement pourvu en services publics : groupes scolaires, collège et lycée Renoir. Des commerces de proximité et la présence de pharmacies sont signalés comme accessibles et importants pour les habitants. La proximité du CHU et de l'hôpital mère enfant rassurent certains habitants et offrent sans doute des opportunités d'emploi pour d'autres, mais crée aussi certains désagréments en termes de circulation et de pression sur le stationnement... Par ailleurs, les partenaires s'accordent à dire que la vie associative du quartier mérite d'être diversifiée. Le centre social est connu et reconnu par les habitants du quartier. La mise à disposition de locaux associatifs supplémentaires serait opportune pour accueillir des activités notamment pour les seniors et pour les jeunes 16-25 ans.

Encourager la dynamique des acteurs de terrain

- Soutenir et renforcer le rôle structurant du centre social au sein des deux secteurs Bellevue et Sainte- Claire
- Soutenir les initiatives des habitants, notamment celles des jeunes 16-25 ans
- Encourager l'engagement associatif des habitants

Réfléchir à la création d'un espace associatif tout public

- Promouvoir les relations entre les deux secteurs du quartier
- Renforcer des activités adaptées aux seniors
- Adapter l'offre sportive et culturelle aux jeunes 16-25 ans à leurs besoins

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Bien qu'insuffisants en superficie, les espaces publics et les aires de jeux, même vétustes, sont appréciés par les habitants. La proximité des bords de Vienne est également retenue comme un atout, faisant partie des zones de loisirs utilisées par les habitants. Le jardin partagé géré par le centre social est considéré comme un lieu convivial et mérite d'être mis en valeur par des animations collectives. Les possibilités de stationnement doivent pouvoir être améliorées. Une vigilance accrue est demandée par rapport à la propreté et l'éclairage de certaines zones du quartier. Les signataires du contrat constatent les dégradations progressives des logements et insistent sur l'accompagnement à la transition écologique pour maîtriser les dépenses énergétiques.

Améliorer la propreté du quartier

- Sensibiliser et mobiliser les habitants en renforçant la solidarité pour un quartier plus propre
- Informer les nouveaux habitants dès leur arrivée dans l'immeuble sur leurs droits et obligations.

Accompagner le quartier à la transition écologique

- Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable
- Accompagner les habitants dans le bien-vivre chez soi (éco-gestes, respect de la propreté des parties communes...)
- Soutenir l'économie circulaire et collaborative par la possibilité de reprise, de stockage et de réemploi de matériaux, de textiles et de mobiliers

Favoriser le bien-vivre des habitants dans leur quartier

- Encourager l'intégration du jardin partagé dans la vie du quartier
- Favoriser l'accès aux bords de Vienne

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE

Bien qu'insuffisants quant à leur superficie, les espaces publics et les aires de jeux, parfois vétustes, sont appréciés par les habitants. La proximité des bords de Vienne est appréciée et fait partie des zones de loisirs utilisées par les habitants. Le jardin partagé géré par le centre social est considéré comme un lieu convivial et mérite d'être mis en valeur par des animations collectives. Les possibilités de stationnement peuvent être améliorées et une vigilance accrue est demandée par rapport à la propreté du quartier. Les partenaires et les bailleurs ne peuvent pas négliger les dégradations progressives des logements et doivent prendre en compte les inquiétudes par rapport à la maîtrise des dépenses énergétiques.

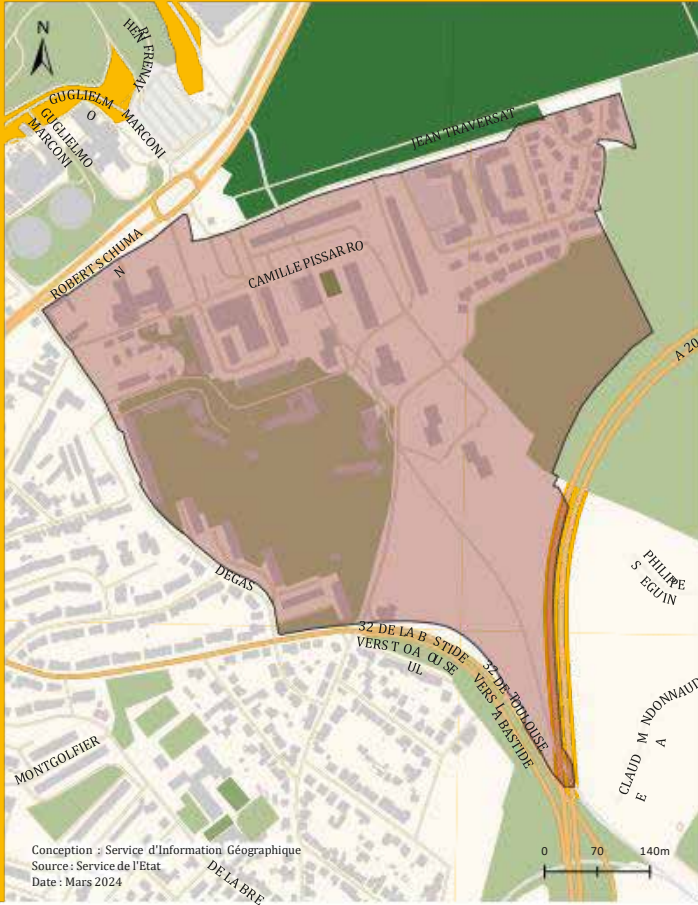
L'offre de mobilité est considérée comme suffisante. Des formes d'accompagnement à l'insertion existent et des ateliers linguistiques sont proposés par le centre social, mais ces offres ne sont pas toujours connues des habitants. Il existe un bassin d'emploi important à proximité (commerces, EHPAD, CHU, ...).

Renforcer l'insertion professionnelle et faciliter l'accès aux emplois et aux stages de proximité

- Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité et la mise à niveau linguistique de tout public, notamment des parents
- Développer l'apprentissage, l'accès aux formations, l'insertion professionnelle, la diversification de l'orientation et mieux communiquer sur les dispositifs existants au sein et en dehors du quartier
- Favoriser la mise en relation des habitants et des acteurs économiques environnants (stage, emploi, découverte des métiers, ...)

PROJET DE QUARTIER LA BASTIDE

CONTEXTE DU PROJET



Situé à 4 km du centre-ville, le quartier de la Bastide était considéré, avant la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine 1, comme un quartier refermé sur lui-même. Les démolitions, réhabilitations et opérations d'accès sociale ont produit une mutation urbaine qui s'est accompagnée d'une dé-densification de l'habitat, donc d'une baisse de la population. De même sont apparus de nouveaux équipements : terrain de sport, foyer Detaille, nouvel EHPAD Marcel-Faure, et le centre social municipal a connu une restructuration.

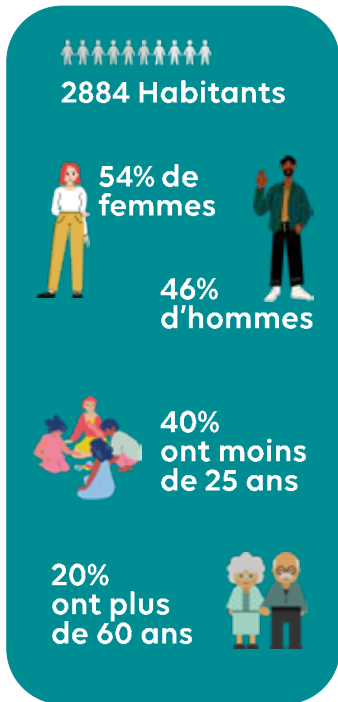
Enfin la modification et l'aménagement de voies de circulation, ont enrayé l'enclavement et dynamisé les flux sortants et entrants (transport en commun et voitures) en ouvrant davantage La Bastide sur son environnement, non seulement les espaces naturels de proximité comme le bois de la Bastide et Uzurat, mais aussi vers le site porteurs d'innovations d'Ester Technopôle.

Malgré ces travaux qui ont par ailleurs amélioré le cadre de vie, et malgré la mobilisation d'acteurs associatifs connaissant bien le territoire et ses populations, des nuisances (rodéos, trafic de drogue, tapage nocturne, dégradation des espaces publics) pèsent sur le quotidien des habitants.

La présence de services publics (antenne-mairie, centre social, BFM, crèche, écoles, poste, police...) est un atout pour ce quartier localisé en entrée de ville et à proximité du centre-ville, mais la faible présence de commerces de proximité est un point à améliorer notamment pour une part de la population, constituée de familles et de personnes âgées.

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

(Source SIG Politique de la Ville – Données INSEE 2022)



1010 € revenu médian disponible (Commune 1620€)



28% des jeunes âgés de 15-24 ans sont ni en formation ni en emploi, (25,5% QPLM/11,5% LM)



41% de ménages couverts par les minima sociaux



22% de familles monoparentales (Commune : 12,4%)



95% de logements sociaux



47% de ménages d'1 personne (Commune : 55,5%)



7% de ménages de 6 personnes ou plus (Commune : 1,2%)

Taux de pauvreté (seuil 60% du revenu disponible) (Commune : 22,7)

59%

Taux d'emploi des femmes

37%

Part des ménages imposés (Commune : 46,2)

13,6%

Éléments concernant la mobilisation associative.

Appel à projet 2024



7 projets déposés



4 associations candidates

VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE



Les signataires du contrat de ville connaissent les atteintes à la sécurité subies par les populations : trafics de drogues, rodéos, excès de vitesse, feux d'artifices sauvages, nuisances sonores, ainsi que les désagréments d'une occupation désordonnée des communs et espaces publics : halls d'immeubles et places accaparés par des groupes de jeunes. En complément des actions de droit commun, ils promeuvent des projets de sensibilisation, de dialogue et d'éducation notamment pour réduire les tensions et permettre aux enfants de se déplacer en sécurité au sein du quartier.

Améliorer la qualité de vie et l'interconnaissance dans les quartiers

- Renforcer la présence des gardiens d'immeubles de proximité
- Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants

Prévenir les incivilités et délits

- Renforcer la sécurisation des déplacements des plus jeunes
- Sensibiliser aux dangers de la vitesse routière et éduquer au respect des règles du code de la route

ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES



Les signataires du contrat de ville entendent le regret des habitants quant à l'absence de petits commerces de proximité, notamment l'absence d'une boulangerie de quartier. De même, ils considèrent important de soutenir les activités du centre social, appréciées pour sa dynamique.

Renforcer et diversifier l'engagement des acteurs de terrain

- Développer les partenariats autour du centre social entre la vie associative, bailleurs et institutions
- Renforcer et pérenniser la politique jeunesse avec le centre social et ses partenaires
- Améliorer la diffusion de l'information utile à l'inclusion sociale des habitants
- Développer l'accès à la culture et au sport ainsi qu'aux activités associées

Développer les services de proximité et rendre plus accessibles les commerces et services plus éloignés

- Soutenir les initiatives des habitants dans la création de services en pied d'immeubles
- Attirer les porteurs de projet en travaillant sur l'image du quartier
- Adapter les moyens de transport aux besoins des habitants pour accéder aux services localisés à l'extérieur du quartier

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Les rénovations urbaines ont changé le visage du quartier et ouvert de nouvelles perspectives. Mais les signataires du contrat de ville constatent que malgré les travaux dans le cadre du programme de rénovation urbaine (PRU), des dégradations apparaissent (mobiliers urbains abîmés, vandalisme dans les parties communes des immeubles rénovés). Ils souhaitent mobiliser les moyens permettant aux habitants de vivre dans un quartier propre sans subir les jets d'ordures par les fenêtres, les déchets sur l'espace public, les encombrants, ou encore la présence de nuisibles.

Améliorer la propreté urbaine et lutter contre les nuisibles

- Organiser des actions de sensibilisation et d'éducation avec l'aide des bailleurs, acteurs du quartier, gardiens d'immeubles et habitants
- Sensibiliser aux risques sanitaires et faire diminuer le nourrissage d'animaux sur l'espace public

Encourager les transitions en s'appuyant sur l'environnement naturel du quartier

- Créer des conditions favorables à la mobilité douce vers le nord de la ville : usage du vélo et des transports en commun
- Relier le quartier à son environnement naturel
- Sensibiliser aux enjeux du développement durable et favoriser les démarches d'éducation aux écogestes.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE

Le quartier comporte des ressources inconnues des habitants : mobilisation des acteurs, entraide, réussite de certains jeunes, dispositifs d'aide scolaire ou sociale que les signataires du contrat de ville souhaitent valoriser, soutenir et mieux faire connaître. La lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu important pour les jeunes de la cité et certains parents qui se sentent démunis. Ils ne parviennent pas à aider leurs enfants dans leur scolarité. De même, il convient de lever des obstacles à l'insertion professionnelle pour développer l'emploi des habitants.

Renforcer la continuité éducative pour soutenir l'ambition scolaire

- S'appuyer sur les dynamiques d'acteurs pour développer les alliances éducatives
- Travailler sur les parcours de découverte et stage dès le collège
- Faire connaître les parcours de réussite des jeunes de La Bastide

Lever les obstacles à l'insertion professionnelle

- Favoriser la rencontre des demandeurs d'emploi avec le monde économique
- Renforcer ou développer des actions d'apprentissage de la langue par des activités liées à l'usage du numérique
- Favoriser les modes de gardes des enfants dans le cadre de la dynamique professionnelle

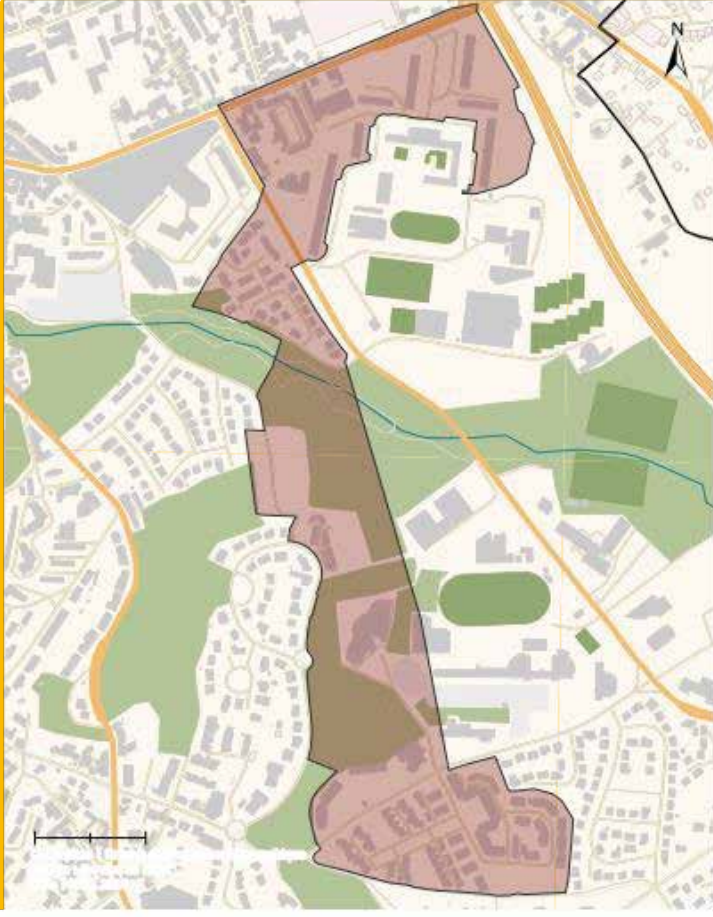
Favoriser les emplois de proximité

- Soutenir les habitants dans la création d'emplois
- Sensibiliser et former au métier d'assistante maternelle
- Travailler l'accès à l'EAJE pour les habitants du quartier

PROJET DE QUARTIER

SABLARD

CONTEXTE DU PROJET



Le quartier du Sablard est situé à l'est de la commune, à proximité du centre-ville. Il s'étend des bords de la Vienne à l'ouest, à ceux de l'Auzette au sud, et à l'Autoroute A20 à l'est. Il présente une figure singulière sur la rive gauche de Limoges.

Composé de trois parties distinctes : la cité du Sablard Léon Blum, une partie pavillonnaire et la résidence de Saint Lazare, il jouxte le domaine de l'entreprise Legrand, leader mondial de l'appareillage électrique. Il inclut dans son périmètre un ensemble de 86 jardins familiaux à gestion municipale.

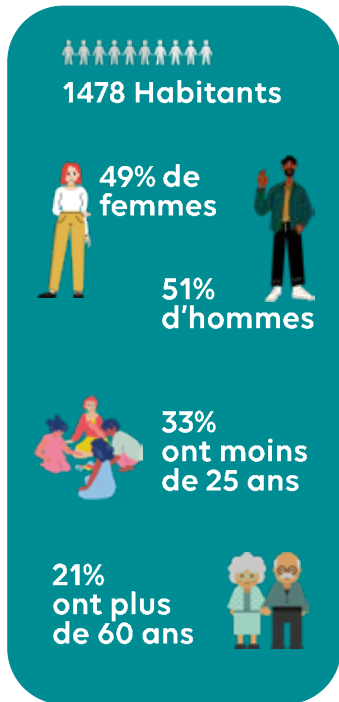
Le quartier se situe enfin à la proximité immédiate d'une zone urbaine en voie de requalification, avenue du Général de Lattre de Tassigny, avec un développement de services comprenant des commerces et un tiers-lieu.

La présence d'espaces verts à proximité propose un cadre de vie agréable et adapté aux promenades en famille et aux moments de convivialité de plein air.

Ce cadre de vie est parfois mis à mal par des questions de tranquillité publique et d'incivilités. La circulation routière, le manque de places de stationnement et leur vétusté sont également des enjeux d'ordre structurel. La cité d'immeubles du secteur Léon Blum représente un quartier à taille humaine où la cohésion sociale et la solidarité demeurent importantes, malgré des formes d'isolement de certaines populations, renforcée par l'arrivée récente d'une nouvelle population précaire, fragile et mal intégrée dans la vie sociale du quartier. Les habitants dont beaucoup sont installés depuis longtemps au Sablard, expriment leur attachement à l'ambiance "petit village multiculturel" de leur quartier, dont la sauvegarde est au cœur de leurs préoccupations. A cet effet, une association de quartier structurante, aurait tout son rôle à jouer.

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

(Source SIG Politique de la Ville – Données INSEE 2022)



1190 € revenu médian disponible (Commune 1620€)



27% des jeunes âgés de 15-24 ans sont ni en formation ni en emploi, (25,5% QPLM/11,5% LM)



32 % de ménages couverts par les minima sociaux



14 % de familles monoparentales (Commune : 12,4 %)



95% de logements sociaux



64% de ménages d'1 personne (Commune : 55,5%)

Taux de pauvreté (seuil 60% du revenu disponible)
(Commune : 22,7)

43%

Taux d'emploi des femmes

42 %

Part des ménages imposés
(Commune : 46,2)

22,5%

Éléments concernant la mobilisation associative.

Appel à projet 2024



2 projets déposés



1 association candidate

VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE



Les signataires du contrat de ville entendent qu'au Sablard l'insécurité est incarnée par des personnes consommant de la drogue et de l'alcool sur l'espace public. Au-delà du droit commun, ils conjuguent leurs efforts sur la présence de squatteurs sur les espaces publics et la pratique des rodéos causant des nuisances sonores pendant la soirée et la nuit, là où se cristallisent les problèmes. Ils sont également attentifs à la circulation routière qui est très dense aux heures de pointe, provoquée pour partie par des automobilistes qui utilisent le passage par le quartier comme un raccourci. Le manque de visibilité, les défauts de stationnement et le non-respect des limitations de vitesse, sont alors des sources supplémentaires d'exaspération. Ces manquements sont aussi des dangers pour les déplacements des plus jeunes sur le chemin des écoles et du collège et appellent donc des initiatives.

Améliorer la vie quotidienne dans le quartier

- Favoriser l'appropriation des équipements et des espaces publics par les habitants et les associations pour réduire les incivilités du quotidien
- Eduquer à l'utilisation responsable et partagée des voies publiques en matière de circulation routière
- Travailler avec les jeunes gens à sécuriser les déplacements des écoliers et des collégiens au sein du quartier

Conforter la tranquillité publique et résidentielle

- Favoriser le respect des règles de voisinage en soirée et la nuit
- Investir positivement l'espace public et collectif

ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES



Les signataires du contrat de ville sont sensibles à la satisfaction des habitants concernant la présence d'équipements publics, de commerces et d'institutions à proximité. Ils souhaitent soutenir les ressources et l'offre d'animations régulières, ouvertes à tout type de publics, au sein du quartier pour y renforcer la cohésion sociale. Ils pointent aussi la nécessité de mieux informer les habitants des actualités et des animations proposées, notamment en été. Enfin, si l'émergence récente d'un nouveau quartier, avenue du Général de Lattre de Tassigny, devrait reconfigurer la dynamique de cette partie de Limoges, la création d'un équipement de proximité devrait permettre de proposer des activités aux enfants, jeunes, familles et seniors et de favoriser la convivialité au sein du quartier.

Développer les compétences des acteurs en matière d'animation sociale

- Renforcer l'accueil des nouveaux habitants
- Construire une offre pérenne pour la jeunesse
- Utiliser les ressources humaines existantes dans le quartier (compétences, créativité, talents...) pour renforcer le tissu associatif et amorcer une nouvelle dynamique à l'échelle du quartier

Lutter contre la précarité sociale et linguistique de publics spécifiques

- Augmenter le nombre de places pour les cours de Français Langue Étrangère
- Développer les initiatives intergénérationnelles et solidaires
- Développer des actions de solidarité en direction des personnes isolées
- Soutenir l'éducation et les médiations pour une bonne utilisation des moyens numériques

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Le parc de l'Auzette à proximité est un véritable atout du quartier du Sablard. Mais les pouvoirs publics et leurs partenaires savent aussi que les espaces verts au sein même du quartier doivent être améliorés. L'enjeu est de rendre les aires de jeux et le mobilier urbain plus attractifs et confortables. Ils pointent de même l'inégale propreté du quartier et travaillent à installer davantage de composteurs en pied d'immeuble et à penser à un meilleur traitement des déchets et des encombrants. Enfin, il s'agit de régler les problèmes de stationnement, avec la présence de voitures-ventouses, et le manque de place pour les personnes à mobilité réduite.

Renforcer les usages de l'espace public

- Lutter contre la présence de voitures-ventouses, et les abus de stationnement
- Améliorer l'accessibilité aux espaces publics fonctionnels à tous
- Requalifier les voiries, les espaces verts et les parkings du quartier
- Créer des conditions favorables à la mobilité par l'usage du vélo et des transports en commun

Améliorer la propreté du quartier

- Améliorer le tri des déchets et la gestion des encombrants
- Accompagner les habitants dans le bien-vivre chez soi et à l'extérieur (éco-gestes, respect de la propreté des parties communes, des espaces publics...)
- Soutenir l'économie circulaire et collaborative par la possibilité de reprise, de stockage et de réemploi de matériaux, de textiles et de mobiliers

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE



Les signataires du contrat de ville pointent plusieurs obstacles à lever en matière d'insertion sociale et professionnelle. Si une structure d'insertion intervient sur le quartier, sa mobilisation gagnerait à être développée, et des liens resteraient à créer ou conforter avec la zone d'activité à proximité. La non maîtrise de la langue pourrait être réduite par une meilleure interconnaissance entre habitants. Enfin, les habitants indiquent les difficultés à se déplacer avec les transports en commun pour aller travailler en zones industrielles et commerciales, car les horaires ne sont pas assez réguliers, ou sont inexistantes pour le travail de nuit. Le co-voiturage occasionnel entre voisins pourrait être encouragé et mieux structuré.

Lutter contre les obstacles entravant l'insertion professionnelle

- Faciliter les mobilités en informant sur les différentes solutions de transport et mobilisant l'ensemble des ressources existantes

Favoriser le rapprochement avec le monde de l'entreprise

- Favoriser la rencontre du monde économique présent à proximité avec les demandeurs d'emploi
- Faciliter l'accueil de collégiens pour des stages dans les entreprises et services publics de proximité

PROJET DE QUARTIER

VIGENAL

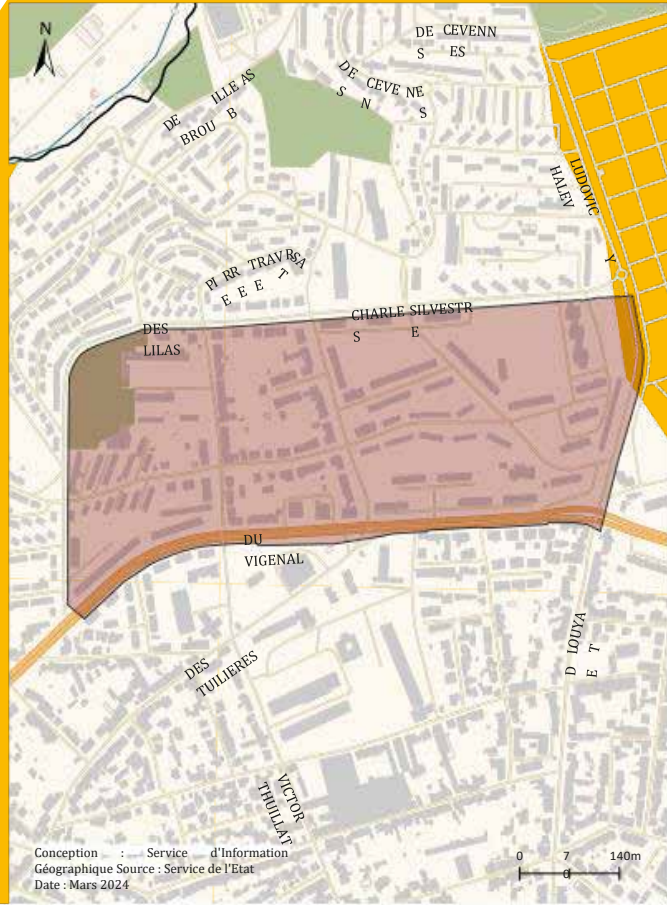
CONTEXTE DU PROJET

Situé au nord-ouest de Limoges, le quartier du Vignal est relativement proche du centre-ville.

Le haut du quartier se distingue par un peuplement plutôt diversifié, avec la présence d'immeubles en copropriété et de logements sociaux. La zone pavillonnaire à l'ouest, est plutôt habitée par des classes moyennes. Le bas du quartier, quant à lui, concentre majoritairement des populations à très faibles revenus.

Le quartier du Vignal est également un secteur marqué par l'implantation de populations issues des gens du voyage, qui ont des habitudes différentes des autres populations du quartier.

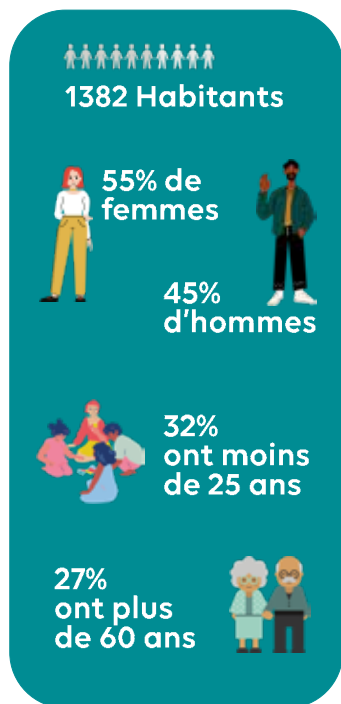
La présence de services et d'équipements publics dans le quartier, ou à proximité de celui-ci (maison médicale, BFM, salle municipale, groupe scolaire, terrain de sport...) apparaît suffisante aux dires des habitants qui se sont exprimés, même s'ils regrettent que leurs accès soient parfois difficiles pour eux, du fait d'une forte occupation par de nombreuses associations.



Le centre social tient une place reconnue. Ses membres animent la vie associative en proposant des activités aux habitants. L'absence de commerces au sein même du quartier est ressentie comme un handicap notamment par les nombreuses personnes âgées. Et même si la présence de plusieurs rues circulantes et d'un réseau de transport en commun orienté vers le centre-ville permet aux habitants d'atteindre rapidement le cœur de la cité, l'éloignement de certains arrêts de bus pose problème. Ce sentiment d'éloignement est même renforcé, quand il s'agit de se rendre vers les commerces alentours, pour les personnes âgées, comme pour celles et ceux qui se déplacent avec moins de facilité, personnes à mobilité réduite, familles avec poussette...

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

(Source SIG Politique de la Ville – Données INSEE 2022)



1170 € revenu médian disponible
(Commune 1620€)



39 % des jeunes âgés de 15-24 ans sont ni en formation ni en emploi, (25,5% QPLM/11,5% LM)



26 % de ménages couverts par les minima sociaux



23 % de familles monoparentales
(Commune : 12,4 %)



66 % de logements sociaux



49 % de ménages d'1 personne (Commune : 55,5%)

Taux de pauvreté (seuil 60% du revenu disponible)
(Commune : 22,7)

42,5 %

Taux d'emploi des femmes

40,5 %

Part des ménages imposés
(Commune : 46,2)

25 %

Éléments concernant la mobilisation associative.

Appel à projet 2024



11 projets déposés



4 associations candidates

VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE



Si beaucoup d'habitants signalent la présence de la courtoisie et du respect de règles communes qui permettent de vivre en bon voisinage, les signataires du contrat de ville retiennent aussi que cela est moins évident, en certains lieux, notamment le soir, quand le manque d'éclairage et des points de trafic de drogue créent un climat anxieux. Très attentifs sur ces enjeux, ils considèrent également aussi la nécessité de travailler, au plan éducatif, sur la circulation routière, qui représente parfois un danger. Aux trottoirs dégradés qui rendent difficiles leur utilisation par les nombreux piétons, s'ajoutent en effet des excès de vitesse, du mal stationnement et des rodéos, qui causent aussi des tensions en journée et plus encore la nuit.

Développer les occasions d'un bien vivre ensemble

- Créer des espaces, lieux et moments intergénérationnels, appropriables par les habitants
- Rechercher à inclure les gens du voyage sédentarisés

Favoriser la tranquillité publique

- Renforcer de la présence humaine dans la soirée notamment en direction des jeunes
- Sensibiliser aux risques liés aux rodéos urbains
- Améliorer l'éclairage de l'espace public, notamment en pied d'immeubles

Adapter la circulation aux différents modes : piétons, automobiles, bus

- Sécuriser les déplacements des écoliers et collégiens (pédibus...)
- Améliorer les possibilités de stationnement pour tous véhicules

ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES



Les signataires du contrat de ville connaissent l'engagement des structures d'animation de la vie sociale et des acteurs locaux, associatifs et habitants qui sont des ressources et des points d'appui bien identifiés et appréciés par les habitants. Mais ils observent que ce tissu associatif doit pouvoir être soutenu et redensifié, notamment en allant vers les habitants pour mieux connaître leurs besoins et adapter les propositions. L'offre de loisirs pour les personnes de plus de 16 ans est considérée comme insuffisante. De même il serait bienvenu de faire évoluer certaines propositions en direction d'une population désormais vieillissante. Enfin un effort doit se porter vers les personnes en difficulté quand elles utilisent des moyens numériques.

Lutter contre l'isolement des seniors

- Adapter l'offre d'activités et initier de nouvelles propositions en associant les personnes âgées
- Soutenir les personnes âgées dans leur vie quotidienne et dans leur vie sociales

Renforcer le projet jeunes 16 - 25 ans à l'échelle du quartier

- Poursuivre le déploiement d'une politique jeunesse à destination des 16 - 25 ans
- Inciter, éduquer et accompagner les jeunes gens à la prise d'initiatives et au montage de leurs projets
- Soutenir et développer les initiatives et participation en faveur de dynamiques intergénérationnelle

Redynamiser la collaboration des acteurs sur le quartier

- Soutenir la montée en compétences des acteurs de la vie associative
- Aider à la coopération des acteurs du quartier
- Pérenniser le rôle du centre social

Assurer l'accessibilité aux ressources pour les populations du quartier

- Renforcer l'accessibilité physique aux équipements de services et de loisirs, notamment la salle municipale
- Renforcer l'accompagnement au numérique, pour tous les âges

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Les signataires du contrat de ville connaissent l'attachement des habitants à leur quartier et l'intérêt de sa proximité avec le centre-ville. Ils savent aussi le manque de stationnement, d'espaces de convivialité et d'aires de jeux pour les enfants. Ils sont sensibles à ces préoccupations des habitants, et y ajoutent l'enjeu de la propreté de l'espace public et la nécessité de requalifier certaines friches. Il s'agit de permettre la meilleure appropriation et le partage de leur environnement proche.

Améliorer la qualité de vie et la convivialité dans le quartier

- Valoriser les espaces publics pour faciliter leur appropriation
- Permettre aux habitants de sortir de chez eux et de se rencontrer par l'aménagement et :ou l'entretien d'espaces de convivialité
- Aménager des espaces extérieurs propices à la convivialité (aires de jeux pour enfants, espaces pour les personnes âgées, bancs, chaises, tables ...)

Encourager les transitions en termes de mobilité

- Encourager la dynamique des acteurs locaux en lien avec le développement durable
- Développer les conditions favorables aux mobilités douces

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE



La proximité du centre-ville est un atout en ce qui concerne les opportunités de formation et d'emploi. Les signataires du contrat de ville insistent sur la nécessité d'encourager et de faciliter la mobilité et l'esprit d'ouverture au-delà du quartier. Ils souhaitent par ailleurs que soit développé un accompagnement plus marqué en direction des jeunes de 16 à 25 ans, mais aussi des familles qui éprouvent parfois des difficultés à les aider, notamment les familles monoparentales. Il semble ainsi nécessaire de mieux faire connaître les dispositifs déjà existants et d'orienter les personnes concernées vers les acteurs pertinents.

Promouvoir les alliances éducatives

- Développer l'éducation populaire et encourager le dialogue éducatif
- Impliquer les acteurs culturels et sportifs pour intéresser et mobiliser les habitants

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

- Renforcer les partenariats inter-acteurs, et les ressources et relais locaux servant d'interface avec service public de l'emploi (SPE) en matière d'insertion et de formation
- Promouvoir l'accès aux dispositifs de stage et de formations qualifiantes
- Faire connaître et rendre plus accessibles les institutions de formation et les opportunités d'emplois
- Renforcer la présence de proximité du service public de l'emploi (SPE)

CONTEXTE DU PROJET



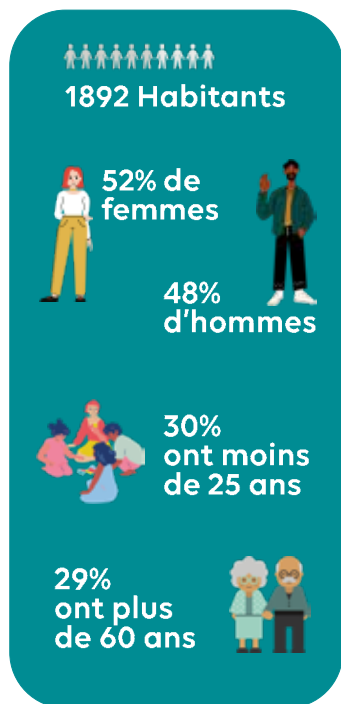
Cité construite par Roger Gonthier (architecte de la Gare des Bénédictins et du pavillon du Verdurier) entre 1929 et 1932, le quartier des Coutures venait accompagner la construction de la nouvelle gare SNCF des Bénédictins. Les 540 logements furent construits en deux tranches successives dans les années 1930, puis 75 logements s'ajoutèrent lors d'une troisième tranche (la tour rue Séverine en particulier) livrée en 1955, pour porter le total à 615 logements, qui logeaient alors, principalement, les cheminots, les ouvriers porcelainiers et de la chaussure.

Cela a constitué un socle solide de valeurs partagées entre habitants, tournées vers l'entraide, la solidarité, l'esprit d'accueil dont on perçoit encore de nombreux éléments notamment au travers de l'engagement associatif et civique.

Dans ce quartier "Habitat Bon Marché", aujourd'hui classé patrimoine du XXème siècle, Limoges Habitat a achevé fin 2008 un chantier de réhabilitations et d'opérations de résidentialisation s'est déroulé durant 10 ans au cours desquels 2 immeubles furent démolis, rue Pressemane pour aérer le site. Entre 2014 et 2016, enfin, a été menée une restructuration des abords extérieurs afin d'améliorer le cadre de vie, de proposer un stationnement organisé et de répondre aux attentes des habitants en créant des espaces de jeux pour les enfants, un foyer (foyer Yvon-Bach) en cœur de quartier et un jardin partagé "Gonthier". Le quartier des Coutures comprend également une partie de zone pavillonnaire, des logements sociaux appartenant aux bailleurs Scalis et Noalis ("les feuillardiers") ainsi que des copropriétés privées.

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

(Source SIG Politique de la Ville – Données INSEE 2022)



1190 € revenu médian disponible
(Commune 1620€)



16 % des jeunes âgés de 15-24 ans sont ni en formation ni en emploi, (25,5% QPLM/11,5% LM)



25 % de ménages couverts par les minima sociaux



16 % de familles monoparentales
(Commune : 12,4 %)



60 % de logements sociaux



58 % de ménages d'1 personne (Commune : 55,5%)

Taux de pauvreté (seuil 60% du revenu disponible)
(Commune : 22,7)

40,7 %

Taux d'emploi des femmes

48 %

Part des ménages imposés
(Commune : 46,2)

24 %

Éléments concernant la mobilisation associative.

Appel à projet 2024



9 projets déposés



2 associations candidates

VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE



Le centre social du quartier est un atout pour l'animation de la vie sociale aux Coutures, l'organisation des activités intergénérationnelles et pour la création de liens de solidarité, notamment à travers les activités dans et autour du jardin partagé du Gonthier. Le quartier connaît cependant un fort renouvellement de sa population. Le vieillissement des habitants les plus anciens du quartier, allié à un taux de rotation élevé entraîne un sentiment, chez certains de ces habitants, de perte progressive d'identité du quartier. Des appartements semblent surpeuplés et des populations jeunes et allophones sont arrivées en nombre ces derniers temps. Des personnes en difficulté sociale, porteuses de troubles psychiques et / ou dépendantes à la drogue et à l'alcool y sont également domiciliées et il n'est pas toujours facile d'entrer en relation avec elles. Ces éléments viennent bousculer les liens de solidarité historiques entre les habitants. Le nombre de personnes isolées est élevé, mais les habitants demeurent sensibles, tant à l'accueil des nouveaux arrivants, qu'à la prise en charge des personnes seules. Toute animation qui permettrait de renforcer le vivre-ensemble sur le quartier est considérée comme bienvenue.

Améliorer la vie de quartier

- Renforcer l'Accueil les nouveaux habitants
- Soutenir la présence humaine en soirée
- Développer des événements conviviaux sur le quartier en lien avec le jardin partagé

Mieux accompagner les habitants en difficulté sociale

- Accompagner les personnes isolées dans leurs besoins
- Améliorer le dialogue, la communication et l'information en direction des publics fragiles et vulnérables
- Favoriser l'accompagnement des habitants en difficulté de soin vers des dispositifs de santé dédiés en lien avec le CLS

ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES



Le quartier donne assez facilement accès à de nombreux services et institutions publics, de même qu'à des équipements sportifs et culturels. Toutefois, les équipements (commerces ou professionnels de santé) tendent à diminuer. Les petits commerces abordables au sein du quartier manquent même si de nouvelles enseignes émergent mais qui ne sont pas forcément utilisées par les habitants. Les personnes isolées ont du mal à trouver le chemin vers les offres de service et d'activités proposées par les services publics et la vie associative. La disponibilité d'espaces de vie sociale, d'aires de jeux pour enfants et d'équipements sportifs pour les jeunes reste insatisfaisante, ainsi que l'accès aux équipements du quartier pour les habitants et associations des Coutures.

Adapter l'offre de proximité des services publics et des acteurs de terrain

- Favoriser la mise à disposition d'espaces dédiés à l'animation de la vie sociale
- Développer l'offre de service de proximité pour l'enfance et la petite enfance davantage adaptée aux besoins des familles

Faciliter et encourager l'accès aux équipements

- Favoriser la pratique et la fréquentation des équipements culturels et sportifs implantés dans la ville
- Améliorer la signalisation des lieux existants sur le quartier et des services et lieux ressources
- Renforcer la vie sociale du quartier, la solidarité et l'animation des espaces publics

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



La proximité du centre-ville permet d'envisager facilement le développement de modes doux de déplacement pour les habitants, d'autant qu'un projet urbain d'entrée de ville en bord de Vienne va requalifier l'entrée du quartier. Le jardin partagé Gonthier, géré par le centre social, est apprécié et fonctionne comme un véritable poumon vert. En revanche, le manque de propreté (déchets, encombrants, jets d'ordure) et la présence de nuisibles, dégradent le cadre de vie.

Développer les mobilités douces

- Créer des conditions favorables aux déplacements notamment la pratique du vélo en s'appuyant sur les structures existantes
- Prendre en compte les besoins de remisage et les modes de stationnement

Améliorer la propreté du quartier

- Encourager les habitants à valoriser les pieds d'immeuble
- Sensibiliser à la gestion des déchets (tri et encombrants) et à l'utilisation des poubelles
- Lutter contre la présence de nuisibles pour renforcer la salubrité et le bien vivre dans les immeubles

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE



Le quartier des Coutures se trouve à proximité de nombreux services publics et organismes proposant des solutions d'insertion et de formation. Toutefois, des habitants ne maîtrisant pas le français éprouvent des difficultés pour y accéder. Le manque de mode de garde pour les enfants ne permet pas toujours aux femmes de se libérer pour apprendre le français.

Lutter contre les freins à l'insertion

- Inciter les habitants non francophones dans l'apprentissage du français
- Favoriser la continuité éducative par un soutien des parents les plus éloignés du contexte scolaire
- Permettre l'accès aux modes de garde
- Lutter contre la fracture numérique en accompagnant les habitants dans leurs démarches administratives

Favoriser l'insertion professionnelle

- Travailler des actions et dispositifs d'orientation, formation et accès à l'emploi innovants (femmes, 16/25 ans, ...)

PROJET DE QUARTIER

PORTES-FERRÉES

CONTEXTE DU PROJET



Le quartier prioritaire des Portes-Ferrées, est le seul quartier politique de la ville, qui a connu une redéfinition récente de son périmètre. Situé sur la rive gauche de Limoges, dans l'axe Nord-Sud historique de la ville, entre le centre-ville et la zone d'activité Magré-Romanet, en continuité du Pont Saint Martial et du Pont de la Révolution, il a été construit au milieu des années 1970.

Depuis 2016, les collectivités ont engagé une réflexion pour restructurer en profondeur ce quartier. Le projet repose sur la volonté d'en changer l'image dégradée en créant un éco-quartier pleinement intégré au centre-ville. Les objectifs visent à renouveler le tissu urbain autour d'un parc public structurant ; créer de l'habitat et des services neufs et réhabiliter un habitat de qualité pour diversifier la composition urbaine, sociale, environnementale et architecturale du quartier.

Il s'agit d'intégrer le projet dans son environnement proche des bords de Vienne, afin d'améliorer l'appropriation des espaces publics. Ces mutations urbaines majeures pensées pour permettre à terme une amélioration concrète des conditions de vie au quotidien, ainsi qu'un élargissement des horizons tant professionnel que personnels sont diversement vécues par les habitants dont certains disent leur fatigue face l'instabilité qu'elles génèrent et au regard des évolutions très lentes à s'affirmer. Appauvrie par la disparition du centre social fin 2019, et le retrait de certains acteurs associatifs, la vie sociale du quartier doit également trouver un nouvel élan. Les signataires du contrat de ville ont bien conscience de la nécessité d'encourager des initiatives qui pourraient permettre aux habitants du quartier de se doter de nouveaux repères pour une vie sociale apaisée.

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

(Source SIG Politique de la Ville – Données INSEE 2022)



1049 Habitants



55% de femmes



45% d'hommes



38% ont moins de 25 ans

20% ont plus de 60 ans



Taux de pauvreté (seuil 60% du revenu disponible)
(Commune : 22,7)

63 % + élevé des QPV de Limoges

Taux d'emploi des femmes

36,6 %

Part des ménages imposés
(Commune : 46,2)

29,5 %



980 € revenu médian disponible
(Commune 1620€)



24 % des jeunes âgés de 15-24 ans sont ni en formation ni en emploi, (25,5% QPLM/11,5% LM)



32 % de ménages couverts par les minima sociaux



20% de familles monoparentales
(Commune : 12,4 %)



91 % de logements sociaux



30 % de ménages d'1 personne (Commune : 55,5%)



6 % de ménages de 6 personnes ou plus
(Commune : 1,2%)



44 % de population étrangère : taux le plus élevés des QPV de Limoges

VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE



Dans un contexte social difficile et une précarité croissante, le non-respect des règles du vivre-ensemble et les problèmes répétés de tranquillité publique et résidentielle renforcent les difficultés de la vie quotidienne de nombreux habitants. L'insécurité grandissante, les incivilités, les trafics de drogue permanents et les rodéos sur l'espace public accentuent des formes de délitement de la cohésion sociale et finalement de repli sur soi, quand certains habitants se voient menacés après avoir tenté de dialoguer. De même, certains parents se sentent démunis et dépassés face aux comportements et aux violences des jeunes. Pourtant, certains jeunes, las de leur image négative et des a priori, vont à la rencontre de leurs pairs pour échanger et essayer de les dissuader de faire des mauvais choix.

Promouvoir les enjeux de citoyenneté

- Faciliter le quotidien des habitants et l'accueil des nouveaux arrivants en encourageant l'interconnaissance, en redonnant confiance aux habitants
- Soutenir la parentalité tout au long du parcours de l'enfant : dès la crèche et jusqu'à l'adolescence
- Améliorer le dialogue citoyen, notamment avec les jeunes 16-25 ans

Conforter la tranquillité publique et résidentielle et améliorer l'image du quartier

- Soutenir les initiatives visant à se ré-appropriier le quartier
- Favoriser le respect des règles de voisinage et de vivre ensemble en soirée et la nuit
- Investir positivement l'espace public et collectif en profitant notamment de l'aménagement du parc pour développer des actions
- Donner une image positive de la jeunesse en encourageant leur pouvoir d'agir

ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES



De nombreux équipements publics et commerces sont présents au sein du quartier en immédiate proximité : école, collège, crèches, équipements sportifs, ALSH Romanet à la satisfaction de beaucoup d'habitants des Portes-Ferrées. De même, l'offre de transport en commun semble assez satisfaisante. Les habitants signalent que le quartier manque d'une structure en capacité d'animer la vie sociale. L'absence de projet jeunes 16-25 ans est mal vécue car, selon les habitants le désœuvrement est porteur d'incivilités. Mais, malgré le retrait de certains acteurs associatifs, la volonté de s'associer demeure. Toutefois le manque de moyens matériels, de locaux, d'un contexte favorable et motivant pour le bénévolat découragent les initiatives. Enfin, l'offre d'activités pour les seniors est à renforcer.

Utiliser les ressources existantes pour créer les conditions favorables à la structuration de la vie sociale du quartier

- Mailler le réseau d'acteurs existant en mutualisant les lieux d'animation et en mettant à disposition de nouveaux espaces-temps
- Proposer des activités éducatives, culturelles, sportives et d'insertion, notamment pour les jeunes 16/25 ans
- Soutenir les initiatives et aider les habitants à s'impliquer dans la vie associative et le bénévolat

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



La restructuration du quartier a pour vocation, entre autres, de requalifier les espaces verts et d'ouvrir les Portes-Ferrées aux bords de Vienne. Le maintien de la propreté de cet espace est un enjeu majeur pour éviter les comportements inciviques et malveillants (poubelles non utilisées, dépôts sauvages de déchets attirants des nuisibles...). Les signataires du contrat de ville sont conscients de la préoccupation majeure des habitants pour leur logement et la qualité de leur cadre de vie. L'entretien insuffisant des pieds d'immeubles, des entrées et parties communes (caves, couloirs, ascenseurs) et les comportements inciviques de certains habitants sont une source de tension quotidienne. Une attention particulière doit être portée sur la sensibilisation des habitants à la transition écologique et responsable de leur quartier.

Améliorer la propreté du quartier

- Imaginer de nouvelles manières de lutter contre le renoncement et le laisser-aller en matière de gestion des déchets avec les habitants
- Mieux accorder les préoccupations des habitants et les interventions du bailleur en s'appuyant sur la gestion urbaine de proximité

Encourager les transitions en s'appuyant sur les dynamiques locales

- Accompagner les habitants dans le bien-vivre chez soi (éco-gestes, respect de la propreté des parties communes...)
- Favoriser les usages positifs de l'espace public et l'intégration du parc dans la vie du quartier
- Soutenir l'économie circulaire et collaborative par la possibilité de reprise, de stockage et de réemploi de matériaux, de textiles et de mobiliers

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE



La précarité linguistique et numérique des adultes, mais également celle des plus jeunes est importante sur le quartier. La dématérialisation accentue la difficulté de l'accès aux démarches administratives. Cette vulnérabilité numérique est réduite notamment grâce aux aides apportées au sein de l'antenne-mairie de Romanet, et pourrait se réduire encore par le développement de l'entraide entre habitants du quartier. Enfin, la zone d'activité de Magré-Romanet offre un bassin d'emplois à proximité des Portes-Ferrées et les dessertes de transport en commun permettent à nombre d'habitants de se déplacer de manière assez satisfaisante à l'échelle de l'agglomération.

Ouvrir le champ des possibles pour les habitants du quartier

- Renforcer la continuité éducative, l'offre d'accompagnement à la scolarité, l'orientation scolaire et l'accès aux stages
- Développer l'accès aux formations adaptées, à l'emploi, la remise à niveau, notamment en mobilisant les entreprises de proximité

Lever les obstacles à l'insertion professionnelle

- Renforcer ou développer des actions d'apprentissage de la langue par des activités liées à l'usage du numérique
- Lutter contre la fracture numérique, accompagner l'appropriation des outils numériques et les démarches administratives en ligne en valorisant l'antenne Mairie

PROJET DE QUARTIER

VAL DE L'AURENCE NORD

CONTEXTE DU PROJET



Situé à l'ouest de la commune de Limoges, le quartier du Val de l'Aurence Nord s'est construit à la fin des années 1960. Il est bien connecté au centre-ville et dispose d'équipements culturels, sportifs et scolaires, et d'une offre de services importante, ainsi que de commerces très faciles d'accès.

Les objectifs pour le Val de l'Aurence Nord sont notamment de continuer à l'ouvrir et le relier au Val de l'Aurence Sud. Il s'agit aussi de faciliter les circulations et échanges avec le reste de la ville, en favorisant la diversité des modes de déplacement et, enfin, de renouveler l'attractivité résidentielle.

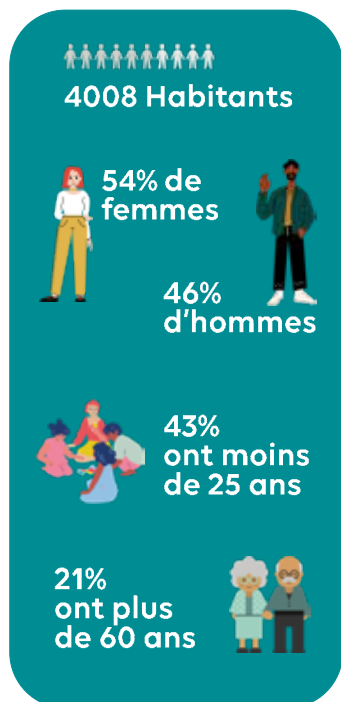
Le quartier est classé depuis 2011, comme à fortes difficultés socio-économiques. L'investissement associatif y demeure notable, en direction des habitants de tous âges.

L'esprit de solidarité et l'entraide y sont cultivés. Les populations, très variées et dynamiques, se montrent attachées à cet environnement urbain, en bordure de bois et de rivière, et à proximité du parc du Talweg, du Mas-Jambost et des étoiles.

Mais elles regrettent toutefois des incivilités, un faible respect du cadre de vie et des phénomènes de violences sporadiques à chroniques, selon les lieux, qui ternissent le quotidien d'une grande partie de la population.

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

(Source SIG Politique de la Ville – Données INSEE 2022)



1010 € revenu médian disponible
(Commune 1620€)



32 % des jeunes âgés de 15-24 ans sont ni en formation ni en emploi, (25,5% QPLM/11,5% LM)



38 % de ménages couverts par les minima sociaux



26 % de familles monoparentales
(Commune : 12,4 %)



84 % de logements sociaux



40 % de ménages d'1 personne (Commune : 55,5%)



6 % de ménages de 6 personnes ou plus
(Commune : 1,2%)

Taux de pauvreté (seuil 60% du revenu disponible)
(Commune : 22,7)

58 %

Taux d'emploi des femmes

34 %

Part des ménages imposés
(Commune : 46,2)

17,6 %

Éléments concernant la mobilisation associative.

Appel à projet 2024



10 projets déposés



3 associations candidates

VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE



Les signataires du contrat de ville entendent l'expression des sentiments d'impuissance et d'oubli face à des incivilités répétées et même accentuées ces dernières années. Les populations du quartier aspirent à vivre de manière paisible dans un esprit d'ouverture et de concorde. La délinquance y apparait en effet banalisée. Le trafic de drogue, l'utilisation d'armes, la pratiques des rodéos nocturnes et diurnes y semblent prospérer aux yeux de nombre d'habitants. Certains se montrent soucieux et engagés au bénéfice du bien commun, privilégiant les relations de bon voisinage et l'esprit civique. Les halls de certains immeubles sont souvent occupés par des jeunes du quartier ou d'autres quartiers et occasionnent des tensions. Les habitants considèrent enfin qu'une présence humaine régulière à l'entrée et la sortie des écoles rassurerait parents et enfants.

Promouvoir les enjeux de citoyenneté

- Favoriser le respect des règles de voisinage en soirée et la nuit
- Encourager l'interconnaissance, l'écoute réciproque et la discussion citoyenne notamment pour les nouveaux arrivants et les 16/25 ans afin de renforcer le respect des règles du vivre-ensemble et du cadre de vie

Conforter la tranquillité publique et résidentielle en renforçant la présence humaine

- Étendre les moments d'animation sur la journée et la semaine
- Encourager à investir positivement l'espace public et collectif
- Prévenir les conduites à risques (comportements addictifs, violences intra-familiales, sécurité routière, ...)

ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES



Les signataires du contrat de ville se montrent attentifs aux renforcements de démarches en direction des personnes âgées et des jeunes 16-25 ans. Les habitants soulignent l'importance d'une bonne dynamique commerciale, mais se montrent vigilants quant à sa poursuite et à son ouverture complémentaire de petits commerces à bas prix. Le quartier bénéficie de l'implantation de nombreux services et équipements sportifs et culturels, mais les habitants les fréquentent de manière très inégale. La communication sur les activités et la signalisation des espaces sont sans doute à repenser. La vie sociale trouve en partie ses ressources dans le centre social. Les habitants ont clairement exprimé le besoin d'espaces de loisirs encadrés et adaptés à leurs attentes, notamment en soirée.

Renforcer la continuité éducative en développant une politique jeunesse à destination des « 16-25 ans »

- Susciter des activités éducatives, culturelles, sportives et d'insertion ...
- Développer la dynamique « pair à pair »
- Soutenir les initiatives et aider les jeunes à s'impliquer
- Encourager les actions qui favorisent l'ouverture des jeunes au delà du quartier

Adapter et développer les services de proximité

- Renforcer la visibilité et la communication des ressources du quartier
- Susciter l'installation de nouveaux professionnels ou de services au sein de la zone commerciale et la création d'activités par les habitants
- Favoriser la pratique et la fréquentation des équipements sportifs et culturels par les habitants

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Faciles d'accès et variés de paysages, les espaces verts et les parcs aux alentours du quartier sont considérés comme agréables et de qualité par les habitants. Certains d'entre eux se sont par ailleurs investis dans Les Le devenir du jardin partagé du parc des étoiles et la participation des habitants à ces activités seront un enjeu pour tous les partenaires. La propreté du quartier n'est pas satisfaisante. Les signataires du contrat de ville sont conscients que la présence de déchets, d'encombrants et de nuisibles, ou encore la pratique de mécanique sauvage dégradent le cadre de vie des habitants et leur attachement au quartier.

Améliorer la propreté du quartier

- Mobiliser les habitants sur de nouvelles manières de lutter contre le laisser-aller
- Renforcer et faire reconnaître le rôle et la place des gardiens d'immeuble dans la vie du quartier logo tfpb

Accompagner le quartier à la transition écologique

- Accompagner les habitants dans le bien-vivre chez soi (éco-gestes, respect de la propreté des parties communes...)
- Soutenir l'économie circulaire et collaborative par la possibilité de reprise, de stockage et de réemploi de matériaux, de textiles et de mobiliers
- Favoriser l'intégration du jardin partagé dans la vie du quartier

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE



Un nombre important d'habitants du quartier travaille en se déplaçant chaque jour, à l'échelle de la métropole, parfois en voiture, parfois en transport en commun et sont donc soucieux de la qualité des dessertes. Les jeunes du quartier ont du mal à trouver des places de stages.

Une vigilance est à apporter sur les stages et l'alternance auprès des entreprises dans les bassins d'emploi de l'agglomération. La faible ou la non maîtrise de la langue peuvent expliquer les difficultés d'insertion qu'éprouvent certains habitants du quartier. L'apprentissage du français aux adultes est dès lors un enjeu capital. La culture pourrait aussi être un levier pour l'inclusion socioprofessionnelle.

Ouvrir le champ des possibles pour les habitants du quartier

- Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité et la mise à niveau linguistique de tout public, notamment des parents
- Encourager le bénévolat et le "pair à pair" dans l'apprentissage de la langue
- Développer l'apprentissage, l'accès aux formations adaptées, l'insertion professionnelle, la remise à niveau et l'orientation solaire
- Favoriser l'accès à des stages propre à développer l'ambition
- Faciliter les mobilités, non seulement en termes de transport mais aussi d'ambition et de projection en matière de formation et d'insertion, à tout âge

Développer les emplois de proximité et en faciliter l'accès

- Favoriser l'accès à l'emploi et aider à développer l'employabilité pour les habitants du quartier en lien avec les problématiques locales

PROJET DE QUARTIER

VAL DE L'AURENCE SUD

CONTEXTE DU PROJET

Situé à l'ouest de la commune de Limoges, le quartier du Val de l'Aurence Sud s'est construit à la fin des années 1960, et s'inscrit, avec le Val de l'Aurence Nord, dans le nouveau programme de rénovation urbaine (NPRNU) lancé en octobre 2017, et dont l'aboutissement est prévu en 2030.

Après le Projet de Rénovation Urbaine 1 (2008-2016) qui a permis la livraison d'équipements de proximité de qualité et structurants (gymnase et espace socio-culturel) et des opérations de résidentialisation, ayant changé l'aspect visuel du quartier de façon positive, deux grands objectifs sont désormais poursuivis jusqu'en 2030.

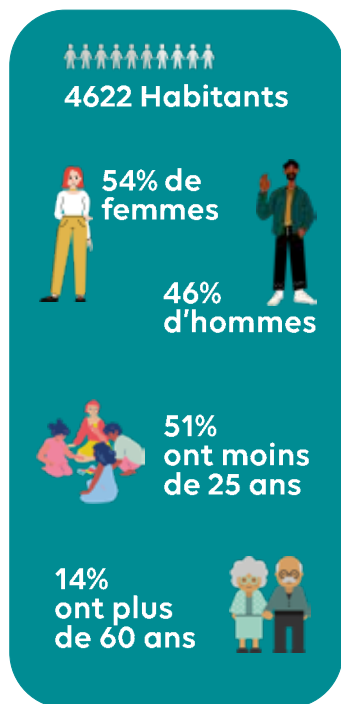
Ouvrir et relier le Val Sud et Nord, puis le quartier à la ville, en favorisant la diversité des modes de déplacement, dont les mobilités douces (piétons, cycles, BHNS), et renouveler l'attractivité résidentielle avec de l'habitat neuf, réhabilité et varié, inscrit dans le paysage de la vallée.

Des actions fortes portent sur l'habitat pour rénover l'existant et développer de nouvelles formes de logements, via des premières démolitions à l'entrée du quartier (terminées) puis sur une partie du "Grand S" et du "Petit S" à l'horizon 2025. Elles vont donner une nouvelle image et une nouvelle attractivité au quartier, que le développement d'activités et de services de proximité qualitatifs (scolaires en particulier avec une restructuration lourde du bâti) soutiendra. Ainsi deviendra-t-il une porte d'entrée majeure de l'agglomération, ouverte sur la vallée, à travers un paysage urbain fortement végétal, et offrira une bonne desserte par tous les modes de transports, ainsi que des équipements attractifs.



DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

(Source SIG Politique de la Ville – Données INSEE 2022)



970 € revenu médian disponible
(Commune 1620€)



19 % des jeunes âgés de 15-24 ans sont ni en formation ni en emploi, (25,5% QPLM/11,5% LM)



35 % de ménages couverts par les minima sociaux



27 % de familles monoparentales
(Commune : 12,4 %)



80 % de logements sociaux



40 % de ménages d'1 personne (Commune : 55,5%)



10 % de ménages de 6 personnes ou plus
(Commune : 1,2%)

Taux de pauvreté (seuil 60% du revenu disponible)
(Commune : 22,7)

62,5 %

Taux d'emploi des femmes

28,5 %

Part des ménages imposés
(Commune : 46,2)

17 %

Éléments concernant la mobilisation associative.

Appel à projet 2024



17 projets déposés



5 associations candidates

VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORATION DES SÉCURITÉS POUR UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE



Soucieux d'assurer des conditions de vie paisibles, dans un quartier très familial, qui continue à gagner des habitants, et comprend une forte proportion de jeunes, les signataires du contrat de ville appuient les objectifs visant à réduire les incivilités, et attitudes non civiques, à responsabiliser les habitants, petits et grands, afin de vivre bien ensemble, dans le respect des valeurs républicaines.

Promouvoir les enjeux de citoyenneté

- Favoriser le respect des règles de voisinage en soirée et la nuit
- Accueillir les nouveaux arrivants sur le quartier pour faciliter les règles du vivre-ensemble et le respect du cadre de vie
- Favoriser l'interconnaissance des locataires afin d'encourager le dialogue entre les habitants

Renforcer la présence humaine pour une meilleure appropriation de l'habitat aux différents moments de la journée et de la semaine sur l'espace public et collectif

- Profiter du projet urbain pour favoriser l'attractivité du quartier en soutenant les initiatives

Conforter la tranquillité publique et résidentielle

- Favoriser l'écoute et le dialogue avec les jeunes (16-25 ans) en recueillant leurs avis
- Renforcer la prévention situationnelle en concertation avec les bailleurs sociaux
- Sécuriser le stationnement des vélos et scooters en pied d'immeubles

ACCESSIBILITÉ DES HABITANTS À TOUS LES SERVICES



Le quartier bénéficie d'écoles dynamiques et ouvertes sur le territoire, de crèches et d'équipements sportifs et culturels en proximité. Si le sentiment d'appartenance et l'attachement à leur quartier sont présents dans les manières de dire et de faire des habitants, les signataires du contrat de ville et leurs partenaires se veulent aussi attentifs à leurs remarques concernant l'accès à ces équipements, l'insuffisance de commerces de proximité, le manque d'aires de jeux pour les jeunes enfants, enfin d'espaces d'expression pour les jeunes 16-25 ans.

Renforcer la continuité éducative en développant une politique jeunesse à destination des "16-25 ans"

- Susciter des activités éducatives, culturelles, sportives et d'insertion ...
- Développer la dynamique "pair à pair"
- Soutenir les initiatives et aider les jeunes à s'impliquer

Adapter et développer les services de proximité

- Renforcer la visibilité des ressources du quartier (notamment signalétique des équipements et des offres de service, commerces, médecins et professionnels de santé...)
- Développer les actions en santé en lien avec les objectifs du Contrat local de santé (CLS)
- Susciter l'installation de commerces à bas prix
- Favoriser la pratique et la fréquentation des équipements sportifs (gymnase, etc, ...) par les habitants
- Profiter du projet urbain pour développer les services en proximité



Le quartier se caractérise par la présence d'espaces verts agréables à proximité, et des projets ont permis l'élaboration de jardins expérimentaux en pied d'immeuble. Les signataires du contrat de ville observent que des jets d'ordures et la présence de nuisibles sont des problématiques récurrentes. De même, l'intérieur du quartier compte beaucoup de secteurs bétonnés qui renforcent les effets du réchauffement climatique. Contre ces désagréments et en faveur d'une plus grande propreté du quartier, ils souhaitent pouvoir mobiliser les ressources et les populations, notamment dans le cadre de la gestion urbaine de proximité.

Améliorer la propreté du quartier

- Favoriser la sensibilisation des habitants à la propreté de leur quartier par les écoles dès le plus jeune âge et auprès des familles
- Inciter au respect des espaces publics quant aux déchets et aux encombrants

Adapter le quartier aux dérèglements climatiques et écologiques

- Sensibiliser les habitants à la maîtrise des dépenses énergétiques et aux écogestes
- Favoriser les usages positifs de l'espace public et travailler en lien avec les programmes "Quartiers fertiles" et "Ville nourricière" (verdissement, agriculture urbaine, potagers en pied d'immeuble)
- Soutenir l'économie circulaire et collaborative par la possibilité de reprise, de stockage et de réemploi de matériaux, de textiles et de mobilier



Si le quartier affiche un bon taux de scolarisation, les signataires du contrat de ville sont attentifs au fait que les jeunes gens évoquent cependant la difficulté de trouver des places de stages ou de l'information utile sur l'orientation scolaire. Ils sont par ailleurs aussi vigilants quant aux enjeux de mobilité de toutes les populations, notamment celles en âge de travailler, dont certaines regrettent l'absence d'offres d'emplois au sein même du quartier. Les questions des horaires de bus parfois peu adaptés, mais aussi le manque de solutions de garde sur le quartier notamment pour les familles monoparentales sont prises en considération.

Ouvrir le champ des possibles pour les habitants du quartier

- Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité et la mise à niveau linguistique de tout public, notamment des parents
- Développer l'apprentissage, l'accès aux formations adaptées, l'insertion professionnelle, la remise à niveau, l'orientation scolaire et l'aide aux stages
- Faciliter les mobilités, non seulement en termes de transport mais aussi d'ambition et de projection en matière de formation et d'insertion, à tout âge
- Aider les habitants à se doter de compétences nouvelles pour s'impliquer dans le cadre associatif

Lever les obstacles à l'insertion professionnelle

- Déployer la Cité de l'emploi pour construire des projets collaboratifs en cohérence avec les besoins identifiés
- Promouvoir et soutenir les initiatives en matière de covoiturage
- Favoriser l'accès à l'emploi et aider à développer l'employabilité pour les habitants du quartier en lien avec les problématiques locales
- Prendre en compte la problématique des modes de garde petite enfance sur le quartier notamment pour les mères seules, sans emploi

5. GOUVERNANCE ET MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE



L'étude menée en 2022 par le cabinet Rouge vif, dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville avait montré que les instances de gouvernance n'étaient pas toutes opérantes et qu'il fallait, en conséquence, limiter le nombre d'instances, simplifier et clarifier les rôles de chacun. Par ailleurs, il était attendu une plus grande territorialisation dans la gouvernance et son animation locale.

La circulaire du 04 janvier 2024 sur la gouvernance des contrats de ville a précisé que l'EPCI assure le pilotage mais que le Maire doit avoir un rôle central dans le pilotage, la coordination et la programmation des crédits affectés quand le contrat de ville ne porte que sur une commune, ce qui est le cas de Limoges.

Dès lors plusieurs éléments configurent la gouvernance :

- l'État coordonne les actions portées par le contrat de ville avec les autres politiques territoriales ;
- le cadre relatif à la participation des habitants tout au long du contrat de ville doit être défini ;
- une réunion annuelle avec tous les partenaires de la contractualisation doit se tenir en amont du lancement des appels à projets pour faire le bilan et définir les orientations de l'AAP dans un cadre concerté, veiller à une meilleure articulation avec les actions GUP (conventions dites d'utilisation de l'abattement de TFPB avec les bailleurs annexées au contrat de ville).

Le calendrier joint en annexe n°7, présente les différentes échéances de la mise en œuvre de la gouvernance du contrat de ville.

Par ailleurs, une fusion des instances de pilotage des différentes politiques territorialisées est à rechercher.

Enfin, les signataires obligatoires du futur contrat de ville sont : "L'État et ses établissements, la commune et l'EPCI, le Conseil régional et le Conseil départemental".

5.1 LES INSTANCES DÉCISIONNELLES



Le comité des signataires se réunit à minima une fois par an, valide le bilan du contrat ville N-1, les adaptations du plan d'action et les orientations de l'Appel à Projet N+1. Il est co-présidé par le Préfet, le Maire, le président de l'EPCI et est composé des représentants des autres signataires du contrat de ville (à minima bailleurs et CAF).

Le comité de pilotage se réunit de manière trimestrielle. Composé du Préfet, du Maire, du Président de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, il prépare le comité des signataires et pilote l'évaluation du contrat de ville. Il valide toute évolution des orientations et stratégie du contrat de ville, le plan d'action, et veille, enfin, à la coordination du contrat de ville avec les autres politiques (GUP, NPNRU, France Travail CTG, CLS, ...)

Le comité de pilotage du Contrat de ville remplit la fonction de comité de pilotage de la Gestion Urbaine de Proximité et de suivi de l'avancement de l'exonération de la TFPB.

Le comité de pilotage peut être élargi si besoin au Conseil départemental, au Conseil régional et à la CAF..

Le comité technique est animé et piloté par la cheffe de projet de Limoges Métropole en lien avec la déléguée du Préfet à la politique de la ville. Il est l'organe opérationnel du contrat de ville.

Y participent des techniciens des instances signataires. Il se réunit en composition élargie ou restreinte selon les besoins et/ou les thématiques. Il s'agit d'une instance opérationnelle qui doit donc fonctionner en mode agile de deux façons :

- en formation restreinte : Ville, CULM, Etat.
- en formation élargie : avec les techniciens de l'ensemble des partenaires signataires.

Il peut intégrer des techniciens de partenaires non signataires en fonction de l'ordre du jour.

Il prépare et conduit l'appel à projet, conduit l'évaluation du contrat de ville, accompagne les porteurs de projet, est force de proposition pour les évolutions, adaptations du contrat de ville, prépare les réunions de quartiers et s'assure de la mobilisation de la participation citoyenne. Sa tenue est mensuelle, selon un calendrier fixé à l'avance.

Le travail sur la thématique Emploi/ insertion du contrat de ville devra s'articuler avec le futur comité local de l'emploi qui réunit l'ensemble des acteurs mobilisés pour l'accès au plein emploi. Cela afin de prendre en compte les besoins spécifiques des quartiers et mobiliser l'ensemble des acteurs de droit commun au profit de ces quartiers, et de coordonner les efforts. Cette instance étant en cours de construction, les modalités d'articulation seront précisées ultérieurement. La Cité de l'emploi assurant la coordination opérationnelle et de proximité des acteurs emploi/insertion dans les QPV, est, de fait force de proposition et d'expérimentation.

Le comité technique de la Cité de l'emploi est donc le lieu privilégié pour traiter de la thématique emploi dans le contrat de ville. Aussi pourrait-il être envisagé que des représentants de la Cité de l'emploi siègent au sein du Comité local de l'emploi.

5.2 LES INSTANCES CONSULTATIVES

Par quartier, une instance consultative se réunit, a minima, une fois par an. Elle permet de faire le bilan de l'avancée des projets de quartier, de recueillir les attentes en vue de leur adaptation future en tant que de besoin. Elle est composée des opérateurs de terrain, des représentants des conseils citoyens et des conseils de quartier. Elle est animée par la Ville de Limoges et la déléguée du Préfet pour la Politique de la ville. Sa préparation et la restitution de ses travaux est prévue en comité technique. Des réunions thématiques pour la mise en œuvre des projets de quartiers pourront aussi être proposées.

Les conseils citoyens remettront un avis formalisé sur l'avancée des projets de quartiers.

5.3 LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Au-delà des instances consultatives, la participation des habitants au contrat de ville sera soutenue et prise en compte par :

- L'appui aux conseils citoyens : un accompagnement des conseils citoyens est prévu afin de leur permettre de prendre pleinement leur place dans le processus de mise en œuvre, d'évaluation et d'ajustement du contrat de ville, d'être force de proposition : formation et étayage, proposition d'envisager la création d'une instance inter-conseil citoyen, ... Cet accompagnement fera l'objet d'une sollicitation et d'un financement dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville.

- Le Fonds de Participation des Habitants : abondé par les partenaires du contrat de ville, il favorise la mise en œuvre des initiatives des habitants. Un règlement intérieur en précise les conditions. Sa gestion est confiée à une structure associative chargée de soutenir le montage des projets, organiser les commissions d'attribution, gérer les versements des aides.

- Des consultations ponctuelles sont possibles sur des projets précis par questionnaires / diagnostic en marchant / rencontres thématiques ou toute autre méthode ...

5.4 L'ANIMATION LOCALE DES PROJETS DE QUARTIER



Une animation locale, par les services de la Ville de Limoges, sera déployée à l'échelle de chacun des quartiers tout au long de l'année, avec des temps forts au moins une fois par trimestre.

→ Accompagnement des porteurs de projet sera particulièrement soutenu en cette première année du contrat de ville pour favoriser son appropriation.

→ Préparation des « temps forts » d'animation locale seront préparés puis restitués en format comité technique.

L'animation des projets de quartier n'est pas conditionnée à la publication de l'appel à projets annuel, mais s'appuie sur les orientations du contrat de ville.

5.5 LES APPELS À PROJETS



L'appel à projet est un des moyens de financement des projets de quartier. Il permet de cibler les priorités annuelles, selon l'avancement de leur mise en œuvre et les orientations du comité de signataires.

L'instruction de l'appel à projet est partagée entre Limoges Métropole, la Ville, la DDETSPP et la CAF, ainsi que tous les signataires qui le souhaitent. Il permet de financer et de donner des moyens annuellement aux porteurs de projets.

Le Conseil régional, pour ses fonds propres concernant la politique de la ville, adopte un planning similaire à celui de l'AAP commun et participe à l'instruction partagée même si les porteurs de projet doivent déposer un dossier spécifique auprès de la Région. (FEDER et FSE)

Les cheffes de projet de la cité de l'emploi et de la cité éducative sont associées sur les dossiers concernant leurs thématiques.

La Déléguée du Préfet pour la Politique de la Ville organisera en amont la consultation des services et établissement de l'État (DRAC, SDJES, France travail, ARS, ...) pour l'articulation avec les financements des politiques de droit commun et l'expertise dans leurs domaines.

L'appel à projet sera publié chaque année à la suite du comité des signataires et selon les priorités données. Les orientations de l'appel à projet seront déclinés à l'échelle des projets de quartier :

L'instruction partagée fonctionnera de la façon suivante : dans un premier temps, il s'agira de valider que l'action proposée a sa place dans le contrat de ville et le projet de quartier. Dans un second temps, une fois les actions validées, il s'agira d'articuler les financements pour permettre leur mise en œuvre dans le respect des décisions des instances de chaque structure.

Pour mener à bien les projets de quartiers avec un cahier des charges précis sur les objectifs, le contexte, les moyens à mobiliser, les critères de validation, des appels à projet ponctuels pourront être lancés à tout moment dans l'année.

Enfin, en sus de l'appel à projet, les pilotes du contrat de ville s'engagent à favoriser, tel que les textes officiels y incitent, la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs tout au long de la durée du contrat de ville.

6. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Le présent contrat ayant pour enjeux majeurs la réduction des inégalités sociales et territoriales, son suivi et son évaluation constituent un axe majeur. Le pilotage du contrat de ville par Limoges Métropole et l'État, implique la responsabilité de la mise en œuvre d'une démarche de suivi-évaluation rigoureuse afin, d'une part, de mieux comprendre les dynamiques socio-économiques et les spécificités propres aux 9 quartiers prioritaires, et d'autre part, d'apprécier, dans la durée, les résultats et impacts des actions et projets déployés sur ces territoires.

Selon l'article 6 de la loi de programmation, "les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les écarts obtenus".

Au-delà de cette loi, l'évaluation est un enjeu pour mieux appréhender l'impact et les modalités d'intervention des politiques publiques, les dispositifs du contrat de ville au regard du droit commun, mais surtout de connaître l'évolution des besoins sociaux.

La démarche d'évaluation contribue à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion des services au public et à rendre plus efficace la dépense publique.

Un marché spécifique sera passé par Limoges Métropole dans le cadre de la clause de revoyrure 2027.

6.1 BILAN ANNUEL DES ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE

Un bilan annuel du contrat de ville sera soumis au comité des signataires. Il fera état de l'avancement des différents projets et rappellera les moyens financiers et humains déployés par les différents partenaires au profit des quartiers.



Les signataires du présent contrat acceptent de mettre à disposition toutes données ou toutes études communicables en lien avec le contrat de ville dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

6.2 OBSERVATOIRE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'observatoire des quartiers permet, par comparaison entre les quartiers, de la ville et de l'agglomération, aux citoyens d'apprécier les impacts de la politique de la ville, et aux décideurs d'en améliorer la pertinence, l'efficacité, la cohérence au service d'une seule ambition : la réduction des inégalités.

L'observatoire des quartiers est un outil :

- de connaissance du territoire, de sa situation actuelle, de son évolution
- d'aide à la décision pour la définition des politiques à mettre en œuvre
- d'animation du territoire, en tant que support d'une dynamique

L'ensemble des acteurs de la politique de la ville disposeront, sur toute la durée du contrat, d'un outil d'observation territorial continu sur les quartiers prioritaires de la ville.



Les signataires s'engagent à la fourniture de données statistiques au cabinet d'études retenu par Limoges Métropole.

6.3 MESURE DU RECOURS AUX POLITIQUES DE DROIT COMMUN DANS LES QUARTIERS

La mesure du recours aux politiques publiques de droit commun est un levier pour la politique de la ville. La mesure d'impact permet d'ajuster et d'orienter les politiques de droit commun pour mieux prendre en compte les problématiques inhérentes aux quartiers prioritaires.

Sur la durée du contrat de ville, l'ensemble des acteurs disposeront d'analyses de données relatives au droit commun des collectivités et de l'État, portant sur certaines thématiques précises, afin d'apprécier et d'analyser les comportements de non-recours aux droits et aux politiques publiques, mais aussi de porter un regard objectif sur ces quartiers.



Les signataires s'engagent à la fourniture de données statistiques au cabinet d'études retenu par Limoges Métropole.

Dans le cadre de la conduite de la démarche de suivi et d'évaluation du contrat de ville de Limoges Métropole, des études complémentaires pourront être proposées pour apprécier la pertinence des modalités de gouvernance et d'animation.

7. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

7.1 LES ENGAGEMENTS DES CO-PILOTES

Selon l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les contrats de ville sont conclus à l'échelle intercommunale. Limoges Métropole, compétent en matière de politique de la ville, est alors chargée du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Le président de Limoges Métropole a confié à son conseiller communautaire délégué en charge de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations, la coordination et l'animation du contrat de ville, en lien avec les autres vice-présidents et conseillers communautaires concernés, en particulier la vice-présidente chargée de l'habitat, du logement social, de l'amélioration du cadre de vie, du renouvellement urbain et la conseillère communautaire déléguée en charge des dispositifs d'insertion, du plan local pour l'insertion et l'emploi et des politiques sociales.

Le rôle de Limoges Métropole se situe à plusieurs niveaux :

Limoges Métropole assure le pilotage d'ensemble de la politique de la ville, la coordination générale en s'appuyant sur les instances dédiées.

L'ingénierie technique pour piloter, animer et assurer le suivi de ce contrat de ville repose sur une unité politique de la ville au sein de la communauté urbaine Limoges Métropole.

En tant que pilote de la démarche, Limoges Métropole veille, avec l'appui des services de l'Etat, au respect et au développement des engagements des partenaires du contrat en faveur des quartiers prioritaires.

Elle veille également à la bonne articulation entre les stratégies portées dans le cadre d'autres politiques publiques ayant un impact pour les quartiers prioritaires, ainsi que les dispositifs spécifiques intégrant le contrat de ville, existants et à venir :

- Le nouveau programme national de renouvellement urbain
- La Cité éducative
- La Cité de l'emploi
- La gestion urbaine de proximité

Limoges Métropole mobilise de manière transversale les politiques relevant de son champ de compétence pour répondre aux problématiques des quartiers concernés, et pour faciliter la mise en œuvre du contrat de ville. Limoges Métropole mobilise des crédits spécifiques, en direction des quartiers prioritaires, en participant aux appels à projet communs avec les autres partenaires du contrat. Limoges Métropole pilote et anime la démarche Cité de l'emploi, aux côtés de l'Etat, par la mobilisation des acteurs du service public de l'emploi en coordination avec France Travail. La Cité de l'Emploi s'incarne dans l'axe 4 du contrat de ville au travers de ces thématiques. Elle s'appuie notamment sur les dispositifs qui engagent les entreprises et le programme Entrepreneurat Quartiers 2030.

Dans ce cadre, le soutien financier de Limoges Métropole s'adresse en priorité aux projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- La formation, l'insertion socio-professionnelle, l'accès à l'emploi, et le développement économique
- La lutte contre les freins à l'emploi : la maîtrise de la langue française et du numérique, la garde d'enfants et la mobilité
- L'aide à l'orientation et à l'accès à la formation des jeunes
- Le soutien à la création d'activité
- La sensibilisation au développement durable et l'accompagnement vers la transition écologique
- La promotion du vivre ensemble, de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité entre les femmes et les hommes
- L'innovation sociale et l'ingénierie de projets
- La participation des habitants

La Ville de Limoges est un acteur de proximité fortement engagé auprès de tous les habitants des neuf quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ceux-ci sont tous situés sur la commune de Limoges.

Elle est l'un des partenaires privilégiés de la vie associative. Les agents municipaux sont des interlocuteurs de terrain essentiels pour les habitants. Aussi, l'ambition municipale répond aux besoins du quotidien des habitants et soutient des projets d'envergure pour améliorer positivement et durablement les conditions de vie dans ces quartiers.

Agir en proximité

Renforcer l'écoute des habitants : valoriser la présence des élus de quartier auprès des habitants, affirmer l'utilité des conseils de quartier et de leurs assemblées générales, renforcer le rôle des conseils citoyens.

Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants : Consolider le déploiement des services municipaux sur les quartiers prioritaires, amplifier le rôle de proximité des centres sociaux municipaux de La Bastide et de Beaubreuil, favoriser l'accès aux antennes-maire des quartiers et France services, soutenir les interventions des médiateurs de quartiers, conforter les missions des "agents qualité du cadre de vie" dans les enjeux du contrat de ville. Piloter les démarches consultatives :

Le nouveau contrat de ville a pour ambition d'associer les habitants des quartiers prioritaires à son élaboration. Leur expérience, leur vécu, leur quotidien peuvent utilement éclairer les arbitrages et les décisions des pouvoirs publics.

La Ville est attentive à poursuivre et à renforcer la dynamique des consultations qui s'est instaurée à l'automne 2023 afin d'alimenter efficacement les évaluations, les réflexions et les ajustements à opérer. Cette large consultation doit permettre de garantir le caractère évolutif du contrat de ville et de sa nécessaire adaptation aux besoins des habitants des quartiers et de la politique à y mener. Les démarches mises en œuvre consistent dans l'organisation d'entretiens individuels et collectifs, de réunions thématiques, d'instances consultatives, de balades exploratoires, ... Ces démarches s'appuient sur la collaboration active des associations et organismes présents dans chaque quartier. Mobiliser les crédits de droit commun au bénéfice des habitants des neuf quartiers prioritaires de la politique de la ville : Le droit commun relève de politiques publiques qui ne se rattachent pas à une contractualisation particulière, et qui ne sont pas soumises à des restrictions d'application à un territoire donné ou à une population prioritaire. En revanche, les crédits du droit commun sont de plus en plus mobilisés pour renforcer le développement urbain et la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires. Les thématiques soutenues par la Ville concernent : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et au numérique, le logement et cadre de vie, la solidarité et l'animation de la vie sociale.

Soutenir la vie sociale

L'une des ambitions du nouveau contrat de ville est de territorialiser les financements afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des habitants de chaque quartier.

Les engagements de la Ville de Limoges ont pour objectif de :

pérenniser les structures de l'animation de la vie sociale notamment par des conventions pluriannuelles d'objectif et de financement, développer une animation de la vie sociale dynamique et qualitative à l'échelle du quartier en fonction des besoins, conforter l'attractivité des structures de l'animation de la vie sociale au sein de leur quartier. Les projets de quartier, établis à partir des diagnostics et alimentés par les avis des habitants, constituent les feuilles de route de la mise en œuvre des objectifs et des orientations politiques du contrat de ville.

La Ville soutient les centres sociaux et espaces de vie sociale implantés dans les quartiers dans leur volonté de coordonner la mise en œuvre de ces projets.

Pour la Ville, les engagements en direction de la vie associative portent sur la mise à disposition de moyens logistiques, immobiliers et humains. Le soutien financier de la Ville privilégie les projets menés pour la jeunesse 16-25 ans, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

La Ville de Limoges se donne les priorités suivantes pour les projets de quartiers :

Le développement d'une politique jeunesse 16-25 ans pour : Beaubreuil, La Bastide, Bellevue, Val de l'Aurence Sud, Val de l'Aurence Nord.

L'amélioration du cadre de vie pour : Les Coutures, Les Portes-Ferrées, Le Sablard, Le Vigenal.

Favoriser des convergences et des complémentarités avec des politiques publiques territorialisées : La cohérence des politiques sectorielles du droit commun avec la politique additionnelle du contrat de ville augmente l'efficacité des interventions des pouvoirs publics et renforce la cohésion sociale. La Ville est attentive à organiser les politiques de proximité, ambitieuses et exigeantes qu'elle pilote selon les axes du contrat de ville. Ceux-ci structurent désormais la gestion urbaine de proximité et l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux.

La Convention territoriale globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire cohérent à l'échelle de la ville. En conséquence, elle irrigue et oriente les actions et projets retenus par la municipalité dans le cadre du contrat de ville. Certains dispositifs nationaux ont su trouver leur place dans le cadre du contrat de ville. La ville s'associe à l'État et à la communauté urbaine de Limoges Métropole pour les développer : cité de l'emploi, cité éducative, quartiers fertiles.

Soutien à l'évaluation du contrat de ville :

Le rapport DSU (Dotation de Solidarité urbaine et de Cohésion Sociale) retrace tous les ans les interventions générales de droit commun de la Ville dans les quartiers prioritaires, et donne ainsi des informations complémentaires utiles dans l'évaluation du contrat de ville.

En définitive, les priorités du contrat de ville illustrent l'engagement de la municipalité d'œuvrer dans les quartiers prioritaires, comme ailleurs, par le droit commun comme par des actions partenariales au bien vivre ensemble et à l'inclusion républicaine.

L'État avec ses services territoriaux est un acteur essentiel aux côtés de la Communauté Urbaine Limoges Métropole et de la Ville de Limoges dans le cadre de cette démarche contractuelle : d'une part parce que l'État est responsable de la définition du cadre national et contribue à la mise en œuvre du contrat de ville, dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, d'autre part parce qu'il est garant des enjeux de cohésion sociale et de cohérence des actions publiques menées dans le cadre de la solidarité nationale. Ses champs d'intervention sont variés et sont fondamentaux pour l'amélioration de la situation sociale des quartiers : les sécurités et la tranquillité publique, la prévention de la délinquance, la santé, l'éducation, l'emploi, l'insertion professionnelle, le logement et d'autres enjeux spécifiques aux quartiers prioritaires, tel que la laïcité, la lutte contre le radicalisme, la transition écologique et solidaire.

Le rôle de l'État se situe donc à plusieurs niveaux :

- la déclinaison, conjointement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole et la Ville de Limoges, de la politique de la Ville mise en œuvre tout au long des 6 années du contrat au bénéfice des quartiers prioritaires ;
- la mobilisation des services et des opérateurs de l'État et l'animation des politiques relevant de ses compétences doivent être mises en œuvre en cohérence avec le contrat de ville pour garantir le recours aux champs d'intervention publique de droit commun pour répondre mieux aux problématiques des quartiers concernés, grâce à l'action des directions départementales interministérielles sous l'autorité du Préfet ;
- la mobilisation des ressources de l'ANRU au titre du NPNRU dans le respect des règlements de l'agence nationale et des engagements contractuels inscrits dans la convention pluriannuelle PNRU de Limoges Métropole ;

- la mobilisation des fonds européens, qui doit venir en liaison étroite avec les autorités gestionnaires régionales et départementales, qui doivent venir s'additionner aux politiques sectorielles conduites par le niveau national et donc intervenir en soutien du contrat de ville, afin d'exercer un effet de levier sur les politiques nationales. Afin de garantir la bonne coordination du contrat de ville, le préfet mandate la déléguée du préfet pour la politique de la ville en faveur des neuf quartiers prioritaires de Limoges pour :

- animer et coordonner la mise en œuvre du contrat de ville ;
- mobiliser les services déconcentrés de l'État, les partenaires financiers, les associations et les entreprises ainsi que les porteurs de projets ;
- veiller notamment en liaison avec la préfecture à la cohérence globale des interventions de l'État sur le territoire ;
- participer aux instances de pilotage et d'animation du contrat ainsi que d'évaluation de ses impacts et des résultats aux bénéficiaires des habitants des quartiers.

7.2 LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

Amélioration des sécurités

Dans le cadre du schéma de prévention auprès des enfants et des familles 2024-2028 voté en séance plénière du 15 février 2024, le Département souhaite développer les actions de prévention, notamment sur les quartiers prioritaires. Il s'agit entre autres de : Renforcer la présence éducative dans les quartiers pour intervenir de façon plus précoce dans la détection des vulnérabilités ; Développer les logiques "d'aller vers".

Transition écologique

Le Conseil départemental soutient actuellement les actions liées à la transition écologique dans les collèges. Il souhaite renforcer les actions dans ce domaine. Il s'agit notamment de : Encourager l'achat durable dans les collèges Soutenir les actions liées au développement durable. En outre, dans le cadre du contrat départemental de développement métropolitain 2022-2026 (CDDM), il participe au projet d'agriculture urbaine à Beaubreuil et au Val de l'Aurence baptisé "Les p'tites fermes de quartier" grâce à une aide à l'investissement.

Accessibilités aux services

Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Métropolitain 2022-2026, il soutient en investissement la création d'un "bâtiment signal" , équipement d'entrée de ville situé au Val de l'Aurence Sud, afin de redynamiser les polarités multifonctionnelles et offrir de nouveaux services dans le quartier en favorisant la mixité d'usage.

Il soutiendra parallèlement et en lien avec le Contrat départemental de développement (CDD) de la Ville de Limoges 2022-2029 l'investissement des équipements sportifs (gymnases, piscines...) et culturels (réhabilitation du centre culturel municipal Jean Moulin à Beaubreuil) situés notamment dans les quartiers prioritaires. Le Conseil départemental s'engage aussi dans la réorganisation des Maisons du Département (MDD) afin d'améliorer l'offre de services auprès des habitants. Il souhaite :

Améliorer la transversalité pour fluidifier le parcours des usagers

Expérimenter un accueil social inconditionnel de proximité : informer, orienter, accompagner

Mettre en place un relais infos Handicap

Développement de l'emploi et de la formation

Sur cet axe, le Département souhaite consolider les parcours professionnels dans le cadre de la mise en œuvre de France Travail. Pour ce faire, il s'engage à :

Orienter les Bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) prioritairement vers des parcours professionnels et socio-professionnels

Consolider l'offre de services en matière d'insertion par l'activité économique sur les QPV.

Enfin, le Département, dans le cadre du CDDM 2022-2026, verse une subvention d'investissement pour le financement de la Cité de l'emploi situé à Beaubreuil, afin d'offrir aux résidents du quartier les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement que l'ensemble de la population.

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville. Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville. Pour cela la Région propose de contribuer à quatre grands défis :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications, -
- favoriser la réussite éducative,
- favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

La Région sera par ailleurs attentive à :

promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,

- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.



L'ARS est co-pilote du contrat local de santé de Limoges et Limoges Métropole avec les deux collectivités territoriales. Le CLS constitue le volet santé du contrat de ville pour les actions qui s'appliquent au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La majorité des actions du CLS ont vocation à s'appliquer dans les quartiers.

Le développement des actions en faveur de l'accès à la prévention et aux soins, de promotion de la santé physique et mentale est décliné selon quatre axes :

- créer les conditions d'un environnement physique et social favorable à la santé
- promouvoir les comportements et habitudes de vie favorables à la santé
- améliorer l'accès à une offre de santé adaptée aux besoins des populations
- promouvoir le bien-être psychique et la santé mentale.

L'ARS soutient des dispositifs ou actions intervenant en faveur des habitants des quartiers (exemple programmes de développement des compétences psychosociales, lutte contre les addictions et prévention des risques, stratégie sport santé bien-être, interprétariat pour faciliter l'accès aux soins...).

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

La DRAC, service de l'Etat, s'engage dans le contrat de ville 2024-2030 comme elle s'est engagée dans le précédent. La DRAC demeure à l'écoute des besoins particuliers des quartiers (participation notamment à la restitution de la concertation citoyenne) et veille tout au long de l'année à orienter les propositions culturelles vers les QPV les moins pourvus et ce, en lien étroit avec la déléguée du préfet dans les quartiers et les autres services de l'État.

Les actions en direction des habitants des QPV ne seront pas portées par la DRAC mais initiées par des associations, des structures culturelles ou des artistes indépendants qui devront s'inscrire dans les objectifs du contrat de ville et des exigences de la DRAC attendues en matière de professionnalisme des intervenants dans le cadre du cahier des charges des différents appels à projets.

Parmi l'ensemble des politiques interministérielles suivies par les DRAC, une conseillère action culturelle, est chargée du suivi de la politique de la ville à Limoges et à Brive avec une mission régionale de coordination au sein de la DRAC NA.

Des cofinancements des projets culturels seront possibles sur des crédits de droit commun DRAC : BOP 361 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (EAC et politique de la ville) : tous les appels à projets seront mobilisés : appel à projet DRAC / rectorat pour les actions en temps scolaire (école, collège et lycée), L'été culturel, Passeurs d'images, c'est mon patrimoine, Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Plan fanfare, Action culturelle et langue française... Micro Folies, Pass culture via la SAS Pass culture ...

Accessibilité aux services publics

La culture doit être accessible à tous. Au niveau national, 84 % des QPV ont noué à minima un partenariat avec des structures culturelles. Il est annoncé au niveau national l'étendue des horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers. A Limoges, outre les bibliothèques, les structures culturelles soutenues par la DRAC ont dans leurs missions de service public l'enjeu de proposer des actions d'éducation artistique en priorité vers les habitants des quartiers et en priorité en direction de la jeunesse. Des structures labellisées telles que l'opéra, la maison de la danse, le théâtre de l'union, le Pôle Cirque, les francophonies etc devront dans le cadre de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) favoriser l'accès des spectacles aux jeunes des QPV et développer un programme d'actions culturelles. Pour tout renouvellement de CPO, une évaluation sera faite en ce sens. Outre les mesures tarifaires adaptées pour les jeunes et les plus défavorisés mises en place par les structures culturelles sur Limoges, le forfait pass culture est un nouveau levier qui permet de faciliter l'accès des jeunes à l'offre culturelle, il s'agira d'en assurer la promotion auprès des jeunes des QPV.

Développement de l'emploi et de la formation

Soutenir la culture dans les quartiers populaires peut agir comme un puissant vecteur d'inclusion sociale et se révéler aussi être un allié pour l'éducation et l'épanouissement des jeunes. En participant à des activités culturelles, ils développent leur créativité, leur curiosité et leur ouverture d'esprit. L'éducation artistique et culturelle offre des opportunités d'apprentissage enrichissantes qui complètent l'enseignement. La coopération entre pouvoirs publics, institutions culturelles, associations et jeunes permet de créer des expériences innovantes qui œuvrent pour une société plus inclusive et épanouissante pour tous. Grâce à la mobilisation des politiques publiques de la culture, le développement de l'accès à l'art et à la culture des habitants et des jeunes s'appuiera sur différents dispositifs existants (à l'échelle nationale, régionale, départementale, ou locale) ; sur des offres artistiques et culturelles accessibles et de qualité ; et sur des projets culturels associant des habitants dans des démarches de co-construction et de participation, qui prennent en compte les droits culturels, encourageant ainsi les pratiques et expressions artistiques et culturelles.

Valeurs de la République et laïcité

Les projets culturels mis en place dans les quartiers avec des artistes à travers différents dispositifs s'inscrivent parfois dans les enjeux de lutte contre les discriminations et de laïcité.

L'Éducation nationale poursuivra localement la déclinaison de la politique nationale en mobilisant les différents leviers pour renforcer l'égalité des chances en permettant une meilleure prise en charge et l'accompagnement des élèves des quartiers prioritaires de Limoges.

Cet engagement se concrétise par la mise en œuvre de la politique de l'éducation prioritaire qui renforce les prises en charge des élèves pour sécuriser leur parcours scolaire dans les écoles et collèges concernés. Les écoles et établissements hors éducation prioritaire mais situés sur un QPV font l'objet d'une vigilance.

L'action des équipes enseignantes s'inscrit aussi dans une dimension de réussite éducative, en articulation avec des dispositifs partenariaux tels que le Programme de réussite éducative (PRE), le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Les équipes enseignantes sont impliquées dans le projet de la Cité éducative.

L'offre de formation est elle aussi travaillée afin de renforcer la mixité, l'ambition et l'inclusion scolaire. (Sections internationales, sections sportives, unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants).

Des moyens humains et financiers supplémentaires importants sont consacrés aux écoles et collèges inscrits en éducation prioritaire. Seuil d'ouverture des classes plus favorable, dédoublement des classes en CP, CE1, et grandes sections, scolarisation des moins de 3 ans, dotations plus favorables en assistants d'éducation, assistants pédagogiques et assistants de prévention, pilotage et animation des REP/+. Le rectorat contribue également au fonctionnement de la Cité éducative de Beaubreuil. (Cheffe de projet opérationnel). Une attention particulière est aussi portée à l'attribution de moyens aux écoles non inscrites en éducation prioritaire mais présentes sur les quartiers prioritaires.

L'Éducation nationale ne dispose pas d'enveloppe spécifique pour le financement d'actions dans le cadre des appels à projets du contrat de ville. Les écoles et les établissements scolaires peuvent être accompagnés et financés pour la mise en place de stages de réussite, de dispositifs comme Ecole ouverte, Vacances apprenantes, les cordées de la réussite ainsi que pour la mise en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle.

Le rectorat de Limoges s'engage à la mise en œuvre du contrat de ville sur les éléments suivants.

Amélioration des sécurités

L'Éducation nationale est aussi un acteur de prévention. Les écoles et les établissements scolaires se mobilisent et mettent en place de nombreuses actions, souvent en lien avec des partenaires locaux.

Différentes entrées permettent aux écoles et établissements d'améliorer le climat et la prévention en milieu scolaire. Développement des compétences psychosociales, expression des jeunes et participation à la vie citoyenne des établissements, prévention des addictions, prévention du harcèlement, prévention routière, prévention du décrochage scolaire, renforcement du lien avec les familles.

Transition écologique

Les enjeux liés à l'environnement et au développement durable sont au cœur des enseignements du CP à la terminale avec des approches interdisciplinaires. L'Éducation nationale est mobilisée : formation des personnels, renforcement des programmes scolaires, éco-délégués, projets, partenariats, labellisation E3D...

Accessibilité aux services

Sur les périmètres concernés ou en proximité immédiate, les habitants de chaque quartier prioritaire à Limoges disposent d'au moins une école maternelle, une école élémentaire, et un collège. (28 écoles et 9 collèges concernés au total, dont 22 écoles et 5 collèges inscrits en éducation prioritaire). Quatre groupes scolaires seront restructurés dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (sur les quartiers du Val de l'Aurence sud et de Beaubreuil).

Valeurs de la République et laïcité

Transmission et respect des valeurs républicaines, du principe de laïcité et de la citoyenneté font partie des valeurs que l'école a pour mission de faire partager aux élèves. De l'école au lycée le parcours citoyen participe au cursus de formation de l'élève.

SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

Le SDJES s'engage à la mise en oeuvre du contrat de ville sur les éléments suivants.

Amélioration des sécurités

Le nouveau dispositif des éducateurs socio-sportif vise à soutenir des clubs sportifs qui souhaitent s'engager dans la création d'un poste d'éducateur socio-sportif. Il sera amené à intervenir au sein d'un quartier, aux pieds des immeubles et dans les établissements scolaires situés dans une des 500 villes identifiées comme prioritaires (création de 1000 emplois au niveau national). La ville de Limoges fait partie des villes éligibles à ce dispositif en France. Le nombre d'éducateurs socio sportifs est conditionné aux projets portés par les clubs et fédérations sportives et par la dotation financière allouée à la Haute-Vienne.

Accessibilité aux services Le Pass'sports est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. La mesure Guid'Asso s'appuie sur 3 principes fondamentaux : Garantir un accès gratuit et de proximité, permettre une meilleure lisibilité du nouveau réseau de l'accompagnement des associations ; Renforcer les acteurs de l'accompagnement par un soutien financier, technique et pédagogique afin de créer une communauté apprenante ; Co-construire avec les institutions et les acteurs de l'accompagnement une nouvelle stratégie territoriale visant à valoriser les dynamiques associatives et faciliter les synergies.

Les colos apprenantes poursuivent un triple objectif : social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes ; éducatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire ; culturel, par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs, au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance, de laïcité.

Développement de l'employ et de la formation

Véritable outil des politiques publiques de jeunesse, Info jeunes Limoges développe les missions d'information jeunesse en direction des jeunes de Limoges, afin de favoriser leur accès aux droits et à l'autonomie et les accompagner dans la construction de leur parcours. Il anime un réseau d'acteurs implantés dans certains quartiers de la politique de la ville. Il met en oeuvre la boussole des jeunes, outil d'orientation pour tous les jeunes et anime le réseau des promeneurs du net.

Valeurs de la République et laïcité

Le service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans et leur offre l'opportunité de renforcer leur sens de l'action et leur compréhension du monde actuel. Il repose en 2024 sur la base du volontariat avant une généralisation progressive. Il a pour objectifs de : faire vivre les valeurs républicaines ; renforcer la cohésion nationale ; développer une culture de l'engagement ; accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue:

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030" porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



Acteur central de la politique familiale, la Caf de la Haute-Vienne promeut les valeurs de la sécurité sociale et poursuit trois grands objectifs :

- Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

La Caf 87 prendra en compte la géographie prioritaire de la politique de la ville dans la priorisation des projets à accompagner. Les enjeux de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles et de renforcement des liens de proximité trouvent tout leur sens dans les actions soutenues sur ces territoires.

La Caf 87, dans son rôle de pilote ou copilote du SDSF et le SDAVS, prendra en compte les travaux menés dans le cadre du contrat de ville.

La Caf est intéressée par la dynamique du contrat de Ville et plus particulièrement par les axes :

- "accès à tous les services publics" ,
- "insertion, accès à l'emploi et à l'éducation / formation"
- et l'axe transversal "valeurs de la république / laïcité / citoyenneté".

La CAF de la Haute-Vienne mène une politique départementale, à ce titre elle intervient dans les quartiers prioritaires de la Ville de Limoges par le développement de structures de la petite enfance, de la jeunesse, d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) et d'actions de soutien à la parentalité. Elle tend aussi à mener des actions spécifiques pour favoriser l'accès aux droits des publics les plus précarisés.

Amélioration des sécurités :

La Caf 87 est signataire du CLS (et copilote d'actions) et du CLSPD

A titre d'exemple, la CAF87 s'engage plus spécifiquement dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les EAJE et chez les assistantes maternelles via les RPE (Action du CLS CAF/ARS)

Transition écologique

Dans la thématique "Contribuer à l'animation de la vie sociale des territoires" de la COG 2023-2027, la Caf pourra "accompagner financièrement le développement des initiatives innovantes autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique, et de la transition écologique et solidaire (jardins partagés, éducation à la nature, échanges de services, recyclerie, ateliers réparation) pour favoriser l'engagement et augmenter l'impact de ces projets sur les territoires"

Accès à tous les services

La Caf tend à faciliter l'accès à tous les services qu'elle agrée et finance dans les domaines suivants :

- Le soutien à la parentalité via des dispositifs comme le REAAP, les LAEP, les espaces famille, la médiation familiale et les espaces de rencontres.
- L'enfance / jeunesse via les ALSH, les projets jeunesse 12/25 ans, l'appel à projet "Innov'Jeunes"
- La petite enfance : les EAJE notamment avec les labels "crèche à vocation d'insertion professionnelle" (AVIP) et crèche à vocation sociale (AVS), les RPE, ...
- L'accès aux droits via les Maisons France Services : participation à la labellisation, au fonctionnement par la formation des agents polyvalents d'accueil, intervention en tant qu'organisme socle
- L'animation de la vie sociale : les projets des CS et EVS

La CAF 87 propose et finance des aides aux temps libres (tickets loisirs / passeports jeunes), Vacaf, et les escapades familiales.

Par ailleurs, un droit additionnel spécifique QPV est attribué pour les navettes d'été.

Développement de l'emploi et de la formation

Dans un objectif d'insertion sociale, la CAF 87 peut soutenir des actions FLE.

La Caf est signataire des PEDT sur les territoires ayant un accueil collectif de mineurs.

Elle agrée et finance les "contrats locaux d'accompagnement à la scolarité" (présence dans chaque QPV d'un dispositif CLAS)

Valeurs de la République et laïcité

Pour promouvoir les valeurs de la République, la Branche famille a défini en lien avec ses partenaires une Charte de la laïcité, texte de référence qui est utilisé dans l'ensemble de ses relations partenariales contractuelles :

- Création d'un guide laïcité des structures d'animation de la vie sociale, co-construits avec des partenaires nationaux.
- Possibilité de financer des projets participant à la promotion des valeurs de la république et de prévention de la radicalisation, et se rapportant aux thématiques suivantes :
- Le soutien à la parentalité
- La pédagogie du contre discours ou du développement de l'esprit critique
- La promotion des valeurs de la République
- Le renforcement du vivre ensemble et de la prévention du repli communautaire
- L'éducation au numérique.

La CARSAT Centre-Ouest propose :

- D'intégrer dans ses appels à projet une vigilance sur le périmètre géographique de l'action en QPV,
- D'avoir un regard sur les constructions de résidence autonomie/séniors dans les QPV,
- De poursuivre sa contribution à l'animation retraite du réseau des France service (webinaire, newsletter...) et répondre aux besoins éventuellement remontés les structures.

Elle s'attachera aussi à sensibiliser ses prestataires de service à l'organisation d'actions de prévention dans les quartiers, en s'appuyant sur les partenaires (association de quartier, CCAS, France Service ...) pour décliner des actions d'accès aux droits retraite et bien vieillir.

La CARSAT s'engage sur les éléments suivants :

Amélioration des sécurités

- Accompagner financièrement la création et la réhabilitation / l'aménagement de résidences autonomie dans les QPV
- Soutenir financièrement les bailleurs sociaux dans l'adaptation des logements occupés par les seniors et dans la réhabilitation des immeubles, en cohérence avec la stratégie de l'Assurance retraite dans ce domaine
- Inciter nos prestataires à réaliser des actions collectives de prévention dans les QPV (activité physique, nutrition, numérique...)
- Déployer des actions d'accès aux droits retraite et bien vieillir dans les QPV en s'appuyant sur les partenaires (CCAS, France Service, webinaires...)

Développement de l'emploi et de la formation

- Contribution à l'animation retraite du réseau France service par de l'information retraite et la promotion des offres de services dans ce domaine (donc EFS en PQV : Beaubreuil et Val de l'Aurence) (information retraite et promotion)
- Numérique : financement d'ateliers de prévention numériques à destination des seniors et participation aux travaux "France numérique ensemble". Valeurs de la République et laïcité

La CPAM s'engage sur les éléments suivants.

Amélioration des sécurités

La CPAM de la Haute-Vienne est engagée depuis plusieurs années au titre du Contrat Local de Santé de Limoges Métropole.

Ainsi la caisse porte et participe à différentes actions au bénéfice des populations, notamment des quartiers de la politique de la ville, sur les sujets suivants :

- qualité de l'alimentation, nutrition et sédentarité
- prévention et socialisation primaire comme le soutien à la parentalité
- développement des compétences psychosociales
- prévention des cancers au travers des dépistages organisés
- promotion de la vaccination
- prévention du VIH par dépistage
- accès aux soins et à la prévention
- renforcement de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
- accès aux droits
- formation PSSM

Accessibilité aux services

La CPAM développe une politique d'amélioration de l'accès aux droits et aux soins des populations les plus éloignées du système de santé. Elle s'appuie à ce titre sur plusieurs partenariats associatifs et bénéficie ainsi de l'orientation de populations des QPV vers la Mission Accompagnement Santé (MAS). La CPAM renforce par ailleurs son partenariat avec les France Services (ex-MFS) avec un accompagnement dédié et personnalisé auprès des animateurs FS sur les téléservices Assurance Maladie. Un outil d'échange rapide est également mis en place pour répondre au plus vite aux questions posées par les assurés sur les téléservices. La CPAM dispose également de deux référentes qui se déplacent dans les France Services pour accompagner les animateurs FS.

France Travail s'engage à renforcer ses actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, en capitalisant sur les actions déjà mises en œuvre. La mobilisation des entreprises est un levier indispensable de la sécurisation des parcours.

- Renforcer la dynamique "d'aller vers" les publics en recherche d'emploi des quartiers (en priorité Beaubreuil, Val de L'Aurence Nord, Val de L'Aurence Sud, La Bastide) : ateliers de présentation de l'offre de services de France Travail, techniques de recherche d'emploi, événements autour du recrutement..
- Poursuivre notre mobilisation à travers notre dispositif spécifique en direction des quartiers prioritaires, le Club ambition, financé par le FSE.
 - Renforcer la mobilisation des services de droit commun en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, en particulier les services les plus intensifs et ceux destinés aux publics les plus fragiles : accompagnement global, Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ), prestations « intensives », formations, ...
- Favoriser l'accès à l'entreprise des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires :
 - Organiser des actions autour de l'entreprise au sein des QPV et favoriser la présence des chercheurs d'emploi des QPV aux actions en agence (# Tous mobilisés)...
 - Mobiliser les aides et mesures : aides à la formation préalable au recrutement, immersions, méthode de recrutement par habiletés (MRS) contrats aidés, emplois francs, clauses sociales...
- S'appuyer sur le réseau des acteurs et partenaires locaux : Cité de l'emploi, Frances services, associations, "Le club des entreprises s'engagent" ...

Relais d'informations de nos actions

Co organisation d'évènement (un patron dans mon quartier...)

Levée des freins connexes à l'emploi

Quelques exemples d'actions 2023 :

- Ateliers mensuels dans les quartiers (au sein de la Cité de l'emploi de Beaubreuil et à l'espace de vie sociale Interval au Val de L'Aurence principalement) : présentation de l'offre de service France Travail et "Pitch de préparation à l'entretien d'embauche" en présence d'employeurs (Shiva, Acto intérim...)
- Prescription des ateliers organisés par les acteurs associatifs : ateliers socio esthétiques et sportifs à l'Interval,
- Organisation de visites de la plateforme mobilité, de structures d'insertion par l'activité économique
- Informations collectives MRS délocalisées pour des recrutements en proximité des QPV (ex : recrutement MRS Madrange)
- Tous Mobilisés dans les quartiers : cueillette des pommes

Focale sur le Dispositif Territorial d'Accompagnement (DTA) de France Travail Haute Vienne, le Club Ambition

Le Dispositif Territorial d'Accompagnement (DTA) appelé « Club Ambition », s'adresse aux demandeurs d'emploi qui résident dans les 9 quartiers prioritaires de la ville de Limoges, âgés de plus de 26 ans et ayant en priorité un niveau de formation infra IV. Il est préconisé pour les demandeurs d'emploi qui méconnaissent l'entreprise et ses règles, qui manquent de réseaux et qui ont besoin d'un accompagnement très soutenu dans leurs démarches. Ce dispositif bénéficie, à ce titre, d'un cofinancement par le Fonds Social Européen. Le Club Ambition a permis de délivrer l'offre de service France Travail au plus près des demandeurs d'emploi des QPV, en y dédiant un conseiller France Travail en 2019 puis deux depuis 2020. Ce dispositif a démontré son efficacité depuis son lancement, avec un accompagnement en moyenne de 3 mois pour 52% de sorties positives dont 41% de reprise d'emploi et 11% d'entrée en formation. Les conseillères du Club Ambition sont très actives dans les quartiers. Elles s'appuient sur les acteurs locaux de proximité, peuvent également solliciter les adultes-relais. Elles travaillent en étroite collaboration avec la Cité de l'emploi qui favorise la mobilisation de tous les acteurs du territoire, en donnant de la visibilité sur les offres de services proposées aux habitants des QPV.

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents, la Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 propose des solutions de droit commun variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement et des programmes spécifiques. Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

BPI souhaite s'engager sur les éléments suivants.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

- Concours Talents des Cités : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape
- La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- Les Bus de l'Entrepreneuriat : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- Les CitésLab : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- Les Carrefours de l'entrepreneuriat : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- Le renforcement des actions des Réseaux : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- Un nouveau prêt bonifié Flash : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- Une équipe Fast Track to Cash : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- Les accélérateurs : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux "détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer" les projets de création d'entreprises.

Au regard des axes retenus dans le contrat de ville et plus particulièrement celui de l'emploi, l'insertion, la formation et l'éducation, l'Université de Limoges a toute sa place. Le pôle de l'innovation CAPS'UL, tout comme le pôle "vie étudiante" sont par leurs missions mais aussi leur implantation géographique (tant de proximité que d'accessibilité notamment du Val de l'Aurence ou du Vigenal) des leviers importants pour les habitants des quartiers politique de la ville.

L'accompagnement, le coaching sur la thématique entrepreneuriat pour les jeunes et les étudiants, ou des formations pour les professionnels sur les sujets de médiation sociale, d'intervention publique, ou d'accompagnement à la formation des responsables associatifs (en lien avec "Guid'Asso" dont l'université est membre du réseau) sont des axes intéressants et moteur.

Le pôle formation de l'Université de Limoges est à même de monter des formations d'aide à la personne, en particulier, ou de travailler sur l'auto-censure quand il s'agit des jeunes issus de milieux défavorisés, ou encore de jeunes filles.

Par delà, des sensibilisations / conférences / "bus itinérants" (pour faire le parallélisme avec le scientibus) sur les Valeurs de la République et de la Laïcité pourraient être mis en œuvre, le sujet de la participation des habitants est aussi un axe fort du contrat de ville à venir qui mériterait d'être mieux "outillé" par la montée en compétence des acteurs de terrain.

La présence du SUAPS, et des installations sportives de l'université, à proximité du Val de l'Aurence, pourrait être un levier intéressant, au-delà de leur simple mise à disposition, comme c'est le cas actuellement : nos enseignants du SUAPS et de STAPS, portent une vision du sport comme vecteur essentiel de bien-être physique et mental et encouragent la pratique sportive à tous les niveaux, favorisant l'inclusion, la diversité et la solidarité.

Enfin, les équipes de chercheurs de l'Université (dont le laboratoire Fred associé à l'élaboration du contrat de ville, mais aussi les laboratoires de sociologie, de sémiotique, de sciences de gestion, ou encore le laboratoire HAVAE qui travaille, notamment, sur la question de l'autonomie des personnes) pourraient s'emparer grâce à leurs expertises de l'analyse de la mise en œuvre du contrat de ville, tant dans ses actions au plus près des habitants que pour l'écosystème dont la gouvernance partagée et co-construite des différents partenaires signataires en lien avec les trois pilotes.

L'Urssaf s'engage sur les éléments suivants.

Accessibilité aux services

L'Urssaf du Limousin agit au service d'une protection sociale durable et solidaire en assurant la collecte et la redistribution des cotisations et contributions nécessaires au financement du modèle social français. Soucieuse de prendre en compte la diversité de ses publics, leurs contraintes et leurs besoins, l'Urssaf du Limousin propose un accompagnement personnalisé à tous les porteurs de projets du territoire comme aux usagers en difficulté.

Sur un plan opérationnel, en lien avec les structures et les équipements de proximité labellisés France Services établis dans certains des QPV nous proposons un accompagnement personnalisé qui se traduirait par des animations thématiques (ex: le statut auto-entrepreneur...), des invitations à des manifestations/réunions d'informations ainsi qu'une acculturation des personnels de ces structures aux rôles et missions de l'Urssaf en offrant un contact privilégié avec nos équipes, des interlocuteurs locaux dédiés qui contribueront à déployer nos offres de services innovantes (Action sociale, démarche Help...) au bénéfice des usagers de ces structures.

Développement de l'emploi et de la formation

Pleinement ancrée dans son territoire, l'Urssaf du Limousin est également un employeur responsable qui s'engage contre toute forme de discrimination en favorisant l'accès au "monde de l'entreprise" :

- Approfondir les synergies entre acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
- Valoriser les diplômés des QPV, en les invitant à nos portes ouvertes, en organisant des journées découvertes, en diffusant nos offres de stages, d'alternances, de recrutements...
- Faciliter l'accès au monde de l'entreprise en informant sur les formalités nécessaires, en accompagnant dans la réalisation des principales démarches et en anticipant sur les principales difficultés rencontrées par les porteurs de projet et (micro-)entrepreneurs en activité,
- Mobiliser aux bénéficiaires des usagers notre réseau partenarial local.

Reconnaissant l'importance de concourir aux initiatives du contrat de ville visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires, CDC habitat s'engage à examiner attentivement les appels à projet et contribuer aux initiatives qui correspondront à ses valeurs et à ses objectifs en matière de développement social et d'inclusion sur le patrimoine de CDC Habitat concerné.

CDC Habitat s'engage à maintenir et développer des dispositifs et actions adressés spécifiquement aux locataires du Parc de Diane sur la Bastide

CDC Habitat s'engage à maintenir et développer des dispositifs et actions adressés spécifiquement aux locataires du Parc de Diane sur ces 4 axes :

- Vivre ensemble et amélioration des sécurités pour une plus grande cohésion sociale au sein des quartiers
- Transition écologique et solidaire des quartiers
- Accessibilité des habitant des quartiers à tous les services publics
- Développement de l'emploi et de la formation pour tous, tout au long de la vie

CDC habitat restera attentif aux demandes et aux suggestions des locataires, et pourra maintenir des actions spécifiques qui dépassent les quatre axes mentionnés précédemment en fonction des besoins et des souhaits des locataires.

Par ailleurs, au-delà des obligations règlementaires, un gardien supplémentaire a été affecté à la résidence du Parc de Diane. Cette décision stratégique vise à renforcer la sécurité et la surveillance dans cette résidence, offrant ainsi un environnement plus sûr et plus serein pour les locataires. En outre, ce gardien joue un rôle essentiel dans notre engagement envers l'accompagnement social, fournissant un soutien précieux aux habitants et contribuant à améliorer leur qualité de vie au quotidien. Il est également un élément clé de la démarche d'accompagnement social. En tant que tel, il est pleinement impliqué dans le déploiement et l'animation des projets sociaux et des actions spécifiques de la résidence, contribuant ainsi à renforcer le lien social et à favoriser le vivre-ensemble.

Avec plus de 13 000 logements présents sur le territoire de Limoges métropole et acteur majeur des projets de renouvellement urbain, Limoges habitat s'engage à poursuivre ses actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires via un lourd programme de réhabilitations et la poursuite et le renforcement de la présence de proximité.

Ainsi, une attention particulière sera donnée aux initiatives portées au titre du contrat de ville, et en particulier celles visant à favoriser le développement durable et l'appropriation des espaces par les habitants. L'amélioration du cadre de vie et le bien vivre ensemble sont des enjeux majeurs pour le bailleur c'est pourquoi, il est envisagé de :

Accompagner les associations et partenaires via la mise à disposition de locaux et logements au titre de l'intermédiation locative ;
participer aux actions collectives initiées par les acteurs de quartier ;
mettre en place des actions de communication (campagne de SMS, actions de porte à porte..) avec des supports adaptés et afin de renforcer les liens entre individus ;
participer aux animations hors les murs ou actions collectives à titre ponctuel (créer du lien avec les habitants, favoriser le vivre ensemble et les liens entre habitants afin de rompre l'isolement et repli sur soit..)

Limoges Habitat mobilisera ses moyens humains via la présence de gardiens, les agences de proximité au sein des QPV, la tenue de permanences au sein des territoires afin de répondre à une offre de proximité en ultra-proximité et ainsi lever les freins tels que les problématiques de déplacement notamment.

Par ailleurs, Limoges Habitat s'engage à contribuer et participer aux axes identifiés ci-dessous :

Amélioration des sécurités

- Poursuivre la présence de proximité au sein des QPV (gardiens, agences, agents d'entretien) et participer aux actions collectives portées par les associations de quartier.
- Soutenir les initiatives locales et en particulier celles des habitants et représentants des locataires
- Participer aux programmes de renouvellement urbain en proposant des aménagements adaptés aux usages et renforcer la sécurisation des résidences
- Favoriser l'appropriation et le respect des parties communes/espaces extérieurs par les locataires..

Transition écologique

- Gestion des déchets et diminution des dépôts d'encombrants : enjeu fort pour le bailleur, contribuer à la prise de conscience, maintenir la collecte quotidienne dans les parties communes afin d'assurer la propreté des résidences, sécurité d'accès...
- Travailler sur la maîtrise des charges : consommation énergétique, sensibilisation aux écogestes...
- Participer aux actions collectives portées par les collectivités comme Quartiers Fertiles (portage d'actions par LH sur Beaubreuil, mise à disposition de foncier, participation des équipes aux actions collectives, communication auprès des locataires...)

Accessibilité aux services

- maintenir une présence de proximité au sein des QPV, et développer une présence/actions/permanences dans certains territoires comme le Val Nord ou Bellevue (ex : permanences du contentieux ou du service social ...)
- faciliter l'implantation des structures associatives ou commerces au sein des locaux disponibles : aménagement des locaux, offre tarifaire attractive... ..

Développement de l'emploi et de la formation

- contribuer à l'installation des structures d'insertion au sein des territoires (relais auprès des locataires, participation aux actions collectives par exemple..)

Valeurs de la République et laïcité

Bailleur historique sur le département et en particulier sur les QPV, Limoges Habitat sensibilisera et formera ses collaborateurs, et en particulier sur les valeurs de la république afin de renforcer les liens entre les individus.

Noalis intervient sur les quartiers de Beaubreuil, Val de l'Aurence Sud et Nord, Bellevue, le Sablard et les Coutures. Les activités développées sur les quartiers permettent de faire du lien social et favoriser le bien vivre ensemble. Les projets favorisant le "aller vers" et la culture dans les quartiers seront favorisés.

Noalis mobilise une équipe d'agents d'immeuble présents sur les QPV pour une meilleure proximité et pour assurer le bien vivre ensemble. Une organisation dédiée avec un Responsable adjoint permet une meilleure régulation des troubles de voisinage pour un environnement plus sûr et une qualité de vie améliorée.

Noalis examinera les appels à projet et soutiendra les projets qui correspondent à ses engagements et aux demandes de ses locataires. Noalis répondra également aux attentes des demandeurs de logement pour favoriser la mixité dans les quartiers, en appliquant une stratégie de remise en état des logements plus ambitieuse que sur le reste de son patrimoine. Ces sur-coûts améliorent la qualité des logements et leur attractivité.

Noalis pourra développer d'autres actions spécifiques qui dépassent les 4 axes du contrat de ville en fonction des attentes des locataires. Une attention particulière sera portée sur la gestion des encombrants.

Le travail partenarial avec l'ASC Bellevue sera maintenu sur l'ensemble des axes. L'étude pour convertir l'ancienne librairie en tiers lieu social dans le quartier sainte Claire est toujours en cours et permettra de favoriser le lien dans ce quartier, et développer des activités sur la fracture numérique, la parentalité, et favoriser également l'accès aux services.

Par ailleurs, Noalis s'engage sur les éléments suivants.

Amélioration des sécurités

Noalis continuera à travailler grâce au service tranquillité résidentielle au bien vivre ensemble par des actions sur le terrain de cohésion sociale. Noalis s'engage avec ORFI (outils de recueil des faits d'incivilités) à mieux qualifier les incivilités pour dégager des actions pour les réduire. Dans le cadre de la réhabilitation d'Olivier De Serres, Noalis mandatera une mission d'expertise via l'USH pour travailler sur un plan d'action pour la sécurisation des parties communes et des caves. La mission aura aussi pour but de soumettre des préconisations techniques, partenariales et opérationnelles visant à rétablir la tranquillité résidentielle sur le site. Noalis garde un lien permanent avec la police nationale et la police municipale pour les situations les plus complexes.

Transition écologique

Noalis continuera à accompagner ses locataires à travers plusieurs actions notamment les écogestes, la maîtrise de l'eau et du chauffage avec la plateforme OCEA qui permet de suivre ses consommations d'eau et de chauffage collectif quotidiennement. Noalis a une politique ambitieuse de décarbonation de son parc, notamment à Olivier de Serres où la réhabilitation permettra de réduire les consommations d'énergie des locataires.

Accessibilité aux services

Noalis travaillera avec le tissu associatif local pour favoriser l'accessibilité de l'ensemble de ses locataires aux services publics.

Développement de l'emploi et de la formation

Noalis prévoit une clause d'insertion dans le cadre des marchés de travaux sur l'ensemble de son patrimoine pour les opérations de construction neuve et de réhabilitation.

Scalis sensibilise et forme ses collaborateurs en lien avec ses prospects et ses clients. Scalis accompagne aussi les associations locales avec la mise à disposition de locaux. Afin d'aider l'intégration des nouveaux arrivants, 2 fois par an, des réunions à leur attention sont organisées afin de recueillir leurs premières impressions et de recenser leurs besoins, leurs difficultés. La présentation des associations et structures en place dans leur quartier est faite afin de leur en faciliter l'accès.

La refonte du plan de gardiennage prévoit d'accroître la présence des agents sur les QPV, en binômes. La permanence d'un agent assermenté sera également assurée une fois par mois pour prévenir les incivilités et faire de la prévention.

Scalis participe financièrement pour faciliter l'accès aux logements des publics fragilisés en lien avec l'ARSL (baux glissants).

En multipliant les animations en lien avec les associations des QPV, Scalis souhaite inciter ses locataires à sortir de l'isolement et participer à l'amélioration de leur cadre de vie, tout en créant du lien social, de la solidarité intergénérationnelle. Une attention particulière sera portée aux situations fragiles, aux personnes âgées et/ou isolées.

Par ailleurs, Scalis s'engage sur les éléments suivants.

Amélioration des sécurités

Scalis étudie à l'échelle du groupe Polylogis, le développement de la vidéoprotection sur les QPV, et en particulier, à l'échelle de Scalis Limoges, sur le Val de L'Aurence. Le déploiement de l'assermentation du personnel sur la base du volontariat est aussi en cours de réflexion.

Transition écologique

Scalis organisera des actions de sensibilisation aux éco-gestes afin de réduire la dépense énergétique, à la réduction des déchets par le réemploi ou le "fait maison" pour les produits d'entretien fabriqués ensemble lors d'ateliers créatifs co-animés avec les associations de quartiers. La mise à disposition d'une cuisinette, d'un local pour la soupe du mercredi sera proposée à la structure qui reprendra la gestion des jardins du Val.

Scalis projette de réaliser, avec la participation des locataires, un îlot de fraîcheur aux Coutures avec le réemploi de palettes notamment, lors de moments d'échanges de savoirs. Pour promouvoir l'utilisation des vélos, il est prévu de créer des espaces de stationnements sécurisés dans des espaces communs inutilisés.

Le CDOS 87 est une tête de réseau et le représentant du mouvement sportif haut-viennois auprès des institutionnels. Le CDOS fait partie du réseau Guid'asso, il peut accompagner et former les dirigeants des associations tout domaine confondu sur des thématiques généralistes liées à la gestion associative.

Le CDOS s'engage à :

- Accompagner au développement des compétences des dirigeants, des bénévoles associatifs et à la structuration des associations
- Améliorer, varier et rendre visible les propositions de pratique physique dans les quartiers
- Créer des événements sportifs avec l'appui des associations locales pour proposer des disciplines variées pour tous les publics (lutte contre les pratiques très stéréotypées)
- Favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnel
- Améliorer la santé de tous avec l'inclusion de tous les publics pour une reprise ou un maintien de l'activité physique en adéquation avec la grande cause nationale : Bouge chaque jour – Bouge 30 min
- Sensibiliser à la lutte contre les violences, les discriminations, les inégalités...et sensibiliser aux Valeurs de la République et Laïcité
- Améliorer l'information sur les formations sportives

Le CDOS s'engage, par ailleurs, sur les éléments suivants.

Développement de l'emploi et de la formation

Le CDOS 87 peut être tête de réseau pour présenter les formations sportives (fédérales - universitaires -d'Etat) et les accompagnements et les dispositifs pour s'y inscrire (sésame..).

Le CDOS 87 peut accompagner les établissements scolaires à travers le label Classe Olympique et mener des actions sur les valeurs du sport auprès des élèves.

Valeurs de la République et Laïcité

Pour améliorer le vivre ensemble et favoriser le dialogue entre les populations, le CDOS 87 propose des :

- Formations auprès des professionnels et des bénévoles sur les valeurs de la République et Laïcité
- Sensibilisations auprès des plus jeunes sur les Valeurs de la République et Laïcité, sur la lutte contre les discriminations et les violences, les égalités femme/homme

La Cress s'engage à proposer l'organisation d'une journée de formation croisée "ESS et Politique de la ville", afin de renforcer l'acculturation croisée entre les acteurs de la politique de la ville et les acteurs de l'ESS et des politiques d'ESS : élus, techniciens, acteurs de structures ESS implantées dans le quartier sur le quartier du Vigenal. L'idée de formation croisée évolutive en fonction des acteurs intéressés et des quartiers d'implantation pourra être proposée (d'autres QPV que Le Vigenal sont envisageables).

Par ailleurs, la Cress s'engage sur les éléments suivants.

Transition écologique

- Travailler autour des synergies à favoriser pour répondre aux enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux des quartiers Politique de la ville en lien avec l'ESS.

Développement de l'emploi et de la formation

- Travailler autour des synergies à favoriser pour répondre aux enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux des quartiers Politique de la ville en lien avec l'ESS.



La mission locale s'engage à poursuivre ses interventions dans les quartiers de la Politique de la ville en maintenant les antennes dans les quartiers (Val de l'Aurence, la Bastide et au sein des locaux de la Cité de l'Emploi à Beaubreuil). 3 équipes dédiées sont par ailleurs mises à disposition sur les antennes de la Bastide, Val de l'Aurence et Beaubreuil.

Catalent

Catalent s'engage à mettre à disposition de personnel issu de la diversité présentant les cursus professionnalisant.

Par ailleurs, Catalent s'engage sur les éléments suivants.

Développement de l'emploi et de la formation

Intervention auprès des populations jeunes afin de faire découvrir nos métiers et générer des vocations.

Focus sur l'égalité homme femme des carrières et particulièrement des filières d'ingénieurs.

Ouverture aux stages des personnes éloignées des réseaux pour les classes de 3ème et 2nde.

Valeurs de la République et laïcité

- Participer à toutes actions menées par les institutions où notre présence aura du sens.

Face Limousin Périgord est une association loi 1901 rattachée à la Fondation FACE pour l'inclusion (Fondation Agir Contre l'Exclusion), fondation reconnue d'utilité publique. Le président, au niveau national est Jean Castex. Au niveau local, l'association est composée de personnes morales (entreprises). Elle est présidée par Florent Mourieras, PDG de Catalent Pharma. L'association compte, aujourd'hui plus de 60 entreprises adhérentes. Les chiffres clés (année 2022) : 1 894 personnes ayant bénéficié, toutes actions confondues, des actions de Face Limousin en 2022 1 075 personnes accompagnées en 2022 Jeunes (collégiens et lycéens) : 243 Nombre d'établissements concernés : 17 Personnes éloignées de l'emploi : 46 Personnes ayant bénéficié d'une sensibilisation aux économies d'énergie : 416 Personnes réfugiées : 40 Personnes ayant bénéficié d'un atelier FACECITE : 313

Face est un acteur engagé depuis de nombreuses années pour mettre en place des actions à destination des habitants des quartiers. Face a été le 1er opérateur à porter l'animation de la Charte Entreprises et Quartiers, devenue PAQTE en mobilisant un réseau d'entreprises adhérentes ou non mais partageant des valeurs de solidarité forte. Les actions portées par FACE sont travaillées avec les collectivités locales, les entreprises, les associations et toute structure permettant de mettre en place une action cohérente au sein des QPV. Ce maillage partenarial permet une opérationnalité optimale en passant de l'identification des publics jusqu'à la mise en relation avec le monde économique.

Face Limousin Périgord ne participe pas directement financièrement aux appels à projets. Par contre, en tant qu'opérateur sur les actions financées et portées par la structure, des cofinancements privés peuvent être mobilisés.

Par ailleurs, FACE s'engage sur les éléments suivants.

Amélioration des sécurités

Réduire les incivilités au quotidien : Partenariat avec le groupe La Poste = présence de médiateurs postaux (salariés FACE) les jours de versement de prestations sociales en bureau de poste afin de fluidifier les échanges et réduire les incivilités (Bureaux de poste concernés, identifiés par le groupe La Poste : Beaubreuil, Carnot, La Bastide)

Transition écologique

Sensibiliser et former aux éco-gestes : Interventions en milieu scolaire et hors scolaire (tout public) pour sensibiliser aux économies d'énergie et mise en place d'ateliers divers. Accessibilité aux services publics

Développement de l'emploi et de la formation

- Lever les obstacles à l'insertion professionnelle en créant des synergies entreprises/écoles/associations/SPE/...
- Par la mobilisation du réseau d'entreprises FACE, faciliter l'accès au monde de l'entreprise, accompagner à l'orientation choisie et à l'insertion professionnelle, ouvrir le champ des possibles en mobilisant les acteurs économiques du territoire. Animation du PAQTE.

Valeurs de la République et laïcité

- Laïcité : Actions de sensibilisation par le sport (type : un match pour l'emploi) comme vecteur de laïcité.
- Lutte contre les discriminations, égalité professionnelle, sensibilisation à l'interculturalité, ...

Face à une multitude d'entreprises rencontrant des difficultés à trouver des compétences et/ou qualifications disponibles sur le marché de l'emploi, la CCI a fait le choix de soutenir l'emploi en favorisant notamment le rapprochement entre le monde de l'entreprise et certains publics. Les 9 quartiers prioritaires de Limoges représentant 25000 habitants, soit 19 % de la commune. La diversité et l'inclusion ne peuvent plus être une option mais être une réponse nécessaire à considérer par les employeurs : un vivier de personnes qualifiées et/ou motivées dans les QPV sont en recherche d'emploi ou de formation qualifiante. Aussi, les actifs de demain sont les jeunes d'aujourd'hui. Sachant que les moins de 15 ans représentent 26,5 % de la population des QPV, et que 19 % des jeunes de 16 à 25 ans en QPV ne sont plus scolarisés, il est impératif de les préparer et les accompagner vers la formation et l'emploi pour répondre aux besoins du marché de l'emploi.

1- Lever les obstacles à l'insertion professionnelle

- Approfondir les synergies entre acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- Mettre en synergie l'offre et la demande d'emploi en synchronisant les besoins en recrutement avec l'offre d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation, en informant entreprises et candidats sur le Plan régional de formation (Région NA - financement de formations prioritaires),
- Diffusion d'offres à pourvoir aux organismes d'accompagnement vers l'emploi, et présentation de ces offres à des candidats vers l'emploi en partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle (réunion d'information)
- Présentation des différentes voies de recrutement/d'accès à l'emploi,
- Recherche des aides financières (Emplois francs pour les jeunes des QPV) et/ou dispositif des acteurs de l'insertion professionnelle mobilisable pour favoriser l'accès à l'emploi (PMSMP...)
- Mise en avant de méthodes alternatives pour recruter autrement.
- Travail en relation avec la Cité de l'Emploi, la Boutique Club Emploi, les Missions Locales, les ERIP..
- Valoriser les diplômés des QPV, les faire connaître aux employeurs
- Organisation de job dating au cœur même des quartiers prioritaires de la ville de Limoges (Beaubreuil et Cognac en 2023, en partenariat avec la Cité de l'Emploi et Limoges Métropole) pour faire venir des entreprises dans les QPV pour lever certains freins au recrutement, et permettre aux candidats des QPV de mieux connaître les besoins des entreprises
- Point Régional Conseil VAE : Informer, orienter et conseiller chaque personne issue des QPV sur son projet de validation des acquis de l'expérience pour aider les candidats à valoriser leurs expériences pour répondre aux besoins des entreprises
- Des réunions d'informations sur la VAE peuvent être organisées au sein de la Cité de l'Emploi, suivies de RDV individuels et personnalisés pour aider à la prise de décision, informer sur les prises en charge financières
- Faciliter l'accès au monde l'entreprise

Les Pass'Métiers : conventionnement de Mini Stages découverte "Explorer un métier pour bien s'orienter" , pour découvrir différents métiers pendant les vacances scolaires. Publics éligibles : les collégiens dès la 4ème, les lycéens et les étudiants.

Stages de 5 jours maximum, renouvelables lors de chaque période de vacances scolaires.

Prépa'Apprentissage : préparer les jeunes "invisibles" ou décrocheurs à intégrer le monde de l'entreprise

Publics éligibles : jeunes de 16 à 29 ans déscolarisés, résidant en QPV, avec un niveau de qualification au plus équivalent au bac.

Accompagnement intensif via des ateliers sur le savoir être, savoirs de base, TRE..., des visites de CFA (plateaux techniques), découverte de métiers en tension, échanges avec des employeurs et visites d'entreprises, des stages d'immersion, construction d'un projet professionnel.

Financement du transport pour aider à la mobilité (TCL sur 1 an).

Collectif par petits groupes (8 personnes) + suivi individuel.

Près de 70 % de sorties positives (signature d'un contrat d'apprentissage, CDD, CDI, reprise d'études, formation qualifiante, service civique ...).

2- Favoriser la diversité des choix professionnels dès le plus jeune âge

- Accompagner les enfants et leur famille à l'orientation et à l'insertion socio-professionnelle

Nuit de l'orientation : des spécialistes de l'orientation, des chefs d'entreprise mais aussi des salariés accompagnent les jeunes dans leur réflexion et répondent aux questions qu'ils se posent sur leur avenir professionnel (uniquement les collégiens l'après-midi, puis tout jeune en soirée) en aidant les collégiens, lycéens, étudiants à découvrir les métiers, filières et carrières qui s'offrent à eux, afin de se repérer dans des univers professionnels multiples, et parfois complexes, pour trouver leur voie.

Des conférences, des entretiens personnalisés avec des conseillers d'orientation, des speed dating avec des responsables d'entreprise, des moments de découverte des métiers sous la forme de fiches et de vidéos, ainsi que des tests et quizz d'orientation.

- Ouvrir le champ des possibles

Promotion de l'apprentissage auprès des plus jeunes, et déconstruire les métiers "genrés"

Réunions d'information et sensibilisation des jeunes dans les collèges en REP (en 2022/2023 : collège Ronsard en REP + et collège Donzelot, soit au total 270 élèves de 3ème sensibilisés).

Stages de découverte de métiers dès la 4ème pour les jeunes scolarisés (cf. I supra).

3- Mobiliser les acteurs économiques du territoire

- Favoriser l'accès aux entreprises du territoire dans le but de développer des projets de territoire (en s'appuyant sur la démarche Cité de l'emploi et le service public de l'Emploi Local)

La CCI participe activement aux réunions du SPEL mais aussi a été membre de la Task-Force recrutement ces 3 dernières années à l'initiative de l'Etat.

La CCI intervient régulièrement dans les locaux de la Cité de l'emploi sur la thématique de l'emploi.

- Développer les liens avec les grandes entreprises du territoire, les opérateurs de formation, les grands clubs sportifs et tout acteur économique prompt à s'engager pour les quartiers

La CCI est membre du club "les entreprises s'engagent visant à rassembler des entreprises engagées et les accompagner dans leur engagement, en les aidant à mieux faire connaître leurs valeurs et les appuyer dans leurs recrutements pour favoriser une société inclusive" .

La CMA NA Haute-Vienne propose les actions suivantes, sous réserve de financements mobilisables :

- Challenges développement durable pour les entreprises artisanales (valorisation des déchets, gestion des flux, approvisionnements en circuit court, mobilité...)
- Journée "Métiers de ouf" dans les collèges (ateliers ludiques de découverte des métiers de l'artisanat et des parcours de formation possibles)
- Promotion du dispositif Pass'Métiers - stages en entreprise hors période scolaire (présentation dans les quartiers, diffusion de supports de communication, conventionnement)
- Action "5 jours / 5 entreprises" (rallye découverte d'entreprises artisanales locales pour des publics éloignés de l'emploi)
- Sessions de formation FLE à visée d'insertion professionnelle (français langue étrangère, vocabulaire du travail et de l'entreprise - ateliers d'1h30)

Par ailleurs, la CMA s'engage sur les éléments suivants :

Transition écologique

- Favoriser la transition écologique des entreprises artisanales installées dans les quartiers prioritaires (dont micro-entrepreneurs)

Développement de l'emploi et de la formation

- Faire découvrir les métiers de l'artisanat et les opportunités de carrière aux jeunes des collèges des quartiers prioritaires (classes de 4ème ou 3ème)
- Favoriser l'orientation des jeunes vers les métiers en tension par l'immersion en entreprise pendant les vacances scolaires
- Rapprocher les publics éloignés de l'emploi du monde économique et de l'artisanat

Valeurs de la République et laïcité

- Favoriser l'apprentissage de la langue française (vocabulaire usuel, du travail, économique...) pour faciliter l'accès aux services publics et l'insertion professionnelle



EDF propose des ateliers de sensibilisation aux écogestes permettant ainsi de maîtriser les consommations d'énergie et donc son budget. Ces ateliers pourront être complétés par des thématiques chèques énergie, inclusion numérique, Fonds Solidarité Logement, etc...

Enedis participe à toutes actions en faveur de la sobriété énergétique, de l'emploi, de l'écologie par :

- L'accueil des jeunes sur le site de formation aux réseaux électriques pour montrer la valeur des métiers techniques ou l'aller vers les jeunes en organisant des sensibilisations avec maquettes démo à l'appui et en partenariat avec les entreprises locales de la filière électrique

L'accueil en stage ou en alternance des jeunes (du collègue au Master), des personnes en situation de réinsertion professionnelle.

La mise à disposition des salariés d'Enedis, sur leur temps de travail, à titre gracieux pour toutes actions citées ci-dessus.

En tant que membre actif de FACE Limousin Périgord, dont les intentions sont convergentes avec celles proposées, Enedis souhaite travailler à un cadre de cohérence pour mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire.

Par ailleurs, Enedis souhaite s'engager sur les deux axes suivants :

Transition écologique

- Contribuer à lutter contre la précarité énergétique grâce aux solutions data gratuites et accessibles à tous via le compteur Linky.

Développement de l'emploi et de la formation

Susciter l'attractivité des métiers de l'industrie électrique à fort potentiel de recrutement, en ciblant prioritairement les jeunes et les femmes.



Legrand s'engage sur les quartiers prioritaires des Portes-ferrées et du Sablard pour la mise en place de programmes accessibles, pédagogiques et ludiques, en mobilisant ses ressources humaines sur l'accueil et l'accompagnement des publics visés. Il s'agira d'organiser des visites et des présentations métier. En outre, les jeunes de ces quartiers pourront être privilégiés pour des stages type découverte en 3ème et seconde.



Orange souhaite s'engager sur la mise en place d'ateliers numériques : voir site Orange "Bien Vivre le Digital" et d'ateliers Super Codeurs pour écoliers (CM1 - CM2) et collégiens.

La fondation Orange, via des réponses à des appels à projet, peut aider à financer des projets.

En tant que partenaire de Limoges Métropole, SUEZ souhaite s'engager dans le Contrat de Ville de l'Agglomération de Limoges. SUEZ souhaite créer, en partenariat avec Terravox, une communauté d'ambassadeurs du tri dans les QPV autour des enjeux de la transition écologique. Pour ce faire, une phase de diagnostic a été engagée sur le Val de Laurence Nord afin d'identifier les terrains d'expérimentation, de caractériser la population ciblée, de comprendre l'expériences usagers autour du tri ainsi que les freins rencontrés, mais aussi d'identifier les acteurs locaux concernés par la thématique (associations, bailleur, gardiens d'immeubles, maisons de quartiers etc...). Ce diagnostic servira de base à l'élaboration d'un plan d'actions visant à sensibiliser les habitants au tri des déchets et à la réduction des dépôts sauvages

SUEZ souhaite également favoriser l'insertion professionnelle et la montée en compétences des publics issus des QPV. Pour ce faire, SUEZ :

- S'engage chaque année sur un nombre d'heures d'insertion (19100h / an)
- Développe une formation qualifiante en lien avec le CIDFF et l'association remise en jeu afin d'accompagner les femmes issues des QPV via un coaching sur la prise de parole en public et une formation aux enjeux environnementaux.

Une équipe dédiée permet d'assurer une dynamique d'insertion et de sensibilisation à la transition écologique

Elle se compose

- D'un ingénieur performance SUEZ, d'une chargée de communication et de prévention et d'un chargé d'innovation sociale
- D'un médiateur de notre partenaire TerraVox dédié à l'accompagnement des usagers et à la mobilisation des relais locaux

SUEZ s'est également engagé dans le mécénat de compétences et permet à chaque collaborateur qui le souhaite, d'accompagner une association jusqu'à 2 jours par an

Par ailleurs, Suez souhaite s'engager sur les éléments suivants pour les quartiers de Beaubreuil et Val de l'Aurence Nord et Sud :

Développement de l'emploi et de la formation

SUEZ souhaite agir sur l'emploi et s'engage sur des clauses sociales et des actions d'insertions pour lesquelles les QPV sont prioritaires via notamment :

- un travail avec les acteurs locaux de l'insertion : et notamment avec l'entreprise de travail temporaire d'insertion ACTO insertion, Aléas,
- des parcours de formation favorisant la montée en compétences sur les métiers de la transition écologique
- une mise en relation entre l'entreprise et les acteurs de l'emploi : participation aux forums emploi, visites de sites..

SIGNATURES

Fait à Limoges, le 12 avril 2024

Préfet de la Haute-Vienne

Président de Limoges Métropole

Maire de Limoges

François PESNEAU

Guillaume GUÉRIN

Émile Roger LOMBERTIE

AVEC LA CONTRIBUTION ACTIVE :

Président du Conseil
Régional,

Président du Conseil
Départemental,

Rectrice de l'académie
de Limoges,

Présidente de l'université
de Limoges,

Alain ROUSSET

Jean Claude LEBLOIS

Carole DRUCKER
GODARD

Isabelle KLOCK-
FONTANILLE

Directrice
académique des
services de
l'Education nationale
SDJES

Directrice de la
délégation
départementale de
Haute-Vienne de l'ARS
de Nouvelle-
Aquitaine,

Directeur territorial
Banque des
territoires CDC,

Directrice régionale
Banque des
territoires CDC,

Jacqueline ORLAY

Sophie GIRARD

Nicolas JOYEUX

Annabelle VIOLLET

AVEC LA CONTRIBUTION ACTIVE :

Directrice Générale Limoges Habitat,	Directeur interrégional Sud- Ouest CDC Habitat SO,	Directrice générale NOALIS,	Directrice générale SCALIS,
Céline MOREAU	Jérôme FARCOT	Elodie AMBLARD	Virginie CORBERAND
Président CCI,	Président Départemental CMA NA,	Président régional CMA NA,	Directrice territoriale France Travail,
Pierre MASSY	Eric FAUCHER	Gérard Gomez	Geneviève MURAT
Présidente de la mission locale Limoges Métropole,	Directeur CAF de la Haute-Vienne	Président CAF de la Haute-Vienne	Directeur Général CARSAT centre Ouest,
Samia RIFFAUD	Dominique TROUDET	Thierry DEBOURG	Gilles COURROS

AVEC LA CONTRIBUTION ACTIVE :

Sous directeur santé CPAM HV,	Président, FACE LIMOUSIN PERIGORD	Directrice régionale URSSAF LIMOUSIN,	Directeur des relations avec les collectivités ORANGE,
Anthony PONTICAUD	Florent MOURIERAS	Sylvie LABORIE	Eric ELCHINGER
Directeur délégué Occitanie Nouvelle- Aquitaine SUEZ,	Président directeur général CATALENT,	Directeur régional BPI FRANCE,	Président CDOS,
Thierry MENANTEAU	Florent MOURIERAS	Albert BADIA	François MARCELAUD
Directeur du développement Territorial en Limousin EDF,	Chargée des relations avec les collectivités territoriales ENEDIS	Directrice communication relations extérieures LEGRAND,	Co-directrice CRESS Nouvelle Aquitaine,
Fabrice BERGEAL	Véronique HERGAULT	Delphine CAMILLERI	Elodie LANG

GLOSSAIRE



- ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
- ARS : Agence régionale de Santé
- BFM : Bibliothèque Francophone Multimédia
- BHNS : Bus à Haut Niveau de Service
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
- CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif
- CLS : Contrat Local de Santé
- CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CRESS : Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire
- CSS : Complémentaire Santé Solidaire
- CTG : Convention Territoriale Globale
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- EAJE : Equipement d'Accueil du Jeune Enfant
- EVS : Espace de vie Sociale
- FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion
- GUP : Gestion Urbaine de Proximité
- HLM : Habitation à Loyer Modéré
- HBM : Habitation Bon Marché
- NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
- PRU : Projet de Rénovation Urbaine
- QPV : Quartier Politique de la Ville
- REP : Réseau d'Education Prioritaire
- RP : Recensement de la Population
- RPLS : Répertoire des Logements Locatifs Sociaux
- SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities Threats, (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)
- TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

- 01** **LIVRET DE RESTITUTION DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT**

- 02** **TEXTE DE LOI : CIRCULAIRE 31 AOUT 2023, DÉCRET DÉCEMBRE 23 ET INSTRUCTION DU 4 JANVIER 2024**

- 03** **DÉCRET GÉOGRAPHIQUE PRIORITAIRE**

- 04** **INSTRUCTION 4 JANVIER**

- 05** **CARTE DES QUARTIERS**

- 06** **INDICATEURS COMMUNS DE BILANS D' ACTIONS**

- 07** **CALENDRIER DE PILOTAGE**

- 08** **PORTRAITS DES QUARTIERS**

- 09** **LIVRET CONSULTATION CITOYENNE**

- 10** **CONSULTATIONS DES HABITANTS DES NEUF QUARTIERS**